RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

---

numéro
CC_260924_21

L'an deux mil vingt-six, le vingt quatre septembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Frédéric ROIG.

nombre de membres	
en exercice	58
présents	45
exprimés	55
vote	
pour	55
contre	0
abstention	0

Présents :
Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Anne SENESI, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Jean-Marc QUISSOL, Daniel FABRE, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Frédéric CARO, Noura AIDA, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Florian VIRE, Marie-Hélène CLAYEUX, Nathalie ROCOPLAN, Christophe ROMO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Bertrand CANNEAU, Félicien VENOT, Cyril BOURGADE, Anne-Marie FABRE, Clément THERY, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Ludovic CAMPLO, Hélène GASTAND, Marybel THOMAS-MARTINEZ, Daniel VALETTE, Guy CAVAILLE, Christian BELLAS, Guylène BOYER-ALIBERT, Jean-Luc REQUI, Gilles CASTANIER, Jean-Laurent MERCADIER, Julien PRADEL, Claude LAATEB, Jean-Marc SAUVIER.
M. Vincent COURTEAUX suppléant de M. Tom BRIERE, M. Guilhem ALLEMAN suppléant de M. Sébastien VIALA, M. Charles COMPAN suppléant de M. Romain WOUTERS.

Absents avec pouvoirs :
Michel COMBES à Daniel VALETTE, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, David BOSC à Jérôme BROL, Corinne FRASQUET à Claude LAATEB, Mickael GALEOTE à Anne-Marie FABRE, Sophie PRADEL à Pierre-Paul BOUSQUET, Philippe BERLENDIS à Sandrine TONON, Stanley GERMANY à Hélène GASTAND, Fadilha BENAMMAR-KOLY à Nathalie ROCOPLAN, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER.

OBJET :	**Prise d'acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés par le Syndicat Centre Hérault de l'année 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :
- l'article L.1411-13 relatif à la transmission obligatoire au public du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et de la délibération correspondante, pour les communes de plus de 3.500 habitants, dans les quinze jours et ce par voie d'affiche apposée,
- l'article D.2224-3 : « *Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.*
Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. »,

VU le décret n°200-404 du 11 mai 2000 relatif au RPQS d'élimination des déchets,

VU la délibération n°2026-76 du Comité syndical du Syndicat Centre Hérault du 30 juin 2026, relative au RPQS de l'année 2025,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONSIDÉRANT la présentation du RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Syndicat Centre Hérault, annexé à la présente délibération, et disponible sur ce lien :

https://lodevoisetlarzac-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/actes_lodevoisetlarzac_fr/IQAnrlVR3cSdTKp0Pq2bkvTMAX-GsA3w8jZyVVzMn_cMWCE?e=W68AkN

Ouï l'exposé de Daniel FABRE et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Syndicat Centre Hérault pour l'année 2025,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260924-lmc126570-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/09/26
Date de publication : 24/09/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt quatre septembre deux mille vingt-six
Le Président, Signé électroniquement par:
Frédéric ROIG



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Rapport annuel 2025

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Syndicat Centre Hérault

L'édito du Président



L'année 2025 illustre une nouvelle fois la capacité du Syndicat Centre Hérault à accompagner les évolutions de notre territoire tout en répondant aux défis environnementaux de notre époque.

Cette année a été marquée par la poursuite du déploiement du nouveau service de collecte sur les trois communautés de communes. Cette évolution majeure facilite le geste de tri pour les habitants et contribue à améliorer la valorisation des déchets. Les résultats des caractérisations réalisées en 2025 montrent toutefois qu'une part importante des déchets présents dans les poubelles grises pourrait encore être triée pour être valorisée. Ce constat conforte la nécessité de poursuivre nos actions de sensibilisation et de prévention.

Le Syndicat a également renforcé son engagement en faveur de l'économie circulaire. Développement du réemploi, soutien aux ressourceries, partenariat avec le Pays Coeur d'Hérault, valorisation des matériaux du bâtiment, réemploi des vélos ou encore promotion de la consigne du verre : autant d'initiatives qui contribuent à préserver les ressources, réduire l'enfouissement et soutenir les acteurs locaux.

L'année 2025 a aussi permis de préparer l'avenir avec l'élaboration du prochain Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026-2031. Construit avec les élus, les partenaires et les acteurs du territoire, ce programme définira les orientations qui guideront notre action dans les années à venir.

Parmi les temps forts de l'année, l'accueil à Gignac des Journées Territoires et Réduction a constitué un événement majeur. Cette rencontre nationale du réseau Réduire+, héritier de Compost+, créé à l'initiative du Syndicat Centre Hérault, a permis notamment de mettre en lumière les initiatives exemplaires de notre territoire. Elle témoigne du rôle reconnu que joue notre collectivité dans le développement des politiques de prévention des déchets à l'échelle nationale.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, agents et partenaires qui contribuent chaque jour à cette dynamique collective.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour construire un territoire toujours plus sobre, circulaire et exemplaire.

Olivier Bernardi
Président du Syndicat Centre Hérault

Sommaire

TERRITOIRE ET COMPÉTENCES

Trois collectivités pour un service commun : le Syndicat Centre Hérault P 4
Un terrritoire essentiellement rural aux portes de Montpellier P 5
Une compétence multiple P 6
Les services payants aux professionnels P 7
Les sites sur le territoire P 8
Modes de collecte et traitement P 9
Collecte des déchets du quotidien : une nouvelle organisation P 10–11
Membre fondateur du réseau ReduirePlus P 12
Un engagement qualité P 13 à 15
Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage P 16–17
Les évènements marquants de l'année 2025 P 18 à 27

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La prévention P 28 à 31
La collecte P 32 à 39
Le traitement P 40 à 53
Tableaux récapitulatifs P 54–55

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS P 57 à 71

GOUVERNANCE ET SERVICES P 72 à 79

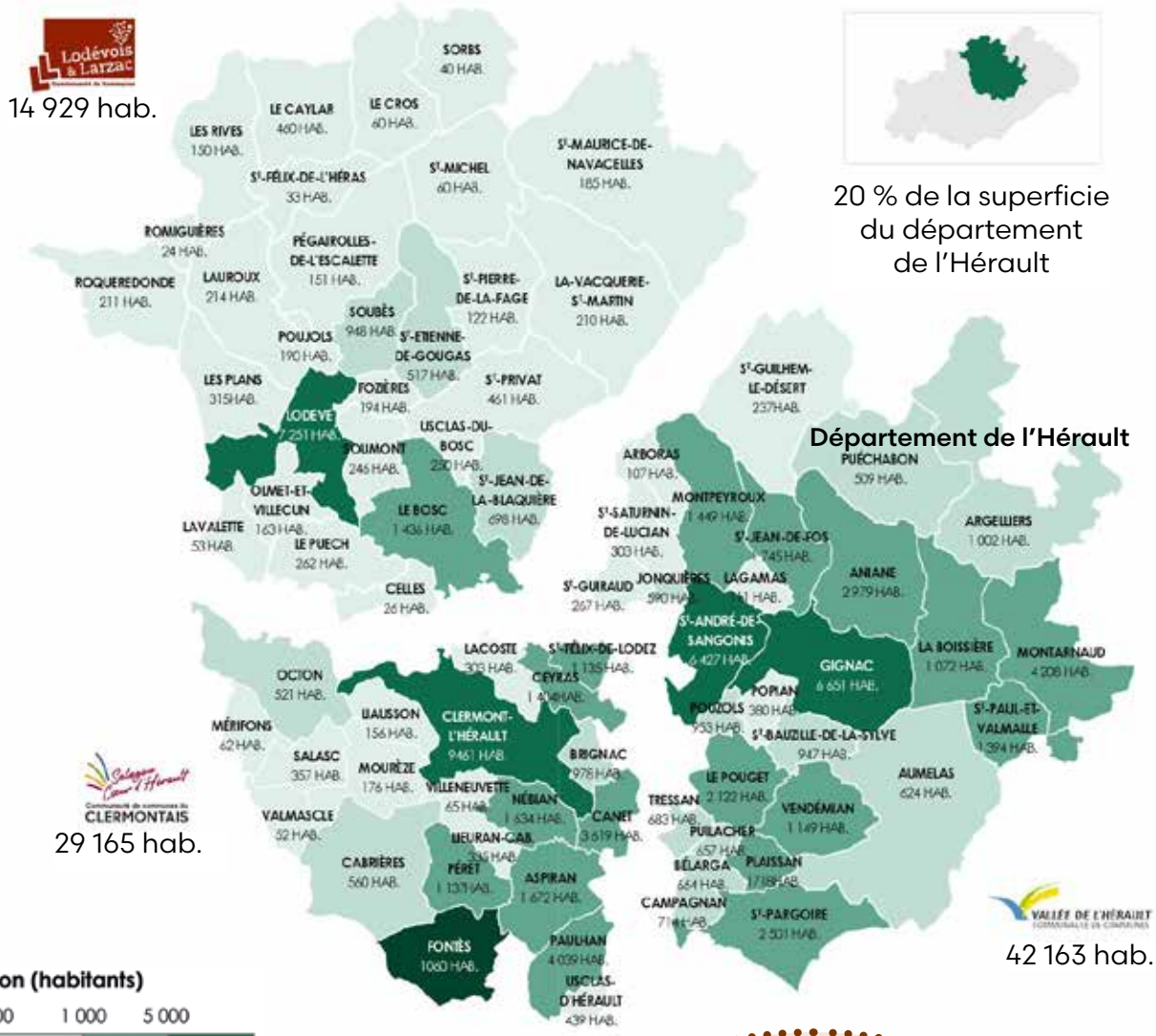
LES TARIFS P 80–81

⚠ Certaines méthodes de calcul ayant évolué, tous les résultats ne sont pas comparables aux rapports annuels des années précédentes.

TROIS COLLECTIVITÉS POUR UN SERVICE COMMUN : LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT

Le Syndicat Centre Hérault est **né de la collaboration de 3 structures intercommunales** :

- La Communauté de communes du Clermontais (21 communes)
- La Communautés de communes du Lodévois et Larzac (28 communes)
- La Communautés de communes Vallée de l'Hérault (28 communes)





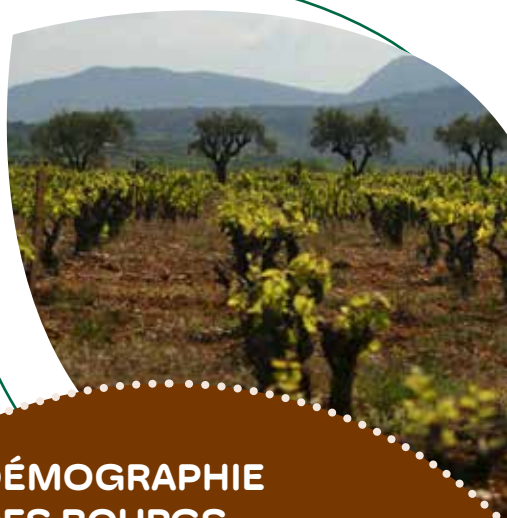
Son territoire compte **77 communes** sur une superficie représentant **20 % du département de l'Hérault** dans un secteur semi-urbain et rural, et bénéficie d'une dynamique démographique forte : **86 257 habitants (+ 0,8 % par rapport à 2024)**

Source : population municipale au 1er janvier 2025

UN TERRITOIRE ESSENTIELLEMENT RURAL AUX PORTES DE MONTPELLIER

Le territoire du Syndicat Centre Hérault s'étend sur **une superficie de 1 274 km²,** composé à :

→ **69 % d'espaces naturels**
→ **23 % d'espaces agricoles.**



Il est structuré en 3 pôles d'équilibre principaux d'environ 10 000 à 15 000 habitants.

Ces 3 pôles se répartissent sur les 3 Communautés de communes :

- Communauté de communes du Clermontais : **Clermont l'Hérault, Nébian, Canet, Ceyras et Paulhan.**
- Communautés de communes du Lodévois et Larzac : **Lodève, Soubès et Le Bosc.**
- Communautés de communes Vallée de l'Hérault : **Gignac, Aniane et Saint-André-de-Sangonis.**

DÉMOGRAPHIE DES BOURGS ET VILLAGES

En moyenne 1 111 habitants par commune
avec 71 % des communes ayant moins de 1 000 hab.

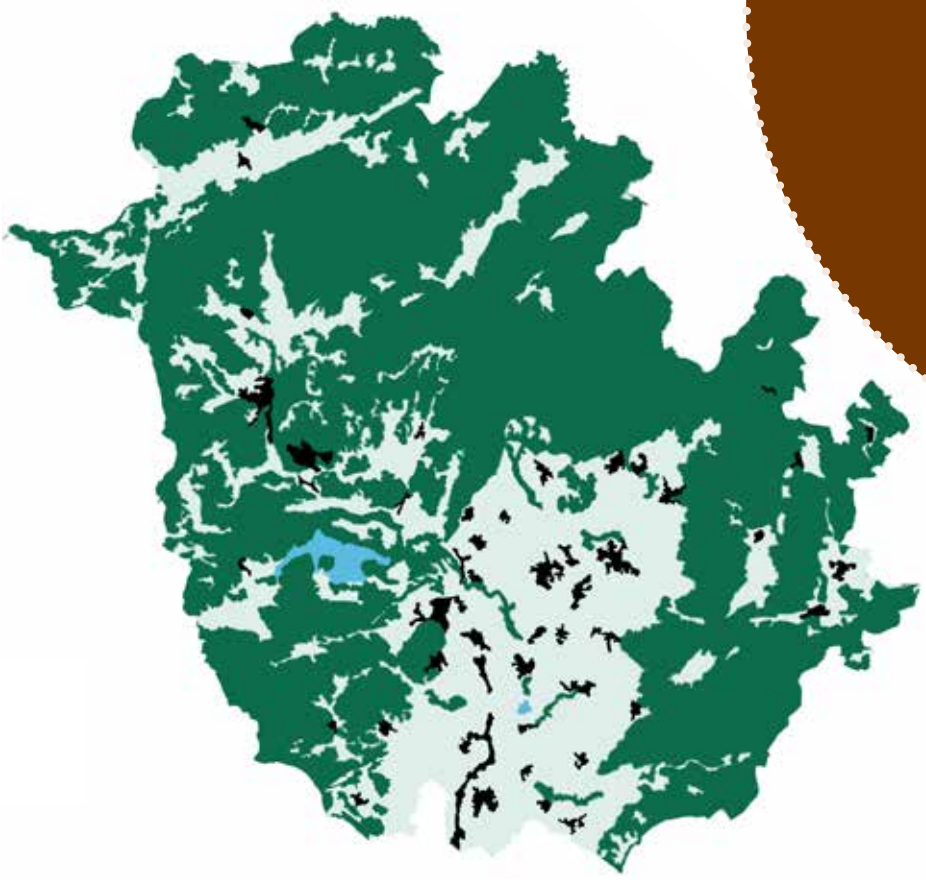
DENSITÉ MOYENNE

Une forte disparité entre la plaine et les zones de plateaux :

→ 123 hab./km²
sur le Clermontais

→ 87 hab./km²
dans la Vallée de l'Hérault

→ 27 hab./km²
sur le Lodévois et Larzac.



UNE COMPÉTENCE MULTIPLE



97
AGENTS
26
ÉLUS

LA PRÉVENTION

Le Syndicat Centre Hérault mène de nombreuses actions de prévention sur le territoire :

- **Elaboration et animation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), déléguées par les Communautés de communes.
- **Sensibilisation** des élèves, associations, collectivités, élus, entreprises, grand public…
- **Mise en place d'actions favorisant la prévention, la réduction et le tri des déchets.**

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Alors que la collecte des bacs reste de la compétence des Communautés de communes, **le Syndicat Centre Hérault gère la collecte en apport volontaire :**

- **En points tri de proximité** (verre, emballages ménagers et papiers, ordures ménagères).
- **En déchèterie classique** accessibles par badge.
- **En déchèterie professionnelle :** payante à la tonne, avec une ouverture de compte.
- **En déchèterie mobile,** déployée le troisième mercredi du mois à La Vacquerie.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis 1998, les Communautés de communes ont confié au Syndicat Centre Hérault la compétence « traitement des déchets ménagers » afin d'assurer un service commun et adapté au territoire. Il gère les déchets ménagers selon une logique multi-filières :

- **Acheminement des déchets recyclables**, collectés en point tri et en déchèteries, vers les filières appropriées pour qu'ils soient réintroduits dans un cycle de production.
- **Compostage des déchets alimentaires et végétaux** sur la plateforme de compostage pour produire des composts de qualité certifiés, ainsi qu'un bois de paillage (produits commercialisés auprès des professionnels et des particuliers.)
- **Stockage des déchets résiduels** (déchets ultimes non valorisables) sur l'ISDND gérée en régie.

La plateforme de compostage, l'ISDND et tous les services supports sont certifiés ISO 9 001 et 14 001.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les habitants ont la possibilité de **choisir entre un bac vert et un composteur individuel.** Ils peuvent également déposer leurs déchets alimentaires dans un des composteurs partagés installés sur le territoire ou dans un point d'apport contrôlé (colonnes à déchets alimentaires), disponibles sur certaines communes.

LES SERVICES PAYANTS AUX PROFESSIONNELS



LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

La déchèterie professionnelle située à Aspiran et gérée par le Syndicat Centre Hérault est conçue pour accueillir les déchets d'activités. Elle est en capacité d'accueillir les véhicules supérieurs à 2 mètres. Les professionnels peuvent déposer leurs déchets dans cette déchèterie, ainsi que dans d'autres exutoires gérés par des entreprises privées.

Le service est payant au poids selon la nature des déchets déposés (sauf pour les cartons et le polystyrène facturés au forfait par passage). L'utilisateur doit ouvrir un compte dès son 1er apport.



COLLECTE DES EMBALLAGES DES PAPIERS ET DU VERRE

Les professionnels peuvent demander une collecte spécifique en colonne de ces flux, avec un paiement du service et un conventionnement.

LES 9 DÉCHETERIES CLASSIQUES

Conçues pour les particuliers, elles sont également accessibles aux professionnels, (hors professionnels du bâtiment depuis novembre 2022) avec un véhicule inférieur à 2 mètres de hauteur* et moins de 3,5 t, sous certaines conditions.

Pour le professionnel, le service est payant au forfait par passage. Il doit faire une demande de badge auprès du service collecte via un formulaire internet, avant son 1er apport.

* A l'exception des déchèteries de Lodève, le Caylar, Montpeyroux et Octon qui peuvent accueillir les véhicules de plus de 2 mètres de hauteur.

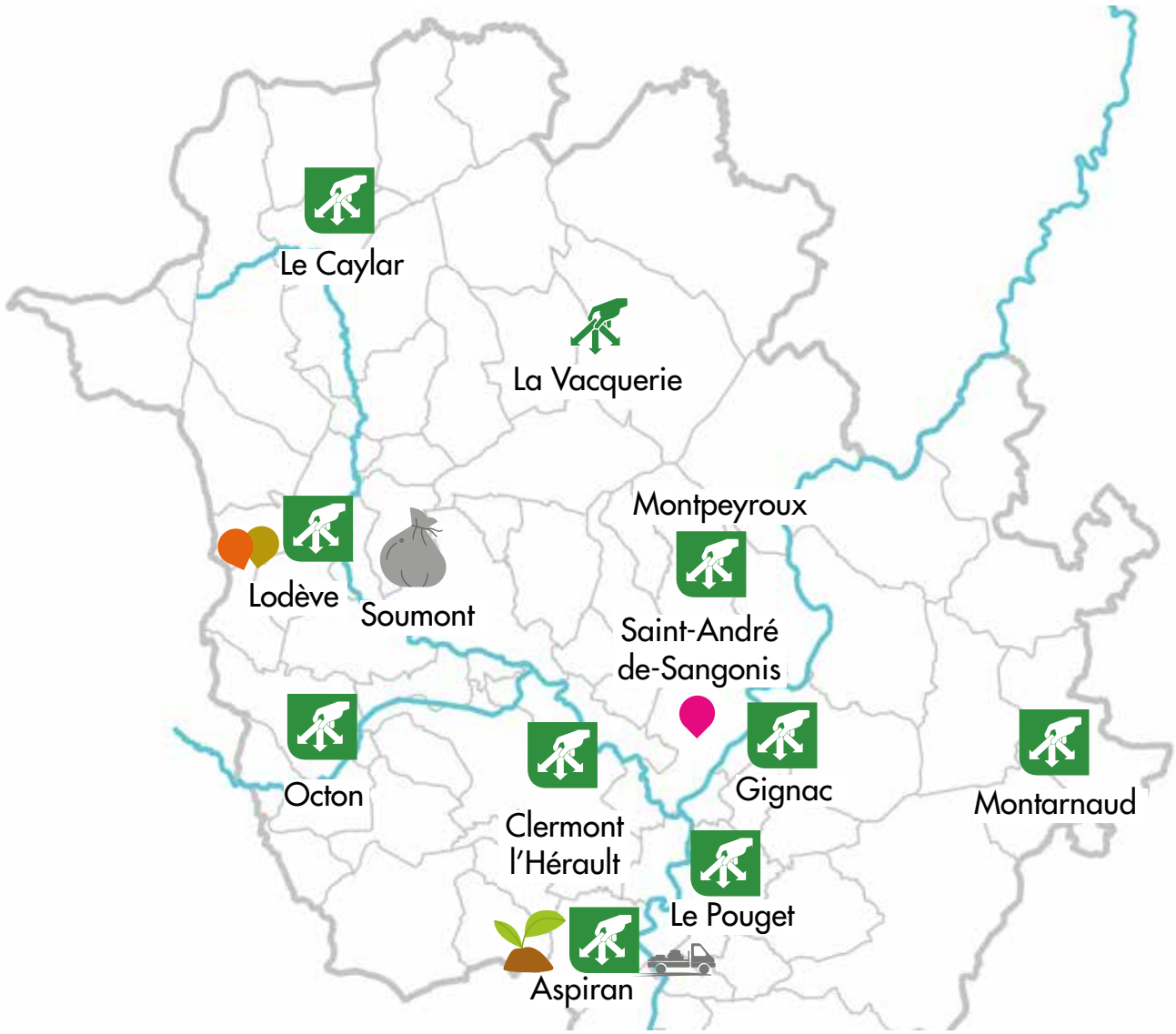




COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

Les professionnels peuvent bénéficier du service de collecte assuré par les Communautés de Communes, sous certaines conditions (limitation du volume des bacs à ordures ménagères, facturation le cas échant et respect des consignes de tri appliquées aux particuliers). La dotation en bacs est définie par les Communautés de communes.

LES SITES SUR LE TERRITOIRE



NOS SITES

- Plateforme de compostage
- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)
- Oekotri, centre de tri des emballages et papiers, mutualisé pour 7 collectivités.
- 9 déchèteries
- Déchèterie mobile
- Déchèterie professionnelle

LES PARTENAIRES RÉEMPLOI

- Ressourcerie Coeur d'Hérault de Gammes
- Ressourcerie Le Recyclage Lodévois de l'Abeille Verte
- La Grande Conserve, plateforme de matériaux d'occasion

MODES DE COLLECTE ET TRAITEMENT

		MODE DE TRAITEMENT			
MODE DE COLLECTE	**DÉCHETS**	TRANSFERT VERS DES FILIÈRES DE : – RECYCLAGE – RÉEMPLOI – TRAITEMENT	COMPOSTAGE	CONCASSAGE	STOCKAGE EN ISDND
COLLECTE EN PORTE À PORTE (BACS)	Ordures ménagères résiduelles				●
	Déchets alimentaires		●		
	Emballages et papiers (depuis nov. 2023) [1]	●			
COLLECTE EN POINT TRI DE PROXIMITÉ (COLONNES)	Verre	●			
	Emballages et papiers	●			
	Déchets alimentaires		●		
	Ordures ménagères (depuis nov 2023) [1]				●
	Textiles Linge et Chaussures	●			
COLLECTE EN DÉCHÈTERIES CLASSIQUES	Objets réemployables	●			
	Déchets d'équipement électrique et électronique	●			
	Produits chimiques déchets dangereux	●			
COLLECTE EN DÉCHÈTERIES CLASSIQUES ET EN DÉCHÈTERIE PROFESSION-NELLE	Bois non traité	●			
	Bois traité	●			
	Végétaux		●		
	Inertes (gravats, terres etc.)			●	
	Non recyclables				●
	Cartons	●			
	Métaux	●			
	Mobilier usagé	●			
	Polystyrène	●			
	Plâtre	●			
COLLECTE EN DÉCHÈTERIE PROFESSION-NELLE	Verre plat	●			

[1] dans les communes concernées par la nouvelle organisation de collecte.

→ **La collecte en porte à porte (bacs)**

→ **La collecte de la colonne à déchets alimentaires (points tri de proximité)**

sont effectuées par les Communautés de communes.

COLLECTE DES DÉCHETS DU QUOTIDIEN : UNE NOUVELLE ORGANISATION

Le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ont élaboré une nouvelle organisation de la collecte des déchets qui demande aux habitants **d'adopter des changements dans leurs habitudes de tri.** Le calendrier de déploiement s'étend en trois phases de fin 2023 à fin 2026. Les moyens de collecte ont été **adaptés au type de logement en prenant en compte le meilleur rapport qualité du service / coût.**

LES CHANGEMENTS : BACS OU POINT TRI DE PROXIMITÉ

ZONES PAVILLONNAIRES



Bacs collectés en porte à porte ou point de regroupement

CENTRES DE VILLAGES ET RUES ÉTROITES



Point tri de proximité

POUR TOUS LES HABITANTS



Colonne à emballages en verre

Deux modes de collecte des déchets ont été établis en fonction des contraintes d'accès des véhicules de collecte et des capacités de stockage des bacs individuels dans les habitations.

SELON LE LIEU D'HABITATION :

Les habitants des zones pavillonnaires

Ils sont équipés de bacs là où il est possible de collecter en porte à porte ou en point de regroupement (70 % des foyers concernés). La nouveauté est le bac jaune pour le tri des emballages et papiers.

Les bacs sont collectés par les Communautés de communes à la même fréquence :

- **chaque semaine pour le bac vert** (déchets alimentaires),
- **une semaine sur deux**, en alternance, pour le **bac jaune** et la **poubelle grise** (ordures ménagères).

Seul le verre continue à être déposé dans la colonne en point tri.

Les habitants des centres de villages et rues étroites difficilement accessibles en camion de collecte

Ils disposent de points tri de proximité pour déposer tous leurs déchets. Dans la plupart des communes, les colonnes à ordures ménagères et à déchets alimentaires s'ouvrent **avec un badge d'accès**, faisant de ces points tri un service partagé entre voisins.

Les poubelles grises et les bacs verts sont retirés définitivement. Leur suppression apporte aussi un bénéfice pour le cadre de vie de la commune (propreté et moins d'encombrement des trottoirs).

POURQUOI ?

L'enjeu sur notre territoire est de **diminuer significativement la quantité de déchets enfouis sur le site de stockage** afin de maîtriser les coûts de traitement des ordures ménagères qui sont en constante augmentation (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Les techniciens et élus, accompagnés par deux bureaux d'études spécialisés, ont opté pour les solutions qui permettent la maîtrise des coûts tout en facilitant les gestes de tri et en améliorant le cadre de vie. L'objectif est de diviser par deux en 5 ans la quantité de déchets enfouis.

En triant avec les moyens de collecte mis à disposition des habitants, l'objectif est atteignable. En effet, 55 % des déchets jetés dans la poubelle grise (ou dans la colonne à ordures ménagères) n'ont rien à y faire. On y trouve en particulier des déchets alimentaires et des emballages qui auraient dû être triés.

LES PREMIERS RÉSULTATS DU NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE

SUR L'ENSEMBLE DES 77 COMMUNES :

+13,8 %
D'EMBALLAGES ET PAPIERS TRIÉS

– 11%
D'ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis novembre 2023, **28 communes sur 77 ont déjà adopté le nouveau service,** cela réprésente **47 402 habitants**, **soit 55 %** des habitants du territoire.

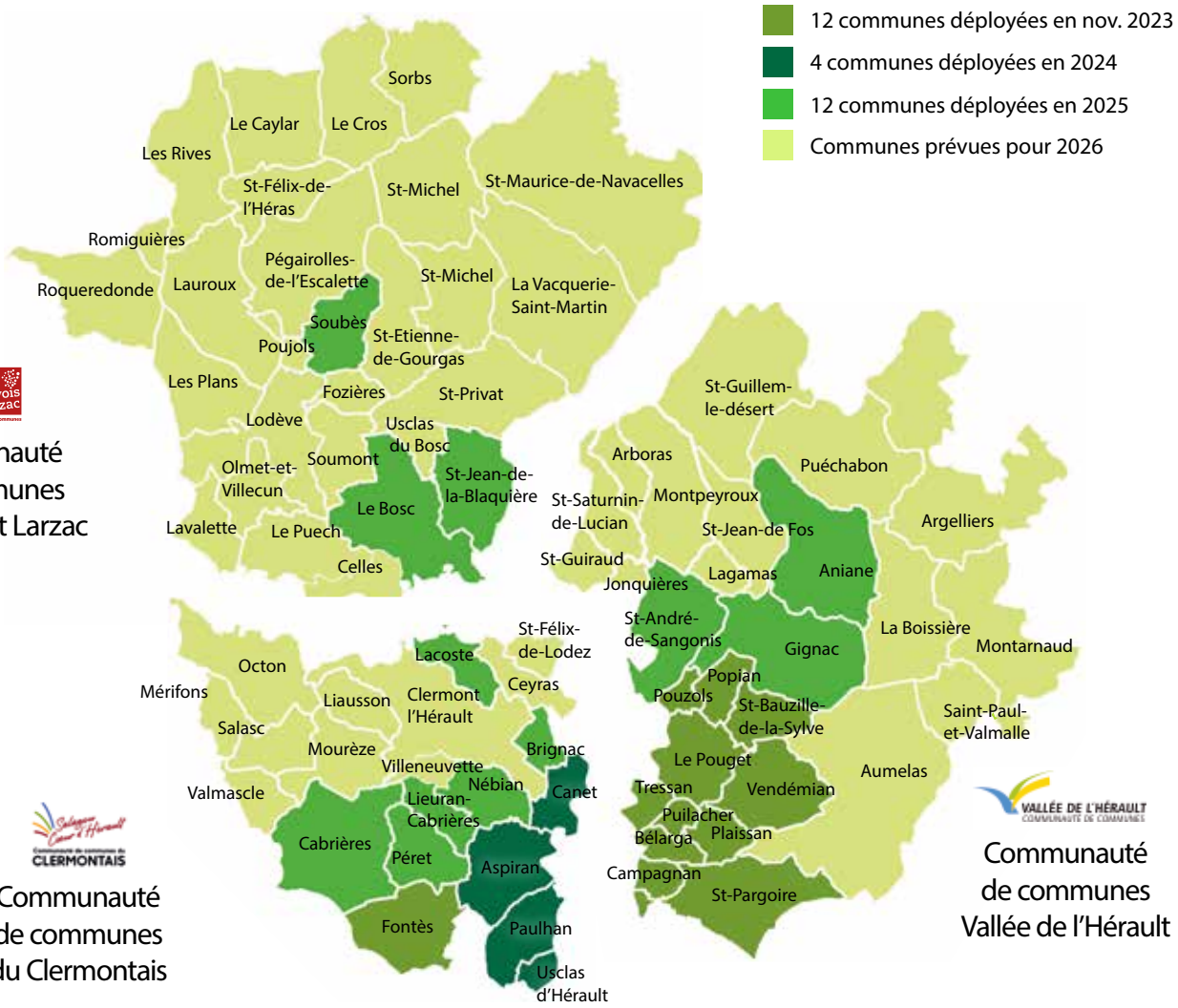
En zones pavillonnaires, les bacs sont collectés par chaque communauté de communes.

Dans les centres-bourgs et rues étroites :

→ Les nouveaux points tri de proximité équipés de colonnes pour les ordures ménagères sont collectés par le Syndicat Centre Hérault.

→ Les colonnes à déchets alimentaires sont collectées par les Communauté de communes.

→ Exception : sur le Lodévois et Larzac, les colonnes à ordures ménagères sont collectées par la Communauté de Communes et les colonnes à déchets alimentaires par l'Abeille verte.



MEMBRE FONDATEUR DU RÉSEAU RÉDUIREPLUS

Le réseau RéduirePlus (qui était à l'origine le réseau CompostPlus créé en 2011), est un réseau national d'échanges rassemblant élus et techniciens de collectivités engagées dans la valorisation des déchets alimentaires et la réduction des déchets.

Il représente **61 collectivités membres, dont le Syndicat Centre Hérault** (membre fondateur), réparties sur toute la France, soit un territoire de plus de 25 millions d'habitants. Chaque membre est représenté par un élu et un technicien, conférant à l'association une dimension à la fois politique et technique. Il finance son action uniquement grâce aux cotisations de ses membres et aux aides publiques obtenues pour la réalisation de projets.

Grâce aux retours d'expérience de ses adhérents et à la collaboration de ses partenaires, le Réseau Réduire+ relaie auprès des pouvoirs publics les enjeux et préoccupations des territoires sur des sujets essentiels tels que :

- le retour du réemploi des emballages en verre,
- l'éco-conception des textiles sanitaires à usage unique et d'autres produits plastiques,
- l'interdiction des emballages à usage unique,
- la déplastification des cantines et de la restauration collective.

Le réseau contribue également à promouvoir et à défendre de nouvelles pratiques auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement.



Véronique Neil, Présidente du réseau RéduirePlus

Le label Amendement Sélectionné de Qualité Attestée (ASQA)

Elaboré par le Réseau CompostPlus, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et de l'ADEME, il représente aujourd'hui la seule **démarche qualité intégrée des plateformes de compostage** reconnue par le monde agricole.

Cette démarche favorise l'amélioration des pratiques, renforce la traçabilité et la qualité des composts, et apporte plus de transparence pour la filière.

Sa mise en œuvre est vérifiée par des organismes indépendants.

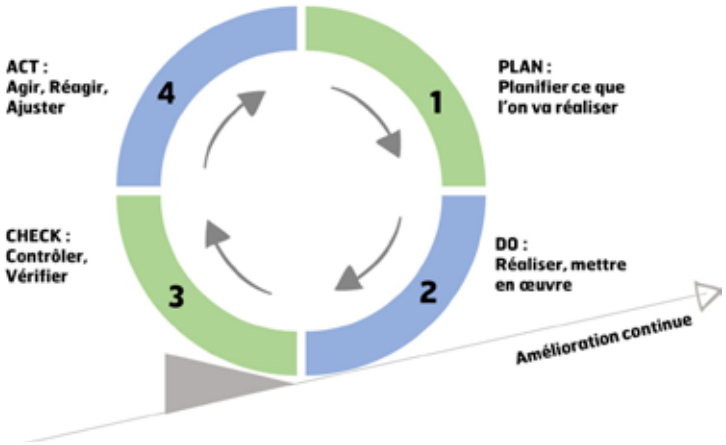
UN ENGAGEMENT QUALITÉ

UNE DÉMARCHE QUALITÉ SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La mise en place d'une démarche QSE (Qualité Sécurité Environnement) **s'appuie avant tout sur un engagement des dirigeants** (voir la lettre politique P14 et 15). Elle consiste, dans un premier temps, à anticiper les risques, puis à anticiper les éventuels dysfonctionnements au regard des objectifs à atteindre, de manière à définir et mener à bien des projets transversaux aux problématiques des trois référentiels.

La mise en œuvre de la démarche QSE du Syndicat Centre Hérault **se base sur la méthode de la roue de Deming, dite PDCA (Plan-Do-Check-Act).** Cette méthode comporte 4 étapes, chacune entraînant l'autre, et vise à établir un cercle vertueux en capitalisant sur les connaissances acquises. Sa mise en place permet d'améliorer sans cesse la qualité d'un produit, d'un service, d'une organisation.

Roue de Deming :
méthode de gestion de la qualité



CERTIFICATIONS ET LABEL

La plateforme de compostage

Le Syndicat Centre Hérault s'est également engagé dans une démarche qualité à l'échelle de la plateforme de compostage en proposant des produits et services adaptés à ses clients.

Il fabrique deux composts sur la plateforme de compostage située à Aspiran, **entièrement vendus et utilisés pour améliorer la qualité agronomique des sols de la région :**

- **Le compost croissance**, mélange de déchets alimentaires et de végétaux broyés
- **Le compost structurant,** 100% de végétaux

Ces composts de qualité sont obtenus grâce :

- au tri efficace des déchets alimentaires par les administrés,
- à la qualité de la collecte effectuée par les Communautés de Communes,
- aux dépôts de végétaux en déchèterie effectués par les administrés
- au process rigoureux de transformation réalisé sur la plateforme à Aspiran.

Les composts produits sont certifiés conformes à la norme NFU-44051 et au référentiel I-302 « **Matières fertilisantes et supports de culture utilisables en Agriculture Biologique** ». Ce sont donc deux produits utilisables en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) n°834/2007. La première certification remonte à 2006. Ils sont également **labellisés ASQA depuis 2015** (voir page ci-contre).

Le système de management de la plateforme de compostage répond aux exigences des normes ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015 **en matière de satisfaction client et de performance environnementale.**

La gestion et l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ISDND, situé à Soumont, est certifiée conforme à la norme ISO 14001 depuis le 16 juin 2008, attestant de l'engagement du Syndicat Centre Hérault en faveur de **la performance environnementale.**

Ce site de traitement assure le stockage des ordures ménagères et les déchets non valorisables déposés en déchèterie. Dans son rapport, l'auditeur valide le système de management environnemental de l'ISDND, soulignant l'implication des collaborateurs et la propreté du site.

UN ENGAGEMENT QUALITÉ

Syndicat Centre Hérault

La politique environnementale du Syndicat Centre Hérault

P 1

Notre mission est de mettre en œuvre les moyens adaptés à la gestion des déchets produits sur notre territoire (77 communes) par la prévention, la collecte, le recyclage, la valorisation et le compostage des déchets ménagers, d'assurer le traitement de déchets résiduels.

Depuis 2021, le Syndicat Centre Hérault et les trois communautés de communes travaillent conjointement sur le projet « Objectif 120kg », visant une amélioration globale des performances de tri et une diminution de l'enfouissement, dans un objectif de maîtrise des coûts, de préservation de l'environnement et de conformité avec l'AP de l'ISDND.

Le projet tient compte des objectifs ambitieux fixés par les lois LTECV et AGEC en matière de valorisation (65 %) et de réduction de l'enfouissement (- 50 %) ainsi que de leur déclinaison dans le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en Novembre 2019.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue à travers les certifications ISO 9001 et ISO 14001, et désireux de se positionner comme un acteur engagé pour un territoire vertueux et économe en ressources, le Syndicat Centre Hérault met en œuvre une politique de prévention des déchets et d'économie circulaire à horizon 2030.

Dans la perspective d'atteinte de ces objectifs, nous nous engageons à :

Déployer et maintenir un service de collecte de qualité, au plus près des besoins des usagers.

Respecter les exigences légales auxquelles nous sommes soumis (agrément sanitaire, Arrêté Préfectoral de prolongation d'exploitation de notre ISDND, ICPE, sécurité des agents et des usagers).

Chercher la maitrise des coûts dans la performance :

- **Déployer un nouveau schéma de collecte** et étudier la mise en place de la tarification incitative (TEOMI ou REOMI) en coopération avec les intercommunalités ;
- **Créer des projets structurants** (mutualisation, quai de transfert, déchèterie inversée,....) ;
- **Etudier les perspectives de traitement après 2031 ;**
- **Assurer une cohérence territoriale avec les acteurs de l'ESS pour un maillage pertinent ;**
- **Assurer une coordination** de la mise en œuvre du service public de gestion des déchets en lien avec les trois communautés de communes, dans un objectif d'efficience et d'harmonisation des pratiques, et dans le cadre de la SPL OEKOMED en qualité d'actionnaire d'équipements structurants sur le bassin sud méditerranéen.

Syndicat Centre Hérault

La politique environnementale du Syndicat Centre Hérault

P 2

Être exemplaire et précurseur en matière sociale et de préservation de l'environnement, en interne comme à l'échelle du territoire, notamment :

- **Responsabiliser, former et sensibiliser** nos agents, nos partenaires et nos usagers sur la prévention des déchets et le tri à la source ;
- **Prévenir au mieux les impacts** générés par notre activité, et améliorer notre performance sociale et environnementale ;
- **Prendre en compte les changements climatique**s et leurs conséquences dans nos réflexions ;
- **Etudier les différentes évolutions règlementaires et technique**s et opportunités autour de la valorisation des déchets ;
- **Améliorer la transversalité et la cohérence des politiques environnementales** en renforçant les coopérations avec les acteurs institutionnels, associatifs et professionnels du territoire.

Optimiser nos processus pour **garantir une amélioration continue** de produits et services:

- **Produire un compost de qualité** pour un retour au sol encadré par les labels qualitatifs ASQA et AB ;
- Continuer à **assurer de bonnes conditions de travail** à nos agents par le renforcement des missions du service hygiène et sécurité et le projet de définition des valeurs partagées permettant d'envisager une harmonisation des pratiques managériales ;
- Être à l'écoute de nos bénéficiaires, clients et partenaires pour répondre au mieux à leurs attentes.

Préserver les intérêts du Syndicat Centre Hérault en qualité d'acteur dans le domaine des déchets.

L'implication de nos agents, fournisseurs et partenaires contribue au bon déroulement de la démarche et à l'atteinte de nos objectifs. Le Responsable QSE du Syndicat Centre Hérault coordonne, accompagne, et évalue le système de management QSE.

La Direction s'engage à respecter cette politique en allouant les moyens nécessaires pour assurer la performance de son Système de Management QSE.

Le 16 juillet 2025,
Le Président du Syndicat Centre Hérault,
Olivier Bernardi

RÉDUIRE NOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN

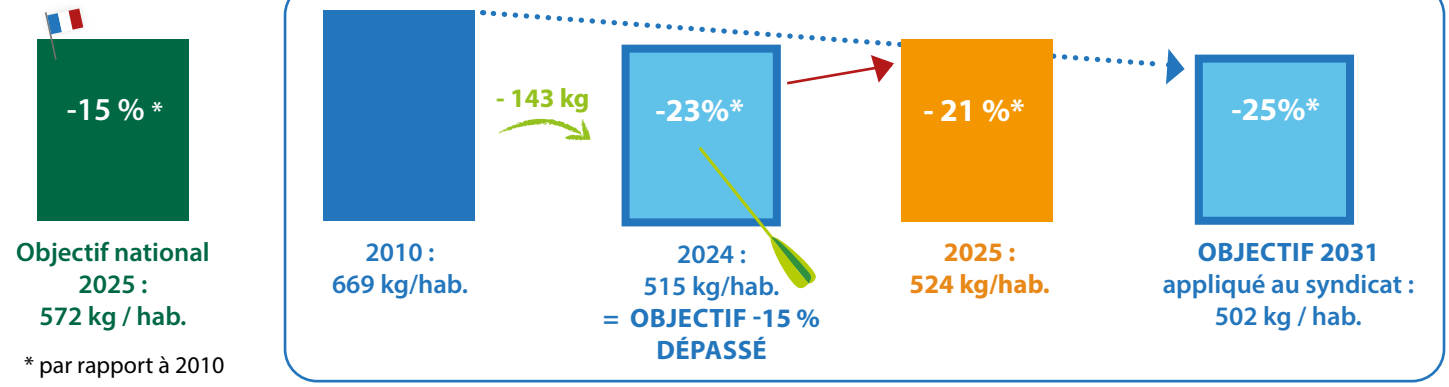


100
ÉLUS COMMUNAUX RÉFÉRENTS DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Afin de poursuivre ses engagements dans une démarche exemplaire en matière de gestion des déchets, mais aussi de répondre aux objectifs ambitieux fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la loi Anti Gaspi pour une Economie Circulaire (AGEC), le Syndicat Centre Hérault a choisi de construire, en partenariat avec les Communautés de communes et en concertation avec les acteurs locaux, **un plan d'actions pour la prévention et la gestion des déchets du territoire.**

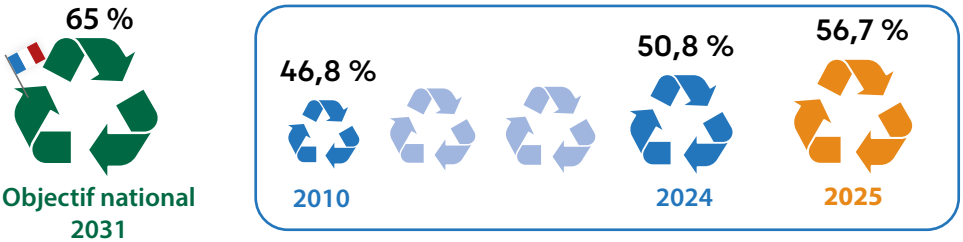
OBJECTIFS DE RÉDUCTION (définis par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



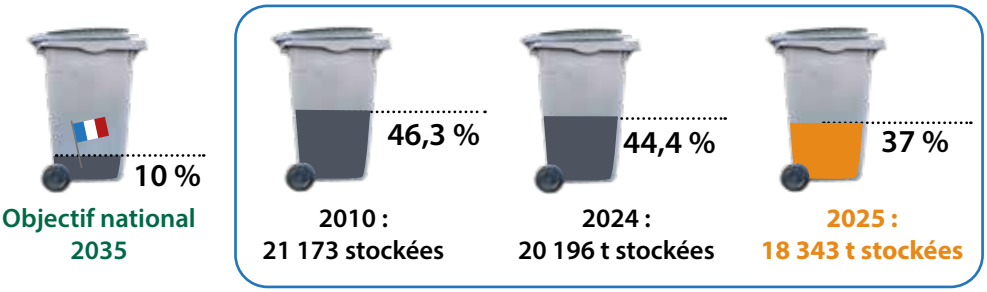
* par rapport à 2010

COMPOSTAGE ET RECYCLAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS HORS INERTES



Le calcul du taux de valorisation n'intègre pas les inertes (déblais, gravats...). Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation présenté P42.

RÉDUIRE LA QUANTITÉ STOCKÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET DE DÉCHETS PROFESSIONNELS *



* Selon le cadre général fixé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté en 2019. Hors Déchets Industriels Banals (DIB).

LE PLAN D'ACTIONS 2019–2025

AXE 1 : On économise les ressources

- Développer les activités de réemploi avec les ressourceries du territoire.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et classique.
- Développer le compostage individuel et partagé.
- Améliorer les comportements d'achat et l'offre des commerces locaux.
- Poursuivre l'opération Stop-pub.
- Déployer les couches lavables en accompagnant les parents et les professionnels.

AXE 2 : On améliore les performances de collecte et le geste de tri

- Renforcer la communication de proximité et les performances de collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte.
- Renforcer la proximité et l'attractivité des points tri.
- Avoir un service déchèterie rationnel et de qualité.

AXE 3 : On donne de la valeur à nos déchets

- Améliorer les rendements de la plateforme de compostage.
- Aller vers le développement d'un centre de tri nouvelle génération et l'extension des consignes de tri.
- Rechercher des solutions et filières de valorisation locales.

AXE 4 : On favorise, à notre échelle, l'économie circulaire

- Orienter le développement économique local vers l'économie circulaire et l'Ecologie Industrielle et Territoriale.

AXE 5 : On responsabilise les citoyens et les acteurs économiques

- Mettre en place la redevance spéciale et les premiers jalons de la tarification incitative.

AXE 6 : On mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne

- Faire preuve d'éco-exemplarité au sein des collectivités, lors des manifestations du territoire.
- Sensibiliser le grand public lors des manifestations et visites des équipements du Syndicat Centre Hérault.
- Sensibiliser les publics scolaires avec des animations en classes, des concours, des visites.
- Faire connaitre les produits du Syndicat Centre Hérault.

AXE 7 : On travaille sur des objectifs propres au Syndicat Centre Hérault

- Poursuivre dans une logique ancienne de coopération : Réseau Compost+, mutualisations avec le SICTOM de Pézenas.
- QSE : avoir une démarche d'amélioration continue des services.
- Améliorer le progrès social et la vie interne dans une recherche constante d'efficience.

AXE 8 : On pilote la stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

- Animation et gouvernance du projet de territoire ZDZG.
- Plan de communication de la stratégie territoriale ZDZG.

HISTORIQUE

2014 : Lauréat de l'appel à projet national **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**

2017 : Construction du plan d'actions qui s'appuie sur **les référents communaux « déchets et économie circulaire »,** interlocuteurs privilégiés entre le Syndicat Centre Hérault et les communes. Ces élus, après avoir suivi un parcours de formation, ont contribué à sa construction, dont le but était de :

- développer l'économie circulaire sur le territoire
- prévenir la production de déchets
- valoriser au maximum les déchets produits afin de réduire l'enfouissement

2018 : Un projet de territoire, articulé autour de 8 axes.

2020 : Renouvellement du réseau d'élus à la suite des élections municipales.
Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2020-2025

2025 : Plan d'actions 2026-2031 du PLPDMA acté en Commission consultatif d'élaboration et de suivi.

CELA S'EST PASSÉ EN 2025

JANVIER

SYN'ECCHO : UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Initiée par le Syndicat Centre Hérault dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé avec l'ADEME, la démarche d'Economie Industrielle et Territoriale (EIT), aujourd'hui renommée Syn'Eccho, a été officiellement lancée le 31 janvier 2025 par le Pays Cœur d'Hérault. Ce projet répond aux objectifs de l'Economie Circulaire : étendre le cycle de vie des produits afin de réduire l'utilisation des matières premières et la production de déchets. Sa mise en oeuvre peut se traduire par les synergies de substitution « les déchets des uns deviennent les ressources des autres », et les synergies de mutualisation d'approvisionnement, de service, de partage d'équipements ou de ressources. En complément de la réduction des déchets, Syn'Eccho se positionne comme un véritable outil de développement économique territorial. En structurant des filières locales (bois, cartons, matériaux BTP, énergie…) et en favorisant la coopération inter-entreprises, la démarche permet de sécuriser les approvisionnements, de réduire les coûts et de créer de nouvelles activités. Membre du comité de pilotage, le Syndicat Centre Hérault accompagne le Pays Cœur d'Hérault dans cette démarche en faveur d'un territoire plus circulaire.

FÉVRIER

MISE EN SERVICE DU NOUVEAU BASSIN DE RÉTENTION D'EAU SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Sur la plateforme de compostage, plusieurs aménagements ont été réalisés afin d'améliorer la gestion des eaux et la sécurité du site. Deux nouveaux ouvrages, un dégrilleur et un débourbeur, permettent désormais de mieux filtrer les eaux tout en facilitant leur entretien en régie, générant ainsi un gain d'autonomie et une réduction des coûts. L'eau traitée est ensuite stockée dans un bassin de 4 200 m^3, dont la capacité a été augmentée pour limiter les prélèvements d'eau en été et sécuriser la capacité de stockage. Cette eau décantée est réutilisée pour l'arrosage du compost en phase active, réduisant les problèmes de bouchage rencontrés auparavant. Enfin, un mur de séparation a été créé pour renforcer la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie.



CARACTÉRISATION DES APPORTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Du 11 au 24 février, le service traitement du Syndicat Centre Hérault a mené une analyse des déchets collectés dans les bacs verts et les colonnes à déchets alimentaires. Cette opération a mis en évidence la présence de nombreux déchets non compostables dans les bacs verts : sacs plastiques, sacs-poubelle noirs, produits alimentaires encore emballés, bouteilles en plastique, emballages métalliques ou en verre, ainsi que divers objets non compostables. Ce constat a donné lieu à plusieurs publications sur les réseaux sociaux et actions de sensibilisation visant à rappeler les bons gestes de tri.



LES DÉCHÈTERIES ADOPTENT UNE NOUVELLE ORGANISATION

La mise en place de deux nouveaux partenariats avec les éco-organismes Éco-mobilier / Eco maison, dédié à la collecte des produits et matériaux de la maison, et Valobat, en charge de la filière de recyclage des produits du bâtiment, a conduit à une évolution de l'organisation du tri dans les déchèteries. Ainsi, à partir de février 2025, les objets usagés tels que le mobilier, les jouets ou encore les articles de bricolage et de jardin sont désormais triés selon la matière principale qui les compose (métal, bois ou autre matériau), afin d'optimiser leur valorisation et leur recyclage. Le tri du plâtre a également été généralisé dans l'ensemble des déchèteries du territoire, à l'exception de celle



MARS

DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE

Depuis 2023, un nouveau service de collecte des déchets du quotidien est progressivement déployé sur le territoire. Cette évolution s'est poursuivie en 2025 avec une mise en œuvre en mars dans la Vallée de l'Hérault (Gignac, Saint-André-de-Sangonis et Aniane), en avril dans le Clermontais (Cabrières, Lieuran-Cabrières, Lacoste, Nébian et Péret), puis dans le Lodévois et Larzac à partir du mois de juin (Le Bosc, Saint-Jean-de-la-Blaquière et Soubès, ainsi que le centre-ville de Lodève à partir de septembre).

Les zones pavillonnaires ont ainsi été équipées de bacs jaunes destinés au tri des emballages et des papiers, tandis que les centres-bourgs et les rues étroites disposent désormais de points de tri de proximité. Au total, en 2025, ce nouveau service de collecte bénéficie à 14 communes de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, 11 communes de la Communauté de communes du Clermontais et 4 communes de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac.

CRÉATION DE LA PLATEFORME DE TRANSIT À SOUMONT

Afin d'optimiser la collecte et le transfert des emballages et papiers vers le centre de tri Oekotri à Saint Thibéry, une plateforme de transit provisoire a été mise en service en mars 2025 à Soumont. Exploitée en partenariat avec la société privée VMITP, cette installation permet de massifier les emballages et papiers avant leur acheminement vers le centre de tri. Cette organisation vise à améliorer l'efficacité logistique et optimiser le transport pour mieux accompagner l'augmentation des tonnages liée au déploiement du nouveau sevice de collecte sur le territoire.



MARS

COMITÉ TERRITORIAL : UN RENDEZ-VOUS ANNUEL POUR FAIRE LE POINT SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le 28 mars 2025, le comité territorial du Syndicat Centre Hérault s'est réuni à Lodève autour des enjeux de prévention des déchets, réunissant élus, partenaires institutionnels et acteurs du territoire : Communautés de communes, Pays Cœur d'Hérault, ADEME, Région, Département, Chambres Consulaires, associations et entreprises. À cette occasion, le bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été présenté. Ce programme visait une réduction de 13 % des déchets produits entre 2010 et 2025,





objectif qui a été atteint . La matinée s'est articulée autour de trois ateliers thématiques consacrés à la consommation responsable, à l'exemplarité des acteurs publics et à la sensibilisation des habitants. Les échanges ont notamment porté sur le réemploi, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire et les actions de sensibilisation menées auprès des citoyens, des scolaires et des organisateurs d'éco-événements. Ces temps de travail ont permis de partager des initiatives concrètes et de réfléchir collectivement aux perspectives à venir pour poursuivre la réduction des déchets sur le territoire.

LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT A ENGAGÉ EN 2025 L'ÉLABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA), QUI COUVRIRA LA PÉRIODE 2026–2031

De mars à avril 2025, une première étape a consisté à évaluer le PLPDMA 2019-2025, conduit par l'équipe pilote et la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Cette phase a permis d'analyser les actions menées et d'identifier les axes d'amélioration. De mai à octobre 2025, la phase d'élaboration du nouveau programme a été engagée, avec l'appui d'un groupe de travail interne, d'un comité technique territorial et du bureau d'études Ecogeos. Ce travail a permis de réaliser un diagnostic du territoire, d'identifier et mobiliser les acteurs locaux, de définir une stratégie de prévention et de rédiger un plan d'actions opérationnel. Enfin, la première réunion de la CCES s'est tenue le jeudi 11 septembre 2025. Elle a réuni élus et agents des trois communautés de communes, ainsi que des partenaires du territoire (associations, Chambre de Métiers, etc.), afin de partager et d'échanger sur les orientations stratégiques du futur plan.

AVRIL

AUDIT DES SITES DANS LE CADRE DES CERTIFICATIONS ISO 9001 ET ISO 14001

Du 31 mars au 2 avril 2025, le Syndicat Centre Hérault a accueilli le Bureau Veritas dans le cadre de l'audit annuel de surveillance de ses certifications ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management environnemental). Cet audit a porté sur l'ensemble des sites et services du syndicat, à l'exception de la déchèterie professionnelle et du service collecte. Réalisé selon un principe d'échantillonnage, il s'est appuyé sur des entretiens avec les agents, des observations de terrain, l'examen d'activités représentatives ainsi que l'analyse de la documentation et des enregistrements associés. Les conclusions de l'audit confirment la mise en œuvre efficace du système de management du Syndicat Centre Hérault, en conformité avec les exigences des normes ISO 9001 et ISO 14001. De manière générale, les résultats témoignent de la maturité du système de management et de l'implication des équipes dans l'amélioration continue de la maîtrise des processus, la qualité du service rendu et la prise en compte des enjeux environnementaux.

SIGNATURE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GAMMES



Le 3 avril 2025, à Saint-André-de-Sangonis, a été signé le renouvellement de la convention de partenariat avec GAMMES, gestionnaire de la ressourcerie Cœur d'Hérault. Cette reconduction confirme la volonté commune de poursuivre et de renforcer la collecte, la réparation et la redistribution des objets issus des déchèteries. Depuis 2013, le Syndicat Centre Hérault est engagé aux côtés de GAMMES, une structure expérimentée dans la gestion deressourceries, notamment sur Montpellier. Grâce à ce partenariat, de nombreux objets encore réutilisables trouvent une seconde vie au lieu de finir stockés à l'ISDND. La Ressourcerie Coeur d'Hérault, installée depuis 2018 dans les locaux achetés par le Syndicat Centre Hérault, axe son activité sur la collecte, la valorisation et la revente d'objets de seconde main.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA GRANDE CONSERVE



Le 16 avril 2025 à 14h30, à Lodève, s'est tenue la signature d'une convention de partenariat avec La Grande Conserve. Créé en 2022 avec le soutien du Syndicat Centre Hérault, La Grande Conserve est une ressourcerie du bâtiment qui permet de réemployer des matériaux aussi bien sur les chantiers des professionnels que chez les particuliers. Engagée dans l'économie circulaire et l'insertion professionnelle, elle contribue à la réduction des déchets du bâtiment et favorise la création d'emplois locaux. Cette convention de partenariat définit les engagements des deux parties sur plusieurs axes : stratégie de développement, communication, modalités de collecte et animation autour du réemploi.

AVRIL

SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS CŒUR D'HÉRAULT

Le Syndicat Centre Hérault et le Pays Cœur d'Hérault ont signé le 30 avril une convention cadre de partenariat 2025–2026 pour renforcer leur coopération face aux défis de la transition écologique. Cet accord formalise les actions conjointes menées par les deux structures et vise à mutualiser leurs expertises afin de renforcer les synergies entre les acteurs économiques du territoire. Le partenariat s'articule autour de cinq grands enjeux communs : le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale (EIT), la réduction de l'enfouissement par la prévention et la valorisation des déchets, l'anticipation des besoins fonciers pour les équipements publics, l'articulation des différentes politiques locales (PLPDMA, PCAET, SCoT, PAT), ainsi que l'accompagnement des acteurs publics et privés vers une démarche d'éco-exemplarité.

JUIN

AUDIT DU LABEL ASQA SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

L'audit annuel de la plateforme de compostage a été réalisé le 12 juin 2025. Cette évaluation externe, menée exclusivement sur cette installation, vise à vérifier l'ensemble du fonctionnement du site et le respect du cahier des charges ASQA. Celui-ci repose sur l'application des meilleures pratiques de compostage afin de garantir la production d'un compost de qualité supérieure.



L'audit porte notamment sur la qualité du compost produit, notamment sa conformité pour un usage en agriculture biologique, le respect des procédures de tri et de traitement, ainsi que la traçabilité des flux entrants et sortants. Il contribue à garantir la performance environnementale de l'installation et à maintenir un haut niveau d'exigence en matière de qualité de production.

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE DANS LE CADRE DU PROJET RECYCLO



Approuvée en comité syndical le 25 juin, une convention de partenariat tripartite a été signée entre le Département de l'Hérault, le Pays Cœur d'Hérault et le Syndicat Centre Hérault dans le cadre du projet RECYCLO. Ce dispositif vise à collecter les vélos issus des déchèteries afin de leur donner une seconde vie, à des fins solidaires ou touristiques. Le Syndicat Centre Hérault en assure la collecte et le stockage via son réseau de déchèteries, en lien avec la ressourcerie Coeur d'Hérault, chargée de leur valorisation.

JUIN

CAMPAGNE COMMUNICATION « TRIONS ENCORE PLUS MAINTENANT ET POUR DE BON »



Une campagne de communication sur le tri des déchets a été lancée en juin afin de mobiliser les habitants, de rappeler les bons réflexes et de faire du tri un geste simple, quotidien et accessible à tous. En effet, une part encore importante de déchets recyclables ou valorisables est jetée dans la poubelle grise, ce qui engendre des surcoûts pour la collectivité et constitue une perte de ressources précieuses. Cette campagne a été déployée sur plusieurs supports : affichage dans les communes du territoire, vidéos sponsorisées sur les réseaux sociaux, spots radio ainsi que des encarts publicitaires dans le journal Midi Libre. Le lancement en juin, au début de la période estivale, a été choisi afin de sensibiliser les habitants à un moment souvent marqué par les déplacements et une moindre vigilance, en rappelant l'importance de maintenir les bons gestes de tri, y compris pendant les vacances.

TRANSFERT DE 6 AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODÉVOIS ET LARZAC



Le Syndicat Centre Hérault a cédé, à la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, la gestion de six aires de compostage partagé situées sur les communes de Saint-Maurice-de-Navacelles, Le Caylar, Soumont, La Vacquerie, Saint-Privat et Saint-Jean-de-la-Blaquière. Cette démarche fait suite à une demande de la Communauté de communes, dans le cadre de son projet de territoire intégrant notamment la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et le développement du compostage partagé via l'entreprise à but d'emploi L'Abeille Verte. La Communauté de communes assurera désormais la gestion, l'entretien, le fonctionnement et l'assurance de ces équipements, tout en garantissant la continuité du service de compostage partagé. Une convention encadre ce transfert, avec une prise d'effet fixée au 1er juillet 2025.

JUILLET

LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT DEVIENT SOCIÉTAIRE D'OC CONSIGNE

Le Syndicat Centre Hérault affirme son engagement en faveur du réemploi du verre en devenant sociétaire de Oc'Consigne. Il soutient ainsi le développement de la consigne des bouteilles, notamment dans la filière viticole, en promouvant un système permettant le lavage et la réutilisation des contenants, sans passer par le recyclage du verre, plus consommateur d'énergie, d'eau et de matières premières. Le Syndicat Centre Hérault est devenu la première collectivité de la région Occitanie à rejoindre Oc'Consigne lors de sa transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), aux côtés de producteurs, metteurs en marché, distributeurs, salariés et partenaires financiers.



APPROBATION DE L'AIDE À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Le 16 juillet, le comité syndical du Syndicat Centre Hérault a approuvé la mise en place d'une aide à l'achat de couches lavables, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets. La caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en 2021 a montré que les textiles sanitaires (couches et protections périodiques) représentent 13 % du bac gris. Afin de réduire ce flux, le syndicat développe des actions de sensibilisation (ateliers, prêts de kits d'essai) pour encourager l'usage des couches lavables auprès des familles et des assistantes maternelles du territoire. Cependant, le coût d'équipement, estimé entre 600 et 900 euros, constitue un frein important. Le dispositif d'aide financière adopté vise donc à faciliter leur acquisition et à favoriser leur adoption sur le territoire.

APPROBATION DE L'AIDE AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES VISITES



Le 16 juillet, le comité syndical du Syndicat Centre Hérault a approuvé la mise en place d'un règlement d'aide au transport pour les visites scolaires des sites de traitement. Chaque année, entre 2 000 et 3 000 élèves sont sensibilisés en classe par les agents du service prévention et économie circulaire. Une partie des établissements complète ce dispositif par des visites des installations du Syndicat Centre Hérault, bien que le coût des déplacements en bus constitue un frein important, estimé entre 600 et 800 euros selon la distance et la période. Afin de favoriser ces visites pédagogiques, le Syndicat met en place une aide financière destinée aux écoles élémentaires du territoire, prenant en charge jusqu'à 50 % des frais de transport, dans la limite de 300 euros par déplacement.

SEPTEMBRE

JOURNÉES TERRITOIRE ET RÉDUCTION À GIGNAC



Les Journées Territoires et Réduction ont été accueillies par le Syndicat Centre Hérault à Gignac les 23 et 24 septembre 2025. Cet événement national annuel du réseau Réduire+ (anciennement Compost+) a réuni des collectivités, associations, entreprises et acteurs de l'environnement afin de partager des expériences et de valoriser des solutions concrètes en matière de réduction des déchets, de préservation des sols et de transition écologique. Dans un contexte marqué par la généralisation du tri à la source des biodéchets depuis 2024, cette édition a constitué un tournant majeur, traduisant l'évolution du réseau et de l'événement vers une approche élargie de la prévention des déchets. Le réseau Compost+, créé en 2007 et historiquement centré sur les biodéchets, est devenu Réduire+, intégrant désormais des enjeux plus larges tels que le réemploi, la réparation, la consigne du verre ou encore la réduction des plastiques à usage unique.

CARACTÉRISATION ORDURES MÉNAGÈRES

Afin d'analyser un échantillon représentatif d'ordures ménagères pour déterminer la composition détaillée, douze tournées ont été caractérisées, de manière à garantir la représentativité du territoire. Cette analyse a été organisée à raison de 4 tournées par communauté de communes, comprenant pour chacune deux secteurs en nouveau service de collecte (avec deux zones pavillonnaires et deux secteurs de centre-ville) et deux secteurs sans nouveau service.
La caractérisation consiste à trier manuellement les déchets contenus dans les poubelles grises collectés afin de les répartir dans différentes catégories (déchets alimentaires, emballages, verre, déchets valorisables en déchèterie, déchets non valorisables, etc.). Cette méthode permet de mesurer précisément la part de chaque type de déchet jet avec les ordures ménagères et d'identifier les erreurs de tri ou les gisements encore valorisables.
Les résultats mettent en évidence que dans les poubelles grises nous trouvons encore 26 % de déchets alimentaires 16 % d'emballages et papiers, 3% de verre, 10 % de déchets en déchèterie qui auraient dû être triés. Finalement, 45 % des déchets sont des déchets résiduels (lire page 53). Ces résultats montrent qu'environ la moitié des déchets déposés dans la poubelle grise ne devraient pas s'y trouver, car ils sont compostables, recyclables ou valorisables en déchèterie.

NOVEMBRE

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : UNE MOBILISATION AUTOUR DES DEEE ET DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (22 au 30 novembre), le Syndicat Centre Hérault a mené une campagne de sensibilisation dédiée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), intitulée « Les électriques sortent du placard ». L'objectif était de mobiliser les habitants autour d'un gisement encore important de petits équipements électriques inutilisés, estimé à environ 22 kg par habitant en France. Cette campagne multicanale a été déployée tout au long du mois de novembre via les réseaux sociaux, la presse locale, la radio, les établissements scolaires, les collectivités et le réseau d'affichage du territoire. En complément, une démarche d'éco-exemplarité a été engagée avec l'organisation d'une collecte de DEEE auprès de 28 structures participantes (collectivités, établissements scolaires, offices de tourisme, mairies et communautés de communes).





Grâce aux box mises à disposition par l'éco-organisme Ecologic, 545 kg de déchets électriques ont été collectés et orientés vers des filières de valorisation. Parallèlement, 29 interventions ont été réalisées dans 10 établissements scolaires, en partenariat avec les associations CPIE des Causses et Demain la Terre, afin de sensibiliser les élèves aux impacts environnementaux des DEEE et aux bons gestes de tri. En interne, le Syndicat Centre Hérault a également proposé plusieurs actions de sensibilisation à destination des agents. Un atelier « Fresque du Numérique » a permis de mieux comprendre l'impact environnemental du numérique et d'identifier des leviers d'action pour le réduire. Par ailleurs, un Repair Café a été organisé au siège du Syndicat, réunissant 8 agents accompagnés par les bénévoles de l'association Allez Savoir, favorisant ainsi la réparation d'objets du quotidien dans un esprit de partage et de convivialité.

DÉCEMBRE

UNE DÉLÉGATION D'ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE À LA RESSOURCERIE CŒUR D'HÉRAULT

Le 3 décembre, le Syndicat Centre Hérault a accueilli une délégation d'élus de la Communauté de communes La Domitienne pour une visite de la Ressourcerie Cœur d'Hérault à Saint-André-de-Sangonis. Cette rencontre a permis des échanges autour du fonctionnement de la ressourcerie, de ses missions et de son rôle central dans le réemploi des objets, la prévention des déchets et l'insertion professionnelle. Dans un contexte de transition vers une économie circulaire, cette visite a permis aux représentants de La Domitienne de découvrir une structure ancrée localement, conciliant performance environnementale et impact social.



LA PRÉVENTION

ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS



4 rencontres organisées avec les élus du territoire



13 aires de compostage en gestion



45 visites des équipements techniques du Syndicat



1 stand



11 347 gobelets prêtés aux organisateurs d'évènements sur le territoire



3 kits de couches lavables prêtés

syndicat-centre-herault.org
animation@syndicat-centre-herault.org
communication@syndicat-centre-herault.org

Syndicat Centre Hérault – officiel
syndicatcentreherault
Syndicat Centre Hérault - Officiel

99 %
= INDICE
DE RÉDUCTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS
PAR RAPPORT
À 2010

L'indice de réduction a augmenté par rapport à l'année précédente passant de 96 à 99 %.



1 535
élèves sensibilisés

75 interventions en classe



2 097 abonnés

1,7 M
personnes touchées



1 514 abonnés

159 837
personnes touchées



484 abonnés

29 700
personnes touchées

L'indice est calculé à partir de quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant, en fonction de la population municipale.

$$\text{Indice} = \frac{\text{Quantités de DMA/hab. 2024} \times 100}{\text{Quantités de DMA/hab. 2010}}$$

Nous rencontrer sur nos stands

Le magazine du SCH : Esprit Zéro Déchet

LA PRÉVENTION

NOS PARTENAIRES DU RÉEMPLOI

Les ressourceries sont des associations qui proposent à la **vente des objets et matériaux** dont les habitants ne veulent plus, mais **qui peuvent servir à d'autres** après une simple remise en état ou réparation si nécessaire. Leurs dons évitent la production de déchets.

Les ressourceries permettent **de créer de l'emploi local.** Elles fonctionnent aussi avec des personnes en insertion professionnelle qui sont formées à la collecte, la valorisation et la vente.



210,8 t
D'OBJETS RÉEMPLOYABLES COLLECTÉES
SOIT **2,4 KG**
PAR HABITANT

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES DE 2023 À 2025 (EN TONNES)



LA RESSOURCERIE COEUR D'HÉRAULT

Créée en 2013, elle est née de la volonté du Syndicat Centre Hérault de réduire la production de déchets et de la mobilisation de l'association Gammes, engagée dans l'économie sociale et solidaire, qui gère des structures similaires sur Montpellier. Localisée au départ à Clermont l'Hérault, elle a déménagé sur Saint-André-de-Sangonis en 2018 dans un local aquis par le Syndicat Centre Hérault.

En 2025, la collecte des objets réemployables est de 210,8 tonnes. **Elle a augmenté de 25,5 % par rapport à 2024.**

Cela est dû à une bonne communication de la part des agents de déchèteries et aux échanges précis avec les donateurs qui viennent apporter directement sur site.

Près de **87 % des apports proviennent des déchèteries.**

Ressourcerie Coeur d'Hérault
4 rue des Chênes verts, ZAE La Garrigue 34725 Saint-André-de-Sangonis
coeurdherault@gammes.org - 04 99 91 20 42



80,5 t
DE MATÉRIAU COLLECTÉS

91 t
DE MATÉRIAUX VENDUS

LA GRANDE CONSERVE

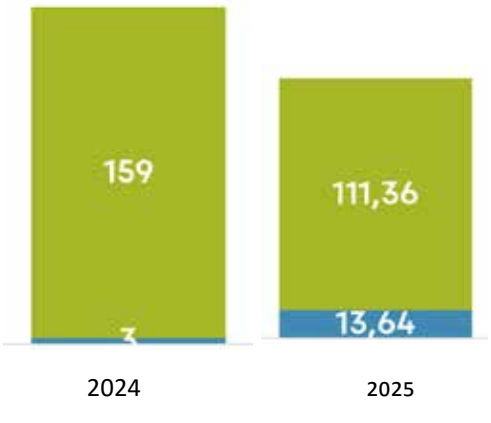
Cette ressourcerie est spécialisée dans les matériaux de construction et leur réemploi, a été créée en 2021. Elle est installée sur un terrain mis à dispostion par le Syndicat Centre Hérault sous la déchèterie de Lodève, doté d'une grande surface de stockage et de travail. Le but est de développer l'éco-construction sur le territoire pour sortir les matériaux réemployables du statut de déchets et en faire une ressource, réduisant ainsi leur transport et enfouissement.

La Grande Conserve
9859F chemin de Montpellier
34700 Lodève
contact@lagrandeconserve.fr
06 76 77 41 01
lagrandeconserve.fr

L'ABEILLE VERTE

Créée en 2022, cette Entreprise à But d'Emploi a pour objectif la création d'emplois pérenne et locale dans les métiers de l'environnement liés à la réduction des déchets. Elle gère la recyclerie « Le Recyclage Lodévois », qui était déjà partenaire du Syndicat Centre Hérault depuis 2016, l'atelier textile de « Rembobinez », le réemploi du matériel médical de « Recycl'aides 34 » et le recyclage d'huisseries. **Elle collecte en déchèterie depuis octobre 2024.**

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES DE 2024 À 2025 (EN TONNES)





125 t
D'OBJETS RÉEMPLOYABLES COLLECTÉES

SOIT **1,4 KG**
PAR HABITANT

L'abeille verte
17B Boulevard Jean Jaurès
34700 Lodève
communication@labeilleverte.net
04 67 44 92 70
labeilleverte.net

LA COLLECTE

LES POINTS TRI DE PROXIMITÉ



473
POINTS TRI DE PROXIMITÉ

1 430
COLONNES AU TOTAL

L'organisation de la collecte a évolué à partir de 2023 dans certaines communes.

Les centres-bourg ont une collecte uniquement en point tri de proximité pour tous les flux de déchets (emballages et papiers, verre, ordures ménagères et déchets alimentaires). Les habitants des zones pavillonnaires sont équipés d'un bac jaune, d'un bac vert et d'une poubelle grise.

Voir page 9 : pour comprendre les évolutions du service

Voir page 10 : pour découvrir les communes sur lesquelles la nouvelle organisation a été déployée de 2023 à 2025, et les premiers résultats.

Le déploiement sur les autres communes se poursuit en 2026.



717
COLONNES EMBALLAGES ET PAPIERS
1 pour 120 hab.
Collecte 1 à 2 fois par semaine selon vitesse de remplissage



454
COLONNES EMBALLAGES EN VERRE
1 pour 190 hab.
Collecte 1 fois tous les 15 jours sauf cas particuliers

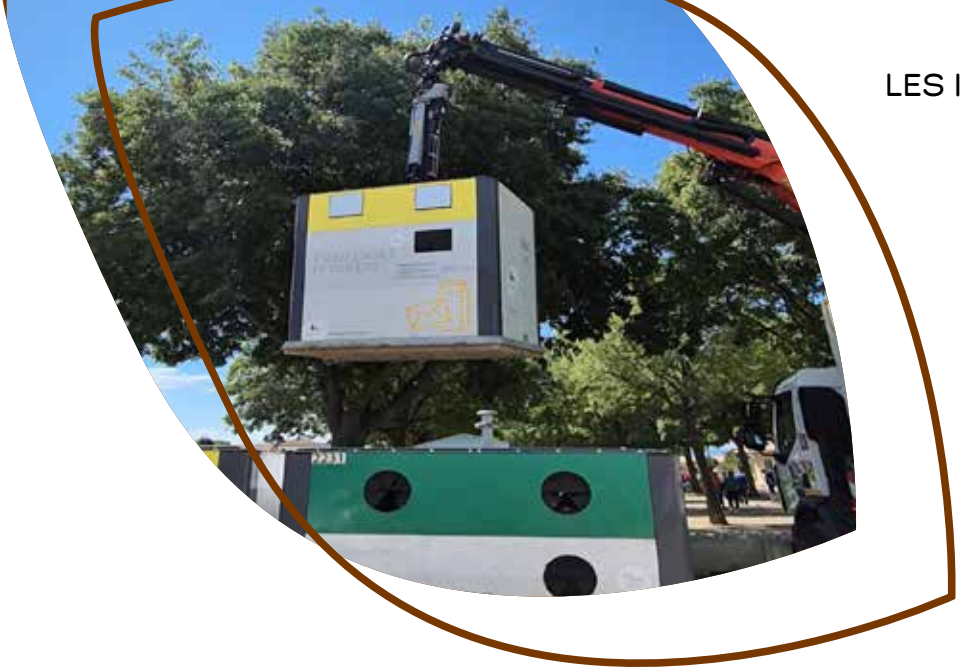


211
COLONNES À ORDURES MÉNAGÈRES
1 pour 254 hab.
Collecte 1 fois par semaine

48
COLONNES À TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES
1 pour 1 797 hab.
Collecte 1 à 2 fois par semaine (convention Philtex)

TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES : d'autres opérateurs non conventionnés avec le Syndicat Centre Hérault collectent sur le territoire.

EN PÉRIODE ESTIVALE : avec l'augmentation de la population liée à la fréquentation touristique, la collecte des points tri est adaptée au besoin, en fonction des colonnes, afin d'anticiper leurs niveaux de remplissage tout en optimisant l'organisation logistique du service.



EN POINT TRI
DE PROXIMITÉ :

8 047 t

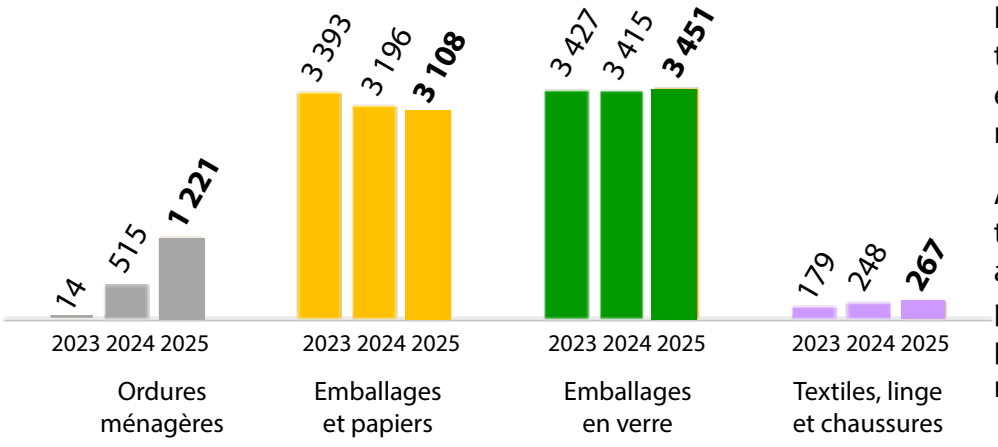
DE DÉCHETS COLLECTÉS

93,3 kg

PAR HABITANT

+8,4 %

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN POINT TRI DE 2023 À 2025 (EN TONNES)



Le nouveau service de collecte a été mis en place dans 28 communes du territoire de novembre 2023 au 31 décembre 2025 (lire P10 et 11). Dans ce cadre, les points tri de proximité des centres-bourg ont été dotés de colonnes à ordures ménagères qui sont collectées par le Syndicat Centre Hérault.

La collecte des emballages et papiers a continué à faire l'objet d'une baisse en 2025 en point tri de proximité qui s'explique par l'arrivée du bac jaune en habitat pavillonnaire dans 12 communes de plus sur le territoire.

Si on cumule la collecte en point tri et celle en bac jaune, on obtient une hausse de +13,8% de la collecte des emballages et papiers.

Pour ce qui est du verre, on observe une hausse de la quantité collectée de 1% alors que la tendance était à la baisse depuis 2021. En effet, 36 tonnes de plus ont été collectées en 2025 par rapport à 2024.

Enfin, les quantités de Textile Linge et Chaussures (TLC) collectées sur le territoire par Philtex en 2025 (3,1 kg/hab.) ont augmenté de 7 % par rapport à 2024.

Au total, sur la collecte des points tri de proximité, on observe une augmentation de 8,4 % en 2025 par rapport à 2024, alors que la population a augmenté seulement de 0,8 %.

LA COLLECTE

LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES



9 DÉCHÈTERIES

1 DÉCHÈTERIE POUR 9 584 HABITANTS

34 721 COMPTES

DÉCHETS ACCEPTÉS

	Aspiran Montarnaud	Gignac Clermont l'Hérault	Lodève Le Pouget	Monpeyroux	Le Caylar	Octon
Articles de sport et de loisirs (ASL)	•			•		
Bois non traité	•	•	•	•	•	•
Bois traité	•	•	•	•	•	•
Cartons	•	•	•	•	•	•
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	•	•	•	•	•	
Inertes	•	•	•	•	•	
Menuiseries vitrées	•	•	•	•	•	
Métaux	•	•	•	•	•	•
Mobilier usagé	•	•	•	•	•	•
Non recyclables	•	•	•	•	•	•
Objets réemployables	•	•	•	•	•	
Piles	•	•	•	•	•	•
Plâtre	•	•	•	•	•	•
Polystyrène	•	•				
Déchets dangereux spécifiques (DDS) = déchets chimiques	•	•	•	•	•	
Textiles linge et Chaussures (TLC)	•	•	•			
Végétaux	•	•	•	•	•	•

OÙ SONT DÉPOSÉS LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE

☒ **Médicaments inutilisés ou périmés :**
> pharmacies (Cyclamed)

☒ **Pneus, bouteilles de gaz, cartouches et bouteilles de protoxyde d'azote :**
> magasins distributeurs

☒ **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) :**
> dastri.fr/nous-collectons/

☒ **Amiante :**
> entreprises spécialisées (si vous êtes un particulier, contactez le Syndicat Centre Hérault afin qu'il vous oriente au 04 67 88 18 46)

☒ **Déchets chimiques et produits phytosanitaires des professionnels :**
> magasins distributeurs

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Hors horaires d'été

Matin : 9h à 12h
Après-midi : 14h à 17h15

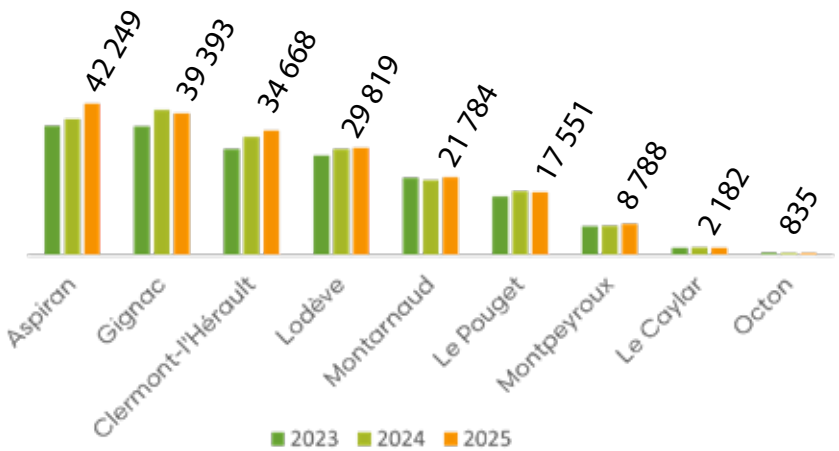
		Mar	Merc	Jeu	Vend	Sam
Aspiran Montarnaud Gignac Clermont l'Hérault Lodève Le Pouget	Matin	•	•	•	•	•
	APM	•	•	•	•	•
Monpeyroux	Matin					
	APM	•	•	•	•	•
Le Caylar	Matin	•		•		•
	APM					
Octon	Matin		•		•	
	APM					

Fermeture de toutes les déchèteries : les dimanches, lundis et jours fériés. Horaires modifiés l'été pour préserver la santé des agents et usagers face aux chaleurs estivales.

197 269 VISITEURS
+3 %

102 KG PAR VISITEURS
EN MOYENNE

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION (NOMBRE DE VISITEURS EN 2025)



ACCÈS

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur. Depuis octobre 2017, les véhicules de plus de 2 m doivent se rendre en déchèterie gros véhicules (service payant au poids), sauf pour les déchèteries de Lodève, Le Caylar, Montpeyroux et Octon.

Accès par badge opérationnel depuis novembre 2022. En 2025, le nombre de passages gratuits est passé de 26 à 30 par foyer. La création d'un compte usager se fait sur : syndicat-centre-herault.org

En 2025, 2 886 nouveaux comptes ont été créés.



1 point tri dans toutes les déchèterie sauf à Octon et Clermont l'Hérault

En 2025, même si la fréquentation continue à augmenter (3 %) comme en 2024 (6,5 %), elle reste en baisse par rapport aux années précédentes. Cette baisse s'explique par la mise en place de l'accès par badge, en 2022, réservé uniquement aux habitants du territoire.
Les usagers sont venus moins souvent mais avec un chargement plus important avec 7 kg de plus qu'en 2024 (et 41 kg de plus qu'en 2023). De plus, les professionnels du BTP sont orientés vers d'autres déchèteries professionnelles.

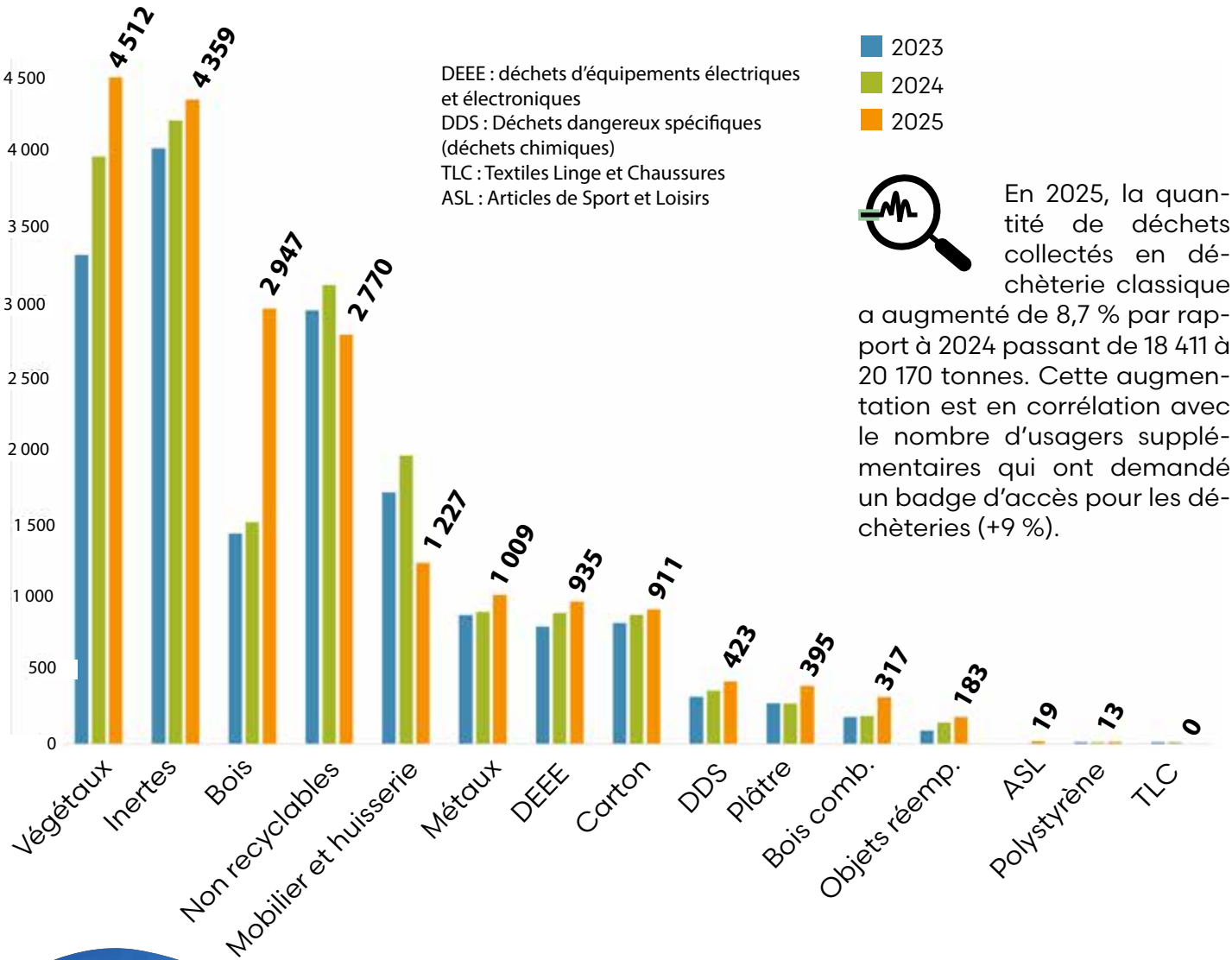


20 170 t
COLLECTÉS
234 kg
PAR HABITANT

LA COLLECTE

LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE DE 2023 À 2025 (EN TONNES)



DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques
DDS : Déchets dangereux spécifiques (déchets chimiques)
TLC : Textiles Linge et Chaussures
ASL : Articles de Sport et Loisirs

En 2025, la quantité de déchets collectés en déchèterie classique a augmenté de 8,7 % par rapport à 2024 passant de 18 411 à 20 170 tonnes. Cette augmentation est en corrélation avec le nombre d'usagers supplémentaires qui ont demandé un badge d'accès pour les déchèteries (+9 %).



Entre 2024 et 2025, les quantités collectées en déchèterie professionnelle (page 37) ont baissé de 39,6 %, passant de 6 860 à 4 913 tonnes. Cette baisse importante s'explique en partie par une diminution de 37,5 % des déchets inertes collectés.

LA COLLECTE

LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE



4 913 t
COLLECTÉS
-39,6 %
PAR RAPPORT À 2024

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Non recyclables
- Inertes
- Végétaux
- Métaux
- Cartons
- Bois
- Bois combustible
- Mobilier usagé
- Polystyrène
- Plâtre
- Verre plat

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :
9h à 12 het 14h à 17h
(Hors horaires d'été)

OÙ SONT DÉPOSÉS LES DÉCHETS REFUSÉS ?

☒ Amiante et bois avec traitement dangereux :
> entreprises spécialisées

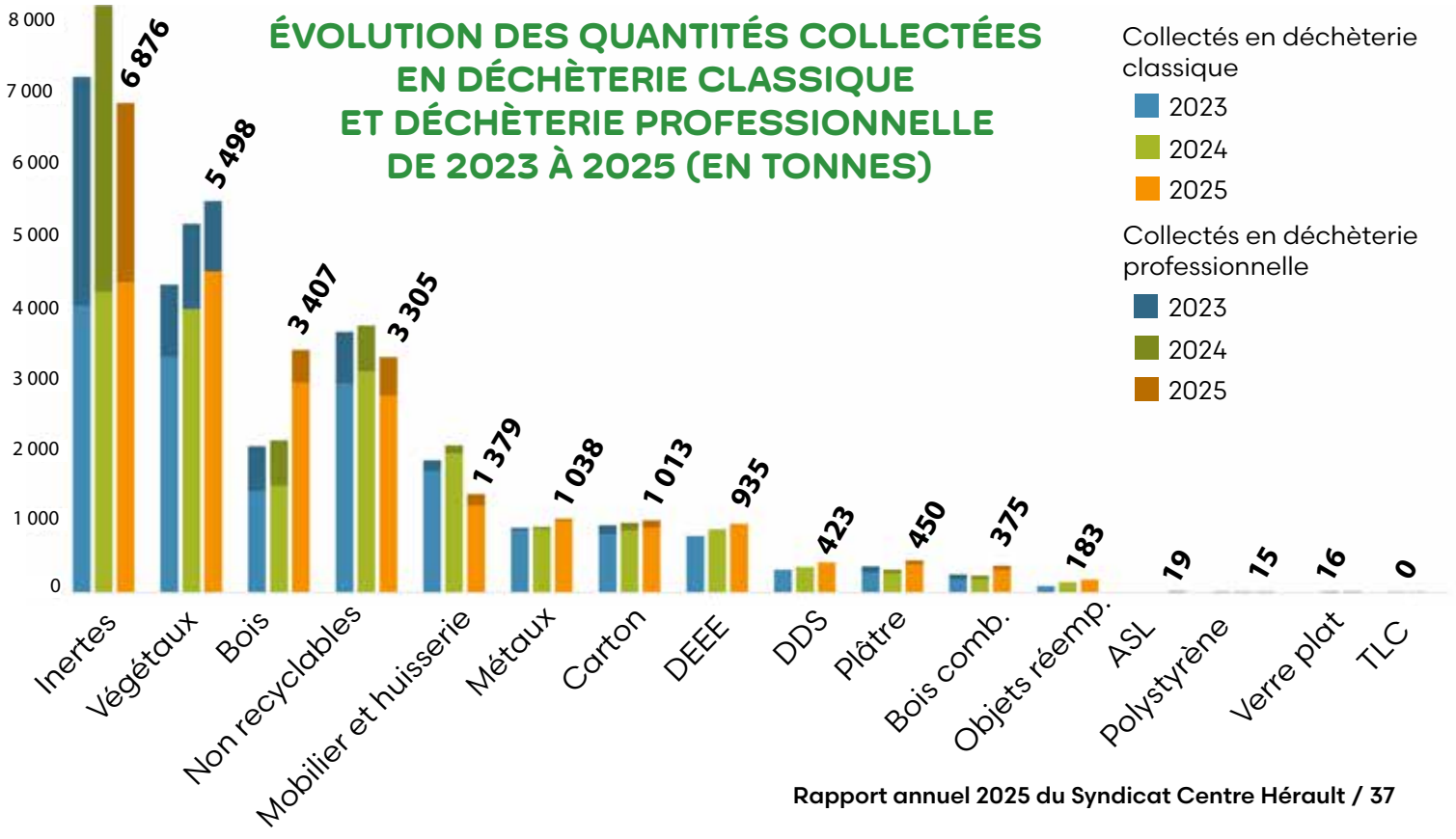
☒ Emballages de produits phytosanitaires, pneumatiques, huiles, produits chimiques, électriques, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et médicaments :
> chez les revendeurs

FONCTIONNEMENT

1. Accueil, identification : ouverture d'un compte obligatoire dès le 1er apport
2. Pesée du véhicule à plein et contrôle des déchets
3. Dépotage des déchets au sol ou en benne
4. Pesée du véhicule à vide sur le pont bascule. Poids minimum pris en compte : 20 kg
5. Facturation en fin de mois

13 700
APPORTS
612
CLIENTS

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE CLASSIQUE ET DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE DE 2023 À 2025 (EN TONNES)



LA COLLECTE

SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS

Les deux tableaux (pages 38 et 39) présentent l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés

	Quantité collectée en tonnes			Quantité collectée en kg / hab.			Taux évolution 2024-2025
	2023	2024	**2025**	2023	2024	**2025**	
POPULATION	83 758	85 537	**86 257**	83 758	85 537	**86 257**	+ 0,8 %
ORDURES MÉNAGÈRES	**14 277**	**14 792**	**13 328**	**189**	**173**	**155**	**- 11 %**
- EN PORTE À PORTE (POUBELLES GRISES)	15 856	14 277	12 107	/	/	/	/
- EN POINT TRI *	14	515	1 221	/	/	/	/
DÉCHETS ALIMENTAIRES	2 588	2 285	**2 442**	31	27	**28**	+ 6,4 %
EMBALLAGES ET PAPIERS	**3 607**	**4 258**	**4 939**	**44**	**49**	**57**	**+ 13,8 %**
- EN PORTE À PORTE (BAC JAUNE) *	214	1 062	1 831	/	/	/	/
- EN POINT TRI	3 393	3 196	3108	/	/	/	/
VERRE (EN POINT TRI)	3 427	3 415	**3 451**	41	40	**40**	+ 1 %
TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES	**190**	**260**	**267**	**2**	**3**	**3,1**	**+ 7%**
- EN POINT TRI	179	248	**267**	2	3	**3,1**	/
- EN DÉCHÈTERIE	11	12	**/**	0,14	0,13	**/**	/
EN DÉCHÈTERIE							
ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)	/	/	**19**	/	/	**0,23**	/
BOIS	1 426	1 501	**2 947**	17	18	**34**	+ 49 %
BOIS COMBUSTIBLE	183	189	**317**	2,2	2	**4**	+ 40,4 %
CARTONS	818	876	**911**	9,8	10	**10**	+ 3,8 %
DÉCHETS CHIMIQUES (DDS)	319	360	**423**	3,8	4	**5**	+ 14,9 %
DÉCHETS ELECTRIQUES (DEEE)	794	888	**935**	9,5	11	**11**	+ 5 %
INERTES	4 032	4 220	**4 359**	48,1	50	**51**	+ 3,2 %
MÉTAUX	874	894	**1 009**	10,4	11	**12**	+ 11,4 %
MOBILIER ET HUISSERIES	1 703	1 952	**1 227**	20,3	23	**14**	- 59,1%
NON RECYCLABLES	2 934	3 108	**2 770**	35	37	**32**	- 12,2 %
OBJETS RÉEMPLOYABLES	91	145	**183**	1,1	2	**2,12**	+ 20,6 %
PLÂTRE	275	273	**395**	3,3	3	**5**	+ 30,9 %
POLYSTYRÈNE	12	12	**13**	0,1	/	**0,16**	+ 10,9 %
VÉGÉTAUX	3 309	3 975	**4 512**	39,5	47	**52**	+ 11,9 %

LA COLLECTE

SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS (TOTAUX)

45 210 t
COLLECTÉS
524 kg
PAR HABITANT

	Quantité collectée en tonnes			Quantité collectée en kg / hab.			Taux évolution 2024-2025
	2023	2024	**2025**	2023	2024	**2025**	
POPULATION	83 758	85 537	**86 257**	83 758	85 537	**86 257**	+ 0,8 %
TOTAL PORTE À PORTE (COLLECTÉ PAR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES)	18 657	17 625	**16 380**	/	/	**/**	+ 2,2 %
TOTAL POINTS TRI	7 013	7 375	**8 047**	/	/	**/**	+ 8,4 %
TOTAL DÉCHÈTERIES	16 780	18 411	**20 019**	248	220	**232**	+ 8 %
TOTAL POINTS TRI + DÉCHÈTERIES (COLLECTÉ PAR LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT)	23 793	25 785	**28 066**	/	/	**/**	+ 8,1 %
DÉCHET MUNICIPAUX	741	673	**764**	9	8	**9**	+ 11,9 %
TOTAUX COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE	43 192	44 083	**45 210**	516	515	**524**	+ 2,5 %

En ce qui concerne **la collecte des ordures ménagères**, on constate une baisse des quantités collectées (-11 %), au profit de la collecte des emballages et papiers (+13,8 %), des déchets alimentaires (+6,4 %) et des textiles, linge et chaussures (+7 %).

Les quantités de déchets apportés en déchèterie ont également augmenté de 8 %. On peut en déduire que le tri des ménages est en hausse.

Cette amélioration du tri peut s'expliquer par le déploiement du nouveau service de collecte (lire pages 10 et 11), et par les campagnes de communication et de sensibilisation.

Si on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire, on remarque que les quantités globales collectées ont légèrement augmenté. par rapport à 2024 (+2,5 %) alors que la croissance de la population reste plutôt stable (+0,8 %).

* Nouveau service de collecte en cours de déploiement. En 2025, 7 402 habitants sont concernés, soit 55 % de la population totale du territoire.

LE TRAITEMENT

LES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT SUR ET AUTOUR DU TERRITOIRE





INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)
à Soumont
(Syndicat Centre Hérault)

- Ordures ménagères
- Non recyclables

Capacité annuelle :
23 900 t

Capacité totale :
463 800 m³



PLATEFORME DE COMPOSTAGE ET PLATEFORME DE TRAIREMENT DU BOIS

à Aspiran
(Syndicat Centre Hérault)

- Déchets alimentaires
- Végétaux
- Bois



CENTRE DE TRI OEKOTRI
à Saint-Thibéry

- Tous les emballages
- Tous les papiers

Le Syndicat Centre Hérault est actionnaire, avec 6 autres collectivités du Ouest et Centre Hérault, de la SPL Oekomed qui gère le centre de tri Oekotri par délégation.

LE TRAITEMENT

LA NATURE DES PRINCIPAUX MODES DE TRAITEMENT

		RÉEMPLOI	COMPOSTAGE	VALORISATION MATIÈRE	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CONCASSAGE	STOCKAGE À L'ISDND
Porte à porte ou point tri de proximité	Ordures Ménagères Résiduelles						•
	Déchets alimentaires		•				
	Emballages Ménagers Recyclables et papiers			•			• (refus de tri)
	Verre			•			
	Textile Linge Chaussures	•		•	•		
Déchèteries	Objets rémployables	•					
	Non recyclables						•
	Inertes			•		•	
	Végétaux		•	•			
	Bois			•			
	Mobilier usagé			•	•		
	Métaux			•			
	Carton			•			
	DEEE			•			
	DDS			•	•		
	Bois combustible				•		
	Plâtre			•			
	Polystyrène			•			
	Verre plat			•			
Autres	Déchets municipaux						•
	Déchets industriels banals						•
	Refus de tri des emballages et papiers				•		•

LE TRAITEMENT

LES TAUX GLOBAUX DE VALORISATION

DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ET DES DÉCHETS DE LA DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

31 985 t
DE DÉCHETS VALORISÉS
DMA + DÉCHETS PROFESSIONNELS

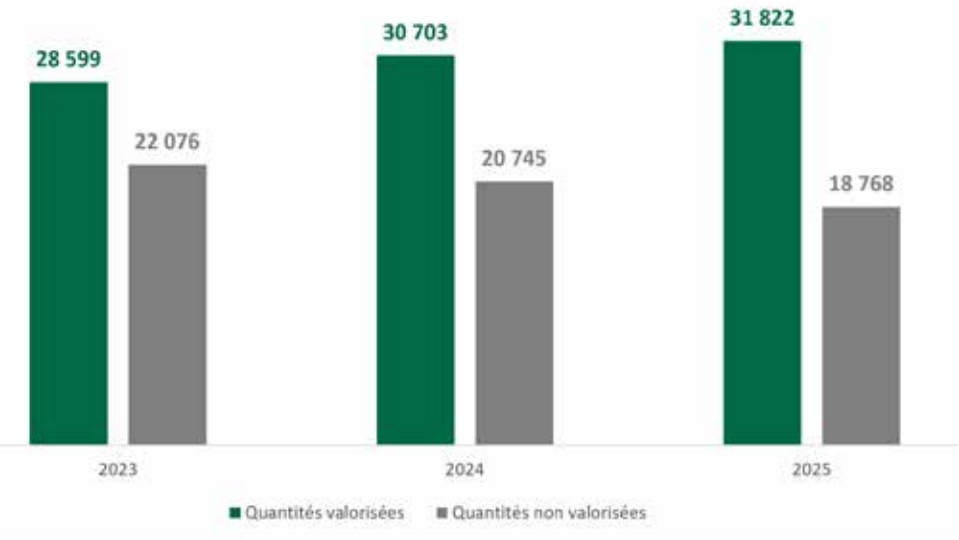
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA VALORISÉS ET NON VALORISÉS DE 2023 À 2025 (TONNES)



61 %
TAUX GLOBAL DE VALORISATION DES DMA

En 2025, la quantité de déchets ménagers valorisés (hors déchets professionnels) a enregistré une hausse de11,9 % par rapport à 2024, et celle des déchets non valorisés a diminué de 10,4 %, tandis que la population du territoire stagne.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA ET DÉCHETS PROFESSIONNELS VALORISÉS ET NON VALORISÉS DE 2023 À 2025 (TONNES)



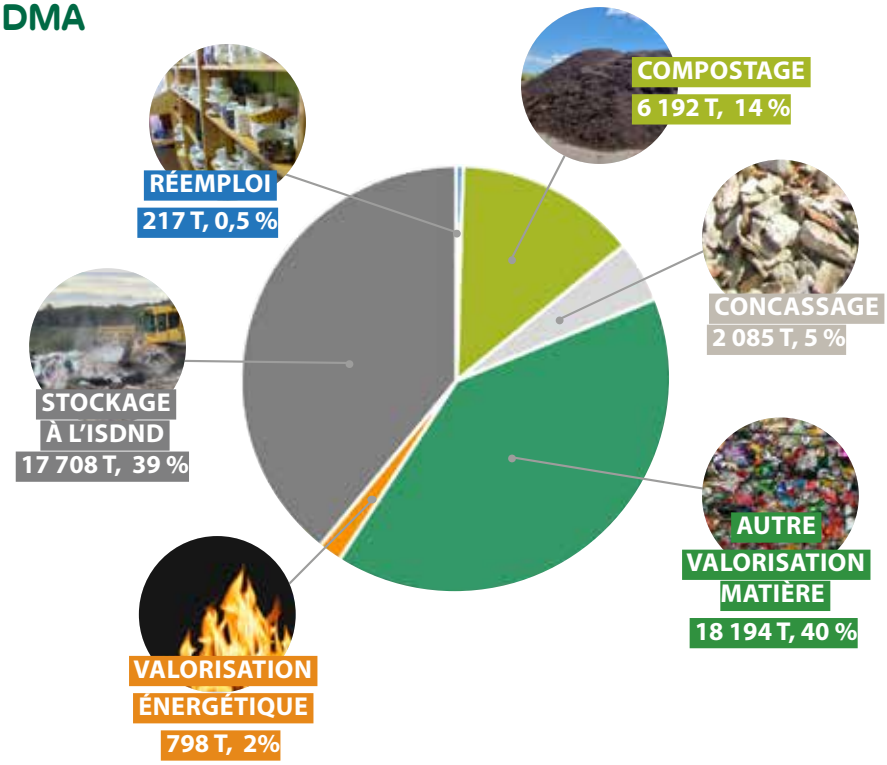
63 %
TAUX GLOBAL DE VALORISATION DES DMA + DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Depuis 2018, le calcul du taux de valorisation intègre les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels antérieurs à 2018.

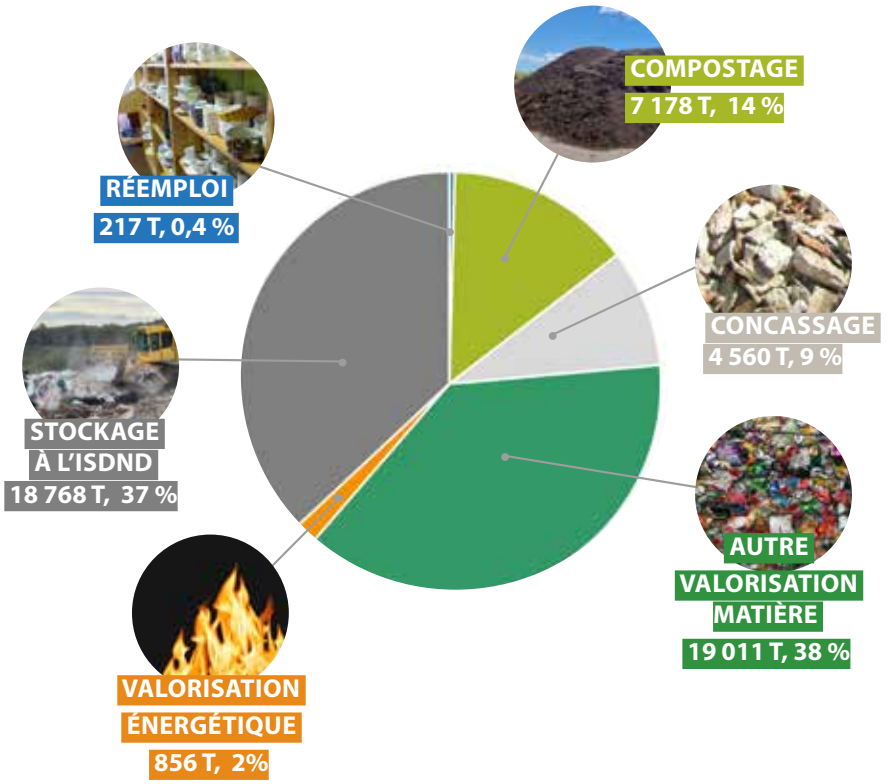
LE TRAITEMENT

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE TRAITEMENT

DMA



DMA ET DÉCHETS PROFESSIONNELS



En 2025, plus d'un tiers des déchets du Syndicat Centre Hérault est valorisé par recyclage matière.

Le compostage des déchets alimentaires et des végétaux représente 14 % du traitement.

Le concassage des inertes des particuliers et professionnels est lui de 9 %.

La valorisation énergétique est très faible (2 %) puisqu' elle concerne principalement les refus de tri des emballages et papiers.

Les objets réemployables qui sont orientés vers la ressourcerie représentent moins de 1 %.

37 % des tonnages de déchets collectés sont stockés en ISDND.

LE TRAITEMENT

LA VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE



LA NATURE DES MATIÈRES PREMIÈRES

- Déchets alimentaires collectés en porte-à-porte ou en colonne dans les points tri de proximité
- Végétaux collectés en déchèterie

LE PROCESSUS DE COMPOSTAGE

1. Réception et contrôle des apports

2. Broyage des végétaux

3. Mélange mécanique des déchets alimentaires et du broyat de végétaux (dans le cas du compost croissance)

4. Stockage en casier pendant la phase active et contrôles réguliers :

- → Contrôle humidité / arrosage
- → Contrôle température / aération par retournement
- → Profils des températures (à minima 65°C pendant 3 jours ou 60°C pendant 7 jours ou 55°C pendant 14 jours)
- → Test de maturité (Rottegrad) / passage en phase de maturation

5. Mise en andain pendant la phase de maturation

- → Contrôle humidité / arrosage
- → Test de criblage

6. Mise en andain d'affinage

- → Analyse complète des lots (chimique, biochimique,
- → biologique)
- → Test de phytotoxicité (test cresson)

La collecte séparée des biodéchets au niveau national est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.

C'est déjà le cas depuis plus de 20 ans sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.

LES HORAIRES

Dépôts de végétaux et déchets alimentaires à partir de :
- 6h pour le SCH
- 7h pour les Communautés de communes
- 9h les professionnels

Toute la journée, vente de compost et bois de paillage avec chargement manuel en libre service ou chargement mécanique de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur réserve de disponibilité des produits.

(Hors horaires d'été.)

LES PRODUITS ET SERVICES

Depuis 2006, le compost du SCH est certifié « Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique » et depuis 2015, il est labellisé ASQA (Amendement Sélectionné de Qualité Attestée).

3 types de produits conformes NFU 44051 sont à la vente :

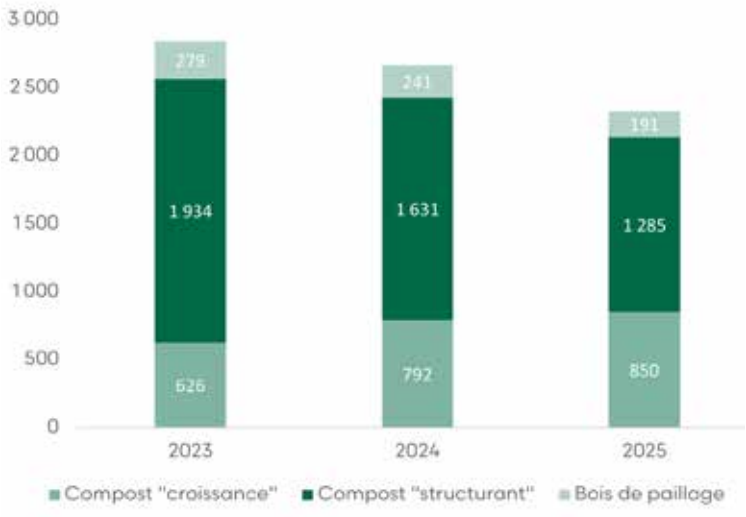
- **Le compost « structurant »** issu des végétaux collectés en déchèterie ;
- **Le compost « croissance »** issu de la collecte des déchets alimentaires et des végétaux collectés en déchèteries ;
- **Le bois de paillage.**

	2023	2024	2025
Déchets alimentaires du territoire	2 588 t	2 285 t	2 442 t
Végétaux du territoire	4 457 t	5 188 t	5 498 t
Total des déchets du territoire	**7 045 t**	**7 460 t**	**7 940 t**
Déchets alimentaires du Sictom de Pézenas	287 t	655 t	633 t
Déchets alimentaires du Grand Orb	49 t	53 t	113 t
Total des déchets compostés sur la plateforme	7 381 t	8 182 t	8 686 t
Refus de tri	/	/	13 t
Refus de criblage	651 t	621 t	750 t
Rendement de la plateforme	43 %	37 %	36 %



793
CLIENTS
DONT **718**
SUR LE TERRITOIRE

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PRODUITS VENDUES (EN TONNE)



En 2025, les apports de déchets alimentaires provenant du territoire ont augmenté de 7 % alors qu'ils avaient diminué en 2024 suite à un rappel sur les bonnes consignes de tri (pas de végétaux dans les bacs verts) principalement sur la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. Les apports des végétaux ont diminué de 12,6 %.

Les quantités de produits vendues ont diminué de 15 % par rapport à 2024. Toute la production n'a pas été vendue comme les années précédentes, ceci est dû notamment à des difficultés financières dans la filière viticole qui a moins investi dans l'achat de compost. Pour le bois de paillage, le syndicat a bénéficié du programme «Hérault Haie» qui par le biais de l'association Paysarbres a permis de réaliser de nombreuses ventes sur 2024 et 2025.

LE TRAITEMENT

LA VALORISATION MATIÈRE DES INERTES



LA NATURE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Inertes issus de la déchèterie professionnelle à Aspiran.

LES PRODUITS ET SERVICES

Les produits sont adaptés aux besoins des professionnels des travaux publics, des voiries et réseaux divers, des paysagistes, ainsi que des particuliers pour la réalisation des chemins, murs de soutènement, canalisations, piscines, plantations, etc.

Ces inertes sont transformés en 4 produits commercialisés :
- un tout-venant de calibre 0/31,5
- de la terre
- de la terre végétale.
- de la terre criblée amendée

Un service de livraison est proposé aux professionnels et aux particuliers à partir de 10 tonnes.

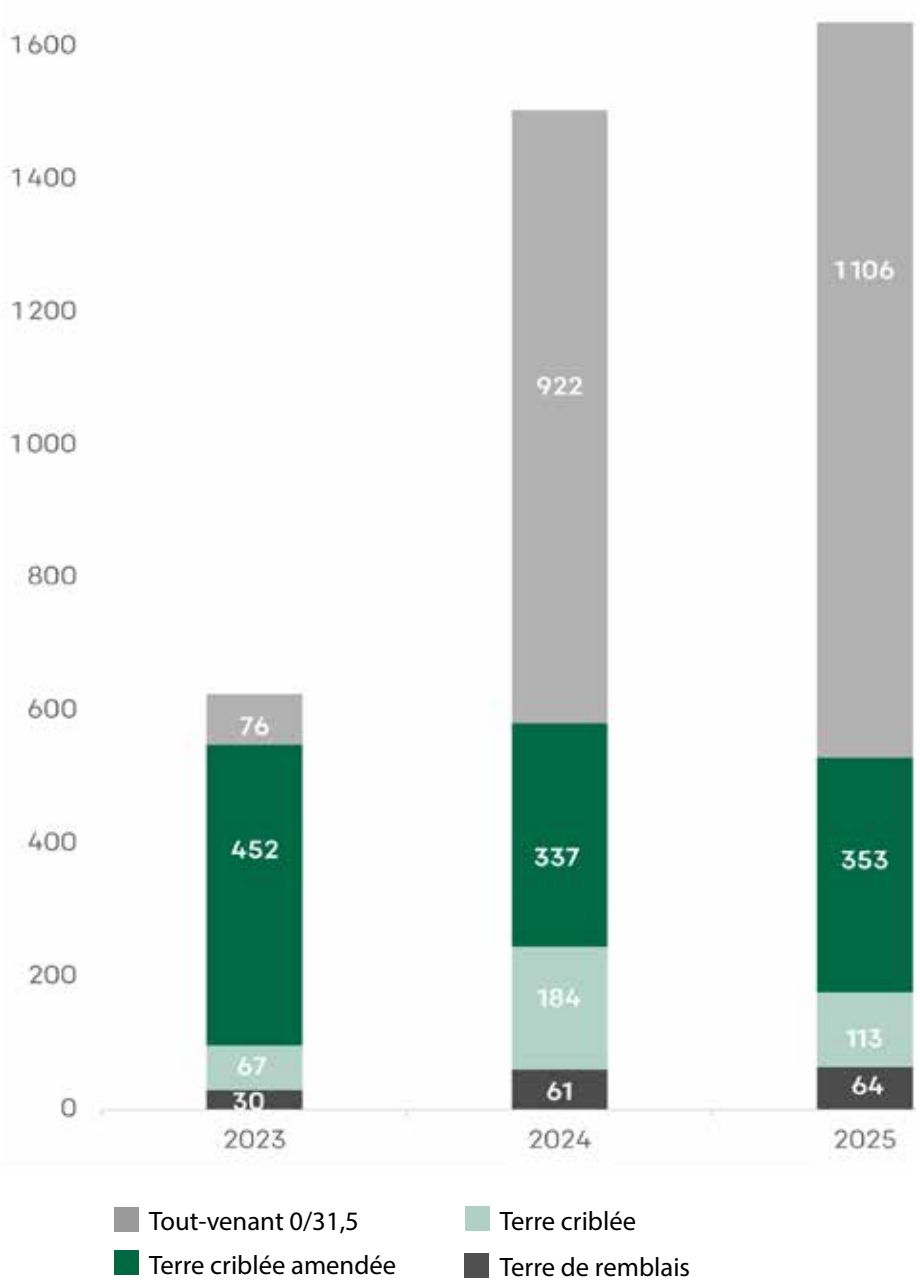
LA DESTINATION DES INERTES

- Site de production de granulats
- ISDND (couverture et besoins d'exploitation)

Reprise de la vente des produits issus du concassage des inertes (arrêtée le 28 février 2022) en augmentant les tarifs pour éviter une concurrence déloyale avec le marché privé.

	2023	2024	2025
Inertes des déchèteries	4 032 t	4 220 t	4 359 t
Inertes des déchèteries professionnelles	3 208 t	4 027 t	2 516 t
Total d'inertes collectés	**7 240 t**	**8 247 t**	**6 876 t**
Inertes collectés en déchèteries et valorisés comme matériaux de couverture sur l'ISDND	870 t	1411 t	2 316 t
Inertes valorisés par VMITP Rouvier	3 161 t	2 809 t	2 090 t
Inertes valorisés sur le site d'inertes (t)	3208 t	4 027 t	2 470 t
Refus de tri des inertes	0	0	0
Total d'inertes concassés (t)	6 369 t	6836 t	4 560 t
Gravats vendus ou utilisés	3 759 t	1 573 t	1 864 t
Quantités commercialisés	625 t	1 504 t	1636 t

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PRODUITS VENDUES (EN TONNES)





En 2025, on observe une baisse des quantités de terre criblée vendues de - 63 % par rapport à l'année précédente.

Les quantités de terre criblée amendée ont augmenté de + 5 % tandis que celles de tout-venant 0/31,5 ont connu une hausse de + 20 %

Historique :

En 2022, le Syndicat Centre Hérault avait fait le choix de suspendre la vente de matériaux issus des inertes, afin de ne pas concurrencer l'installation d'un entrepreneur privé sur le territoire et de favoriser le développement du tissu économique local.

En 2023, face à l'arrêt de cette initiative privée et à la constitution d'un stock important lié aux apports en déchèterie professionnelle, le syndicat a été amené à reprendre cette activité, dans un souci de bonne gestion de ses installations et de valorisation des matériaux collectés.

LE TRAITEMENT

LE RECYLAGE DES MATIÈRES

De nombreux metteurs sur le marché de produits générant des déchets sont soumis à des **Responsabilités Élargies du Producteur (REP)**.

Dans ce cadre, ils sont tenus de prendre en charge la gestion de ces déchets. Ces REP peuvent être assurées par les metteurs sur le marché de façon individuelle ou collective, via un éco-organisme.

3 OBJECTIFS DES FILIÈRES REP

- Augmenter la performance de recyclage des déchets.
- Décharger les collectivités territoriales des coûts de gestion des déchets.
- Inciter les fabricants à s'engager dans l'éco-conception.

Déchets recyclables	Eco-organismes partenaires	Centre de tri Conditionnement	Repreneur ou centre de traitement	Devenir
Articles de Sport et de Loisirs (ASL)	Ecologic	Ressourcerie Coeur d'Hérault Recyclerie du Sport Lezprit Réquipe		Réemploi Valorisation énergétique
Bois	Ecomaison		Réseaux de repreneurs Eco-maison	Plaques de bois aggloméré
Bois des professionnels	Paprec	Praprec		
Cartons	Citeo	La Feuille d'érable	Suez	Fibres de carton
Déchets chimiques ménagers (dangereux)	Eco-DDS (sauf produits hors champ)	Triadis		Huile de moteur, combustibles, traitement en centres spécialisés
Déchets d'équipement électrique et électronique	Ecologic Ecosystem	Triade, filiale de Véolia		Automobile, poutrelles métalliques, câbles en cuivre...
Emballages Ménagers Recyclables et papiers	Citeo	Oekotri	Paprec, Suez	Emballages, objets en matières recyclées et papier recyclé
Lampes et néon	Recylum	Paprec	/	Cadres de vélos, nouveaux tubes fluorescents
Métaux			GDE	Métaux recyclés
Mobilier et huisserie	Ecomaison	/	Réseaux de repreneurs Eco-maison	Panneaux de particules (bois), tuyaux (plastique), panneaux acoustiques et thermiques, literire (matelas)...
Piles	Batribox	/	Triade, filiale de Véolia	Piles, batteries, tuyaux de cuivre, pièces auto...
Plâtre	Valobat	/	Recygypse (Lespignan, 34)	Industrie plâtrière, cimenterie, activité agricole (engrais)
Polystyrène	Citeo	/	Valorplast	Isolation, emballages
Textile Linge Chaussures	Refashion	Le Relais / Philtex et Recycling		Réemploi, chiffons, rembourrage, isolants
Verre	/	OI Manufacturing		Emballages en verre
Verre plat	/	Sibelco (Saint-Romain-Le-Puy, 42)	/	Verrerie



1 291 t
DE REFUS DE TRI ENFOUIS
SUR **4 939 t**
COLLECTÉES

LE TRAITEMENT

LA CARACTÉRISATION DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Les refus de tri désignent les déchets qui ne sont pas conformes au cahier des charges du centre de tri des emballages et papiers, tels que les erreurs de tri ou les sacs d'ordures ménagères.

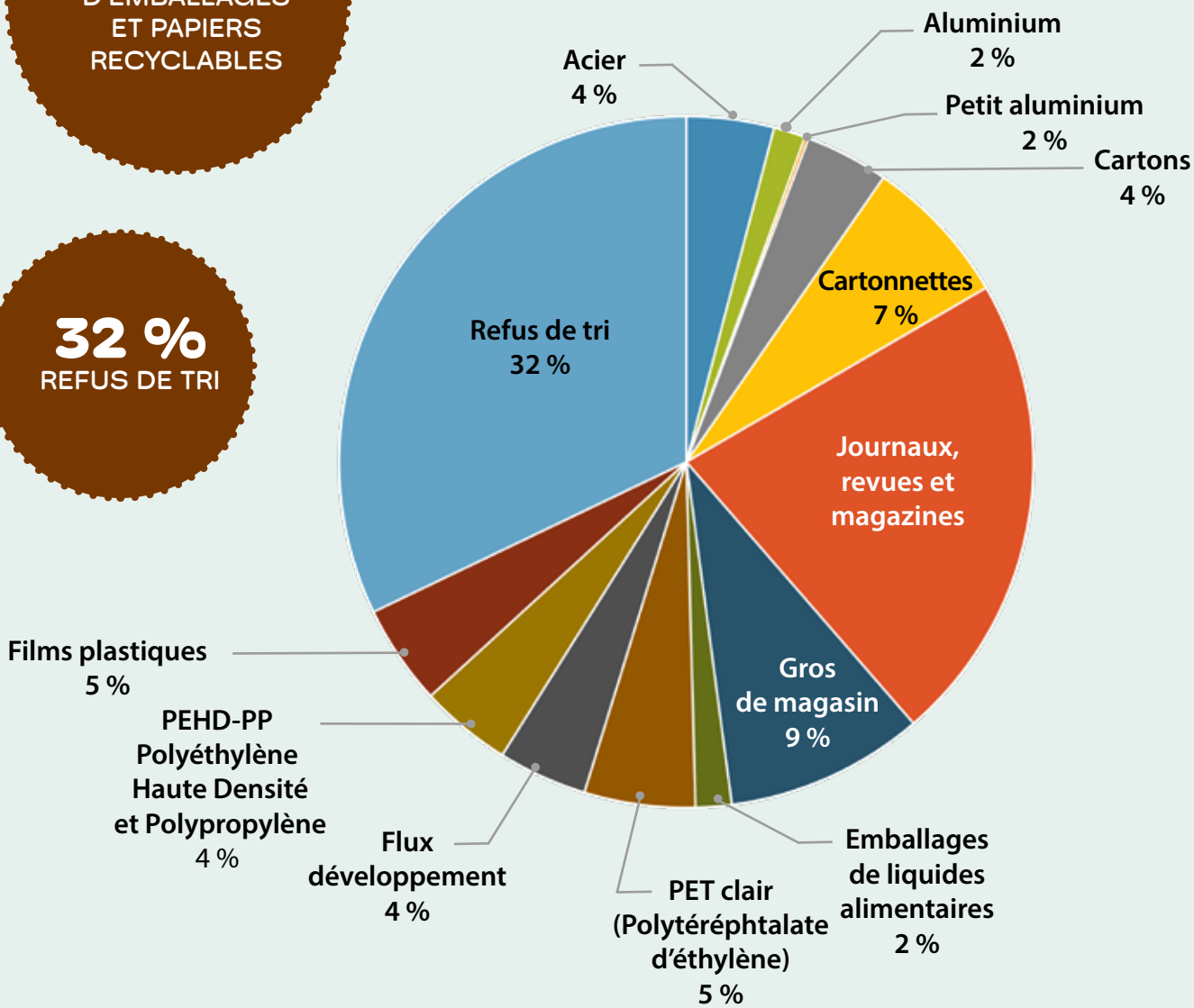
Ils engendrent **un surcoût environnemental et financier important,** puisqu'une une fois écartés par les opérateurs, ces refus sont soit enfouis à l'ISDND de St-Jean-de-Libron (833 tonnes), soit valorisés énergétiquement par Evolia (458 tonnes).

La lutte contre ces erreurs constitue donc un axe de travail prioritaire.

68 %
D'EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

32 %
REFUS DE TRI

PROPORTIONS DES REFUS DE TRI DANS LES EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTÉS



LE TRAITEMENT

LE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX

INSTALLATION CLASSÉE

ISO 14001



UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui répond à l'arrêté préfectoral 2022-12-DRCL-0523 du 30 décembre 2022 , relatif aux ISDND.

Elle a une autorisation d'exploitation jusqu'à fin 2031, associée à une réduction de la quantité de déchets ultimes stockés. Seuls sont admis sur le site en vue de leur stockage, les déchets non dangereux en provenance du territoire du Syndicat Centre Hérault.

LES ÉQUIPEMENTS DU SITE

- **Le traitement des lixiviats** se fait grâce à un réseau de drains et à un bassin de reprise à partir duquel les eaux sont pompées vers une lagune située sur la partie haute du site, à proximité de la station de traitement RBM (Réacteur Bio-Membranaire). Les concentrâts et boues de la station sont traités et séchés via le réseau de chaleur alimenté par la chaudière biogaz.
- **La sécurité incendie** est assurée par une caméra de détection thermique. Pour la lutte contre les incendies, le site est également équipé d'un bassin de stockage d'eau et d'un réseau de poteaux incendie (+ stock de matériaux inertes et astreinte du personnel).
- **Le traitement des biogaz** est effectué grâce à un réseau de drains et de puits alimentant la chaudière. En cas de panne de la chaudière, une torchère permet de brûler les biogaz.
- **Le recueil des eaux de ruissellement interne** se fait dans des bassins, les eaux sont stockées, analysées et rejetées dans le milieu naturel, si conformes.

LES HORAIRES

Du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 7h à 13h

Situé sur la commune de Soumont, au lieu-dit Mas d'Arnaud, le site est accessible aux Communautés de communes pour le vidage des ordures ménagères.

4 808 PESÉES

20 544 m³ DE LIXIVIATS TRAITÉS

564 281 m³ DE BIOGAZ TRAITÉS



L'ISDND est un site certifié ISO 9 001 et 14 001. C'est une vitrine attirant des visiteurs de la France et de l'étranger.



17 935 t
DE DÉCHETS STOCKÉS SUR LE TERRITOIRE

Les refus de tri des emballages et papiers (833 t) sont stockés en dehors du territoire à l'ISDND à St-Jean-de-Libron (34).

		2021	2022	2023	2024	2025
Déchets non valorisables stockés (t)	Ordures ménagères	16 895	16 534	15 870 ↙	14 792 ↙	13 328 ↙
	Non recyclables des déchèteries classiques	3 808	3 507	2 934 ↙	3 108 ↗	2 770 ↙
	Non recyclables de la déchèterie professionnelle	1 000	705	726	641	535
	Déchets municipaux	736	753	741	673	764
	Déchets industriels banals (DIB)	662	579	638	550	525
	TOTAL	**23 101**	**22 078**	**20 909 ↙**	**19 763 ↙**	**17 922 ↙**
Refus de tri (t) stockés	Emballages et papiers	241	0	0	0	0
	Déchets issus de la plate-forme de compostage	/	/	/	/	13
TOTAL DES DÉCHETS STOCKÉS SUR LE TERRITOIRE (T)		**23 342**	**22 078 ↙**	**20 909 ↙**	**19 763 ↙**	**17 935 ↙**
Refus de tri (t) stockés hors territoire	Emballages et papiers	0	0	515	982	833
TOTAL DES DÉCHETS STOCKÉS SUR ET HORS TERRITOIRE (T)		**23 342**		**21 424 ↙**	**20 745 ↙**	**18 768 ↙**
Valorisation en couverture sur l'ISDND (t)	Refus de criblage	666	714	651	621	750
	Inertes	4 326	1 870	870	1 411	2 316
	TOTAL	**4993**	**2 584**	**1 521**	**2 032**	**3 065**

En 2025, la quantité de déchets stockés sur l'Intallation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND) du territoire continue à diminuer. D'une baisse de - 5,8 % en 2024, elle passe à une baisse de - 10,2 % en 2025, avec une population stable (+ 0,8 %). Les quantités d'ordures ménagères collectées diminuent de - 11 % par rapport à l'année précédente.

La quantité de déchets stockés par habitant (hors déchèterie pro et DIB) continue à diminuer passant de 312 kg/hab. en 2010 à 196 kg/hab. en 2025.

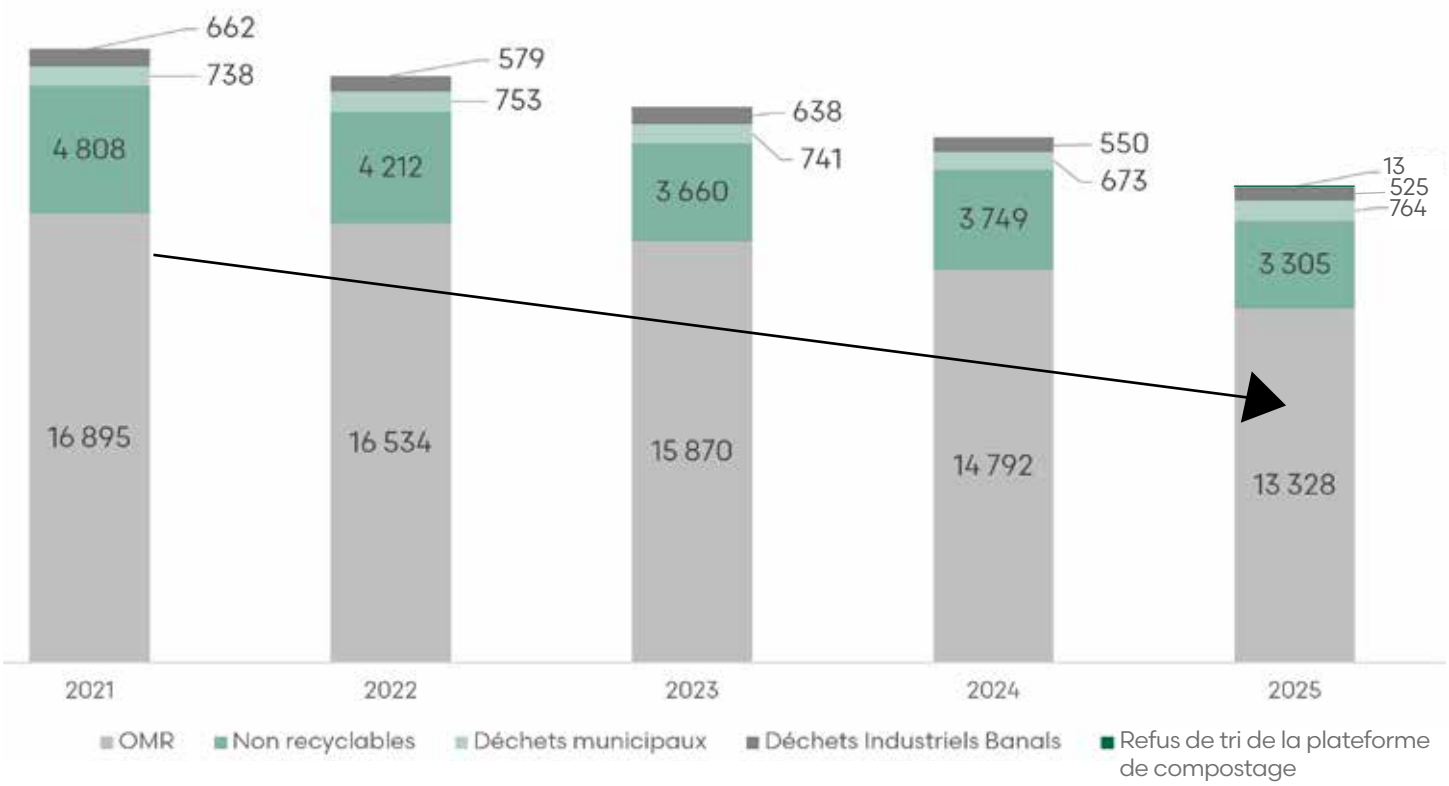


LE TRAITEMENT

LE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX

INDICE DE RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT
83,6 %

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS STOCKÉES CES 5 DERNIÈRES ANNÉES SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS (TONNES)





En 2025, l'indice de réduction de stockage* atteint 83,6 %.

Il poursuit ainsi sa baisse régulière, puisqu'il était de 97,8 % en 2023, puis de 92,4 % en 2024.

Cette évolution traduit une diminution constante des tonnages de déchets stockés.

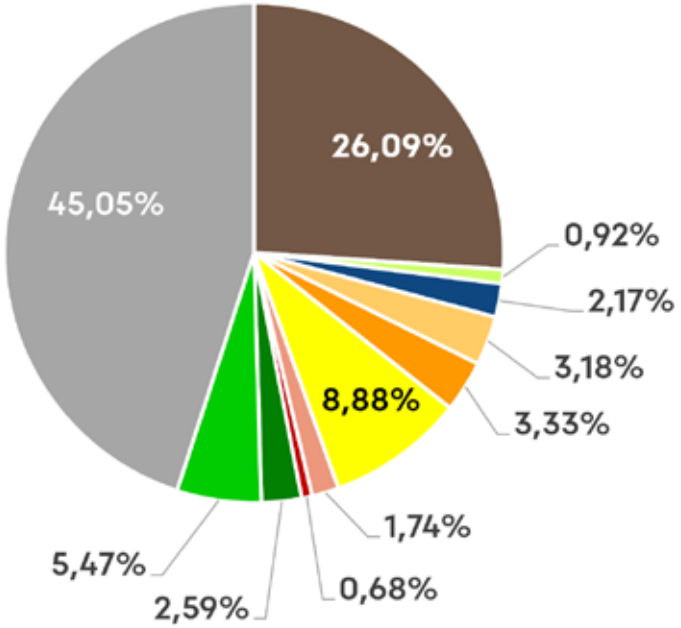
Pour rappel, l'indice est calculé en prenant comme référence le tonnage stocké en 2010, fixé à 100 :

Calcul de l'indice
= (tonnage enfoui en 2025 × 100) / tonnage enfoui en 2010
= (17 695 x 100) /21 173

* L'indice concerne les DMA stockés sur le terrritoire et hors territoire, sans les DMA professionnels.

LE TRAITEMENT

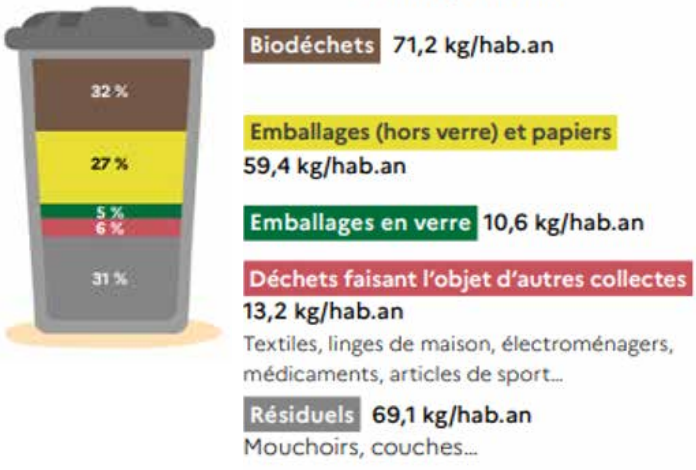
LA CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES



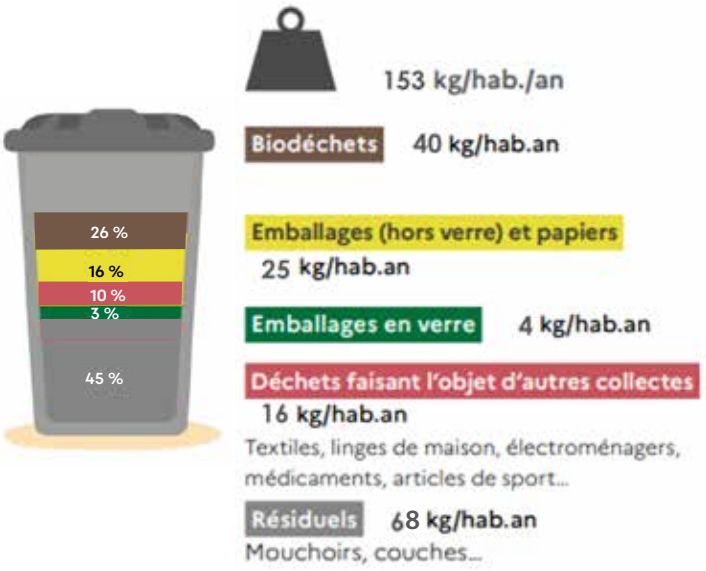
- Déchets alimentaires
- Déchets de jardin
- Composites
- Emballages et papiers
- Emballages carton
- Emballages plastiques
- Emballages en métal
- Autres métaux
- Emballages en verre
- Autres déchets des filières REP
- Ordures ménagères

COMPARAISON AVEC LES CARACTÉRISATIONS NATIONALES

Composition moyenne des OMR au niveau national (ADEME 2024)



Composition moyenne des OMR (Syndicat centre Hérault 2025)



L'amélioration des pratiques de tri sur le territoire est confirmée. La part de déchets valorisables encore présents dans la poubelle grise est passée de 70 % à 55 %, un résultat supérieur à la moyenne nationale qui témoigne de l'efficacité du nouveau service de collecte (lire pages 10 et 11). Les principales marges de progrès concernent les déchets alimentaires (26 %) et les emballages et papiers recyclables (16 %), qui représentent encore une part importante des déchets stockés.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES FLUX DE DÉCHETS

	Déchets	Quantités collectées		Eco-organismes	Centres de tri et de traitement	Repreneurs	Traitement
DÉCHÈTERIES CLASSIQUES ET PROFESSIONNELLE	Articles de Sport et Loisirs	19 t	0,22 kg	Ecologic	Ressourcerie Coeur d'Hérault (Saint-André-de-Sangonis)	Lezprit Réquipe (Montpellier)	Réemploi et valorisation matière
	Bois	3 407 t	39 kg/hab.	Ecomaison	Syndicat Centre Hérault	Eco-Maison Bois profession-nel : Paprec (44)	
	Bois combustible	375 t	4 kg/hab.	Onyx	Onyx LR (Pignan, 34)		Valorisation énergétique
	Cartons	1013 t	11 kg/hab.	CITEO	La Feuille d'érable	Paprec (44)	Réemploi et valorisation matière
	Déchets d'équipement électrique et électronique Piles	935 t	11 kg/hab.	Ecologic Batribox Screlec	**DEEE et piles :** Triade, filiale de Véolia **Lampes et néons :** Paprec (81)	Réseaux de Repreneurs	
	Déchets chimiques ménagers (dangereux)	423 t	5 kg/hab.	Eco-DDS (sauf produits hors champ)	Triadis		
	Inertes	6 876 t	80 kg/hab.	Ecominéro	Syndicat Centre Hérault VMITP		Valorisation matière
	Métaux	1 038 t	12 kg/hab.	/	GDE		Réemploi et valorisation matière
	Mobilier et huisserie	1 379 t	16 kg/hab.	Ecomaison	Réseaux de Repreneurs Ecomaison		
	Non recyclables	3 305 t	38 kg/hab.	/	ISDND du Syndicat Centre Hérault		Stockage
	Objets réemployables	183 t	2 kg/hab.	Valoridec	Ressourcerie Coeur d'Hérault (Saint-André-de-Sangonis) Recyclage Lodévois de l'Abeille verte (Lodève)		Réemploi et valorisation matière
	Plâtre	450 t	5 kg / hab.	Valobat	Recygypse (Lespignan, 34)		
	Polystyrène	15 t	0,17 kg/hab.	Citeo	Valorplast (Espagne)		
	Textile Linge Chaussures	Inconnu	Inconnu	Refashion	Philtex et Recycling (Garons, 30) Le Relais (Mazamet, 81)		
	Verre plat	16 t	0,18 kg / hab.	/	Sibelco (Saint-Romain-Le-Puy, 42)		
	Végétaux	5 498 t	64 kg/hab.	/	Plateforme de com-postage du Syndicat Centre Hérault	/	Compostage

	Déchets	Quantités collectées		Eco-organismes	Centres de tri et de traitement	Repreneurs	Traitement
PORTE À PORTE	Emballages et papiers	1 831 t	/	Citeo	Oekotri (St Thibéry, 34)	Citeo, Paprec	Valorisation
	Déchets alimentaires	2 442 t	28 kg/hab.	/	Plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault	/	Compostage
	Ordures ménagères résiduelles	12 107 t	/	/	ISDND du Syndicat Centre Hérault	/	Stockage
POINT TRI	Emballages et papiers	3 108 t	/	Citeo	Oekotri (St Thibéry, 34)	Citeo, Paprec	Valorisation
	Verre	3 451 t	40 kg/hab.	/	OI Manufacturing Béziers (34)		
	Textile Linge Chaussures	267 t	3 kg/hab.	Refashion	Le Relais Mazamet (81) Philtex et Recycling Garons (30)		
	Ordures ménagères résiduelles	1 221 t	/	/	ISDND du Syndicat Centre Hérault	/	Stockage
TOTAUX	Emballages et papiers	4 939	57 kg / hab.	/	Oekotri (St Thibéry, 34)	/	Valorisation
	Ordures ménagères résiduelles	13 328 t	155 kg/ hab.	/	ISDND du Syndicat Centre Hérault	/	Stockage
CAS PARTICULIERS	Déchets municipaux	764 t	8 kg/hab.	/	ISDND du Syndicat Centre Hérault	/	
	Amiante liée	/	/	/	/	VMITP Rouvier (Soumont, 34)	
	Extincteurs bouteilles de gaz	/	/	ECOPAE	/	ONCIDIS Environnement (95)	Valorisation matière

	REFUS DE TRI	Quantités	Devenir	Type de traitement
CENTRE DE TRI OEKOTRI	Emballages et papiers	833 t	ISDND (St-Jean-de-Libron, 34)	Stockage
		458 t	EVEOLIA VALO (Gard)	Valorisation énergétique
PLATEFORME DE COMPOSTAGE		13 t	ISDND du Syndicat Centre Hérault	Stockage
DÉCHÈTERIES	Inertes	2 316 t	ISDND du Syndicat Centre Hérault	Valorisation couverture
	Végétaux (refus de criblage)	750 t	ISDND du Syndicat Centre Hérault	

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS



LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

Montant en euros	2023	2024	2025
Montant total des dépenses de fonctionnement	**10 668 227**	**10 874 810**	**11 698 869**
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 573 361	9 670 560	10 366 807
dont la TGAP	1 089 881	1 175 781	1 215 523
Total des dépenses d'ordre	1 114 866	1 204 250	1 332 062
Montant total des recettes de fonctionnement	**11 882 161**	**12 148 076**	**12 418 483**
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 788 934	12 052 856	13 325 433
dont participation des Communautés de communes	8 546 980	8 803 080	8 803 080
dont TGAP s'élevant à	1 089 881	1 175 781	1 215 523
dont participation des éco-organismes	1 477 839	1 496 071	1 773 906
dont produits des services	1 200 793	1 494 269	1 459 295
Total des recettes d'ordres	93 227	95 220	93 051
Montant total des dépenses d'investissement	**2 870 447**	**2 932 019**	**4 641 490**
Total des dépenses d'équipement	1 845 655	1 958 840	3 600 564
dont un montant de	1 835 385	1 884 054	3 593 318
Frais d'étude	5 942	23 541	4 653
Achats de logiciels	3 960	0	0
Achat de matériels	564 035	1 175 944	2 666 372
ISDND de Soumont	1 092 460	237 320	685 102
Acquisition de terrains	63 844	0	0
Travaux déchèteries	1 728	9 906	43 896
Plateforme Aspiran	103 416	437 343	193 295
Montant total des recettes d'investissement, dont :	**2 870 447**	**2 376 768**	**4 155 263**
FCTVA	266 243	129 919	305 467
Subvention	62 724	26 600	221 030
Amortissements - Autres opérations d'ordres	1 237 095	1 204 250	1 332 062
Emrpunt	950 000	0	2 100 000

LE DÉTAIL

PRODUITS ET SERVICES

Montant en euros	2025
Vente de produits valorisables	726 284
Vente de produits finis	134 390
Facturation des professionnels	443 249
Autres remboursements par d'autres organismes ou redevables	155 373
Total	**1 459 295**

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT

Montant en euros HT	2025
Dépôts de Biodéchets	60 827
Total des produits d'accès à la plateforme de compostage	**60 827**
Dépôts des Déchets Industriels Banals (DIB)	83 067
Total des produits d'accès à l'ISDND	**83 067**
Total	**143 894**

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 93,7 % des prévisions du budget.

La hausse des dépenses (+7,2%) s'explique par l'augmentation des charges à caractère général (+7.7%) et des dépenses de personnel (+ 5,8%). La tendance haussière des charges à caractère général des dépenses exceptionnelles liées aux épisodes cévenols et incendies de 2025 ou encore le déploiement du schéma de collecte (transport, transfert, tri). Cette augmentation est limitée par des postes en maîtrise tels que les contrats de prestations de service (traitement du bois, du plâtre, prise en charge des refus de tri par l'éco-organisme CITEO), les dépenses d'énergie (électricité, carburant), les dépenses de matériels roulants et non roulants ou encore la non-réalisation de dépenses sur le petit équipement et les droits d'utilisation des logiciels. L'exercice est marqué par deux études : stratégie traitement phase 2 et PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

La TGAP passe de 1 175 781 € à 1 215 523 € et représente 11,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2025, le tarif de la TGAP est de 65€ quelquesoit l'installation de stockage autorisée. Suite à la promulgation de la loi de finances le 19 février 2026, la nouvelle trajectoire de la TGAP va faire le tarif pour l'enfouissement de manière significative de 69€ en 2026 à 85€ la tonne d'ici 2030.

En 2025, la participation des Communautés de Communes n'augmente pas, le financement du complément étant assuré par les ressources propres liées à l'activité du Syndicat et par une partie des reports.

Pour la participation des Communautés de Communes, depuis 2011, le coût de la TGAP, ainsi que la part des dépenses de fonctionnement liées à l'enfouissement des OMR à l'ISDND sont répartis au prorata des tonnages enfouis par chaque Communautés de Communes.

L'année 2025 est marquée par une augmentation des produits des services et des soutiens des éco-organismes lié à un effet « tonnage » sous l'impulsion du nouveau schéma de collecte bien que les refus de tri soient importants. Les recettes générées par l'activité du Syndicat, c'est-à-dire les ventes de produits et la facturation de prestations de services sont stables et correspondent à la prévision budgétaire.

En 2025, les dépenses d'équipement sont exécutées à 67,2 % des prévisions budgétaires et comprennent essentiellement l'acquisition d'un camion de type BOM (416 643€) et de colonnes dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte (1 863 344€). Les travaux de modernisation de la gestion des eaux pluviales sur la plateforme de compostage à Aspiran (127 730 €) et de la gestion des lixiviats sur l'ISDND à Soumont (596 931€), ainsi que des travaux d'exploitation des sites du SCH.

LES MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) est assuré sur le territoire par les Communautés de Communes et le Syndicat Centre Hérault. Le Syndicat Centre Hérault assure en régie la collecte des points d'apports volontaires, l'exploitation des déchèteries, ainsi que la compétence traitement avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'une Installation de Stockage des Déchets Non dangereux.

D'autres missions du service public sont assurées par des entreprises dans le cadre de prestations de services dont les principales sont recensées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Démarrage	Échéance	Montant annuel des prestations (€ TTC) 2025	Evolution n / n-1
LA FEUILLE D'ERABLE	Tri du papier et carton	Marché	01/03/2022	28/02/2026	42 450	-13,67%
SPL OEKOMED	Tri des emballages ménagers recyclables	Convention	01/05/2023	30/04/2048	971 719	10,76%
SPL OEKOMED	Tri des refus emballages ménagers recyclables du SCH	Convention	01/05/2023	30/04/2048	108 213	-41,94%
Divers prestataires (Pasini / Nicollin / Autres)	Transport du flux d'emballages / papier issuss du territoire du SCH	Marché	08/12/2023	08/12/2027	29 259	0,00%
VMITP	Transfert de déchets	Marché	28/06/2023	28/06/2027	76 622	0,00%
MINERIS / SULO	Lavage des points d'apports volontaires	Marché	24/05/2024	24/05/2028	96 180	19,26%
PAPREC	Transport et traitement du bois	Marché	20/12/2022	19/12/2026	25 106	-63,24%
RECYGYPSE	Transport et traitement du plâtre	Marché	28/11/2022	28/11/2026	4 309	-86,68%
TRIADIS	Traitement des DDS	Marché	01/04/2023	31/03/2027	142 894	2,07%
O-VIVE	Traitement fixe des lixiviats	Marché	01/07/2021	30/06/2025	129 481	27,35%
O-VIVE	Traitement mobile des lixiviats	Marché	26/03/2025	30/06/2025	121 584	0,00%
VMITP	Traitement des inertes issus des déchèteries	Marché	11/08/2022	11/08/2026	13 006	-18,34%
VMITP	Traitement et concassage des inertes du SCH	Marché	24/10/2025	24/10/2029	17 580	-28,81%
VMITP	Traitement amiante	"Divers contrats"	RAS	RAS	13 484	-4,05%
Total					**1 791 887**	

LES MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le nouveau schéma de collecte démarre en 2024 et se déploie progressivement jusqu'à 2027 et concerne les prestations de tri, de transport, de transfert, de lavage des colonnes.

Concernant le tri des emballages à Saint Thibéry, au centre de tri mutualisé géré par la SPL OEKOMED dont le Syndicat Centre Hérault est actionnaire, la hausse de la prestation est la conséquence d'une hausse des quantités traitées (+15 %). Quand aux refus de tri, ils sont en diminution en raison de la prise en charge des refus par l'éco organisme CITEO à partir de 01/07/2025 refacturée en 2026. Les prestations de transport et de transfert des emballages démarrent en 2025.

Le tri du papier carton est en légère diminution en raison d'un effet « tonnage ».

Les prestations de transport et de traitement du bois (Paprec) et du plâtre (Recygypse), ainsi que le traitement des inertes issus des déchèteries sont en diminution suite à la mise en place de la REP PMCB.

Entre 2024 et 2025, la hausse du traitement des lixiviats sur l'exercice 2025 s'explique par la hausse du tarif suite au renouvellement du marché sur la partie fixe, ainsi que des dépenses exceptionnelles liés aux épisodes cévenols pour la partie mobile.

Enfin, le traitement des DDS et de l'amiante est stable. Le traitement et concassage des inertes sont dépendants des campagnes.

LA MÉTHODE COMPTACOÛT

IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

COMPTACOUT est une méthode d'enregistrement des dépenses et des recettes, propre à la gestion des déchets. Initiée par l'ADEME, elle fixe un cadre homogène et des règles pour répartir les coûts. La matrice permet de répartir les dépenses et les recettes en fonction des flux «type de déchets» et des étapes techniques de gestion.

Ces flux et étapes techniques de gestion sont définis en fonction des compétences de la collectivité.

La méthode COMPTACOUT s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. L'objectif principal est d'identifier et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets.

La matrice est présentée HORS TAXES.

Pour illustrer l'application de cette méthode, le diagramme P61 fait figurer les dépenses 2025 du Syndicat Centre Hérault, selon les modalités de la matrice COMPTACOUT.

La matrice des coûts 2025 est en cours de validation auprès de l'administration SINOE. Les coûts sont présentés à titre provisoire et peuvent évoluer dans le cadre de la procédure de validation.

Quelques indications sur la description des dépenses

- Le total des charges fonctionnelles : charges administratives dont les charges courantes (consommables, carburant, eau, électricité, salaires...) et les charges de communication ;
- La pré-collecte : achats et renouvellements des contenants (bennes et colonnes) ;
- La collecte : coûts de fonctionnement des Points d'Apports Volontaires et des déchèteries ;
- Le transit-transport : coûts liés aux camions en provenance des déchèteries ;
- Le traitement qui regroupe :
  - Le tri-conditionnement : coûts du tri des EMR et du bois
  - Le compostage : coûts de la plateforme de compostage
  - Le stockage de déchets non dangereux : coûts de l'ISDND
  - Le traitement des inertes : coûts de gestion, transport et traitement des inertes (déchèteries et professionnels)

DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS

- → Coût complet = Somme des charges
- → Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles
- → Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
- → Coût aidé = Coût partagé - Aides

LA NATURE DES CHARGES

Poste de charges en € HT	2024	2025	Evolution par rapport à 2024 (%)
Charges fonctionnelles	1 607 580	1 600 086	0%
Charge de prévention	197 111	339 217	72%
Charge de pré-collecte	307 966	403 513	31%
Charges de collecte	2 831 618	2 801 156	-1%
Charges de transport	1 219 443	1 242 514	2%
Charges de traitement	4 932 532	4 941 680	0%
Total des charges	**11 096 250**	**11 328 166**	**2%**

En 2025, les charges sont maîtrisées (+2 %).

Les charges fonctionnelles sont stables au global malgré une hausse des charges de structure (+7%) en particulier sur le flux emballages et les déchets des déchèteries, hausse compensée par une baisse des dépenses de communication (-53%) en lien avec moins de campagnes et une réaffectation des moyens sur la prévention.

Les charges de prévention augmentent (+72 %), principalement liée au plan de prévention.

Les charges de pré-collecte augmentent en raison de l'amortissement des colonnes de tri dans le cadre du nouveau schéma de collecte, surtout sur le flux OMR.

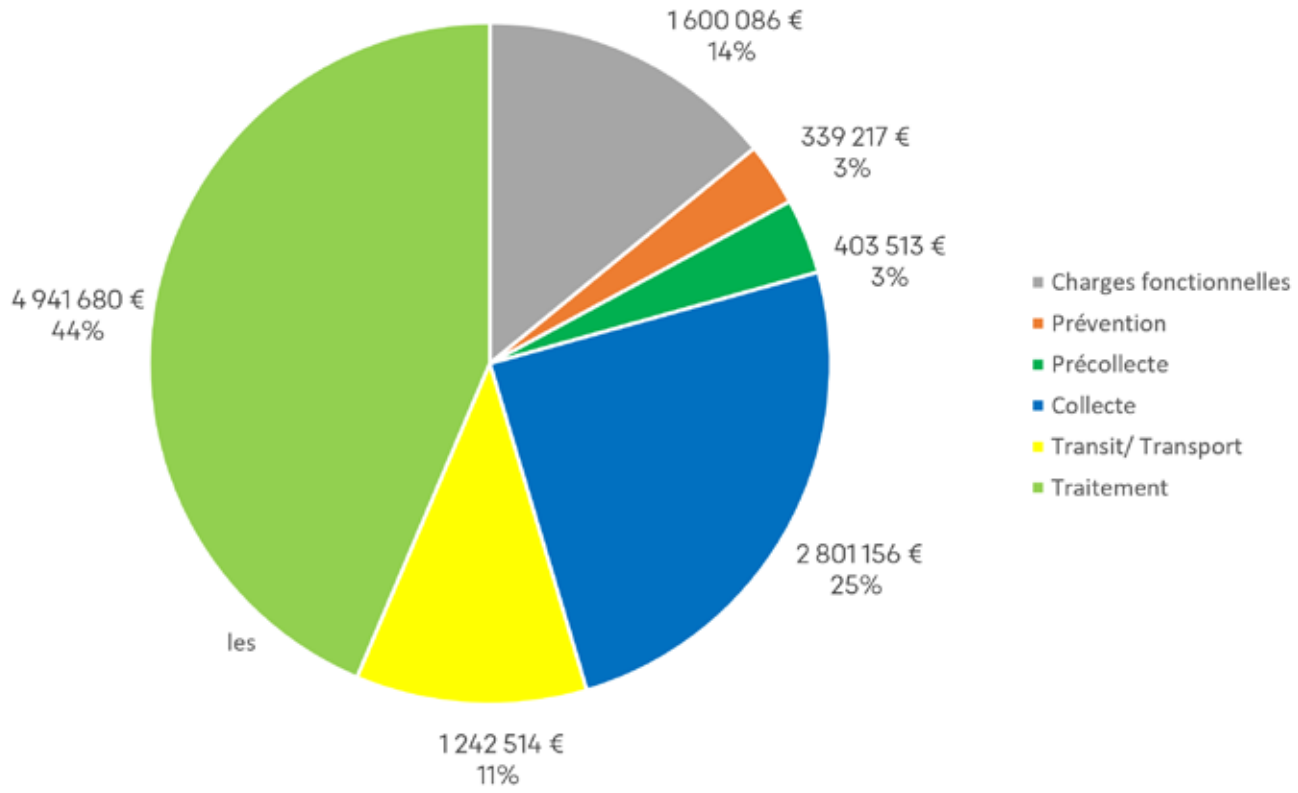
Les charges de collecte et de transport sont stables avec des variables par flux.

Globalement, les charges de traitement sont stables avec des variables par type de traitement en raison de la baisse des tonnages des déchets enfouis à l'ISDND.

En 2025, les charges liées à la collecte (2 801 156 €) et au stockage des déchets (2 804 916 €) sont les premiers postes de dépenses.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SERVICE

(exprimé en coût complet - source COMPTACOUT 2025)



LA NATURE DES PRODUITS

Poste de produits en € HT	2024	2025	Evolution par rapport à 2025 (%)
Produits industriels dont :	995 207	984 933	-1%
Vente de produit	830 324	841 039	1%
Prestations à des tiers	139 383	143 894	3%
Autres produits	25 500	0	-100%
Soutiens	1 464 696	1 789 587	22%
Aides dont :	276 747	300 800	9%
Reprise des subventions d'investissement	276 747	261 659	-5%
Subventions de fonctionnement	0	39 141	0%
TOTAL PRODUITS	**2 736 650**	**3 075 320**	**12%**
Facturation usagers	338 797	348 399	3%

En 2025, les produits sont sur une tendance haussière (+12%) par rapport à 2024.

Les ventes de produits sont stables (1%) en lien avec la hausse des reprises de matériaux en raison d'un effet «tonnage» du schéma de collecte malgré la baisse du verre (-50%). La vente de compost en baisse en raison d'un effet «stock». Les prestations à des tiers sont en légèrement augmentation (plus d'apports en déchets alimentaires externes).

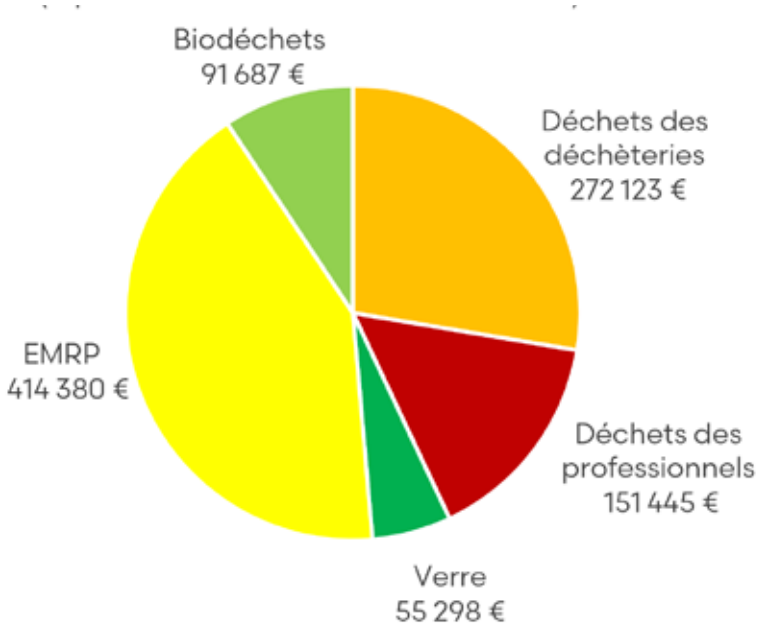
Les soutiens (des éco-organismes) augmentent de manière importante (+22%) en raison d'un effet « tonnage » lié au nouveau schéma de collecte bénéficiant des soutiens du nouveau contrat type pour la collecte sélective 2024-2029 signé avec CITEO, un liquidatif 2024 plus important que prévu, ainsi que le report de la refacturation d'une partie des refus de tri pris en charge par l'éco-organisme dans le liquidatif 2025 qui sera perçue en 2026, refus de tri atteignant actuellement 28%.

Les aides sont sur une tendance haussière (+9%) en raison des subventions de fonctionnement

La facturation usagers (professionnels) est en baisse (-15%)

RECETTES ISSUES DE LA VALORISATION PAR FLUX DE DÉCHETS

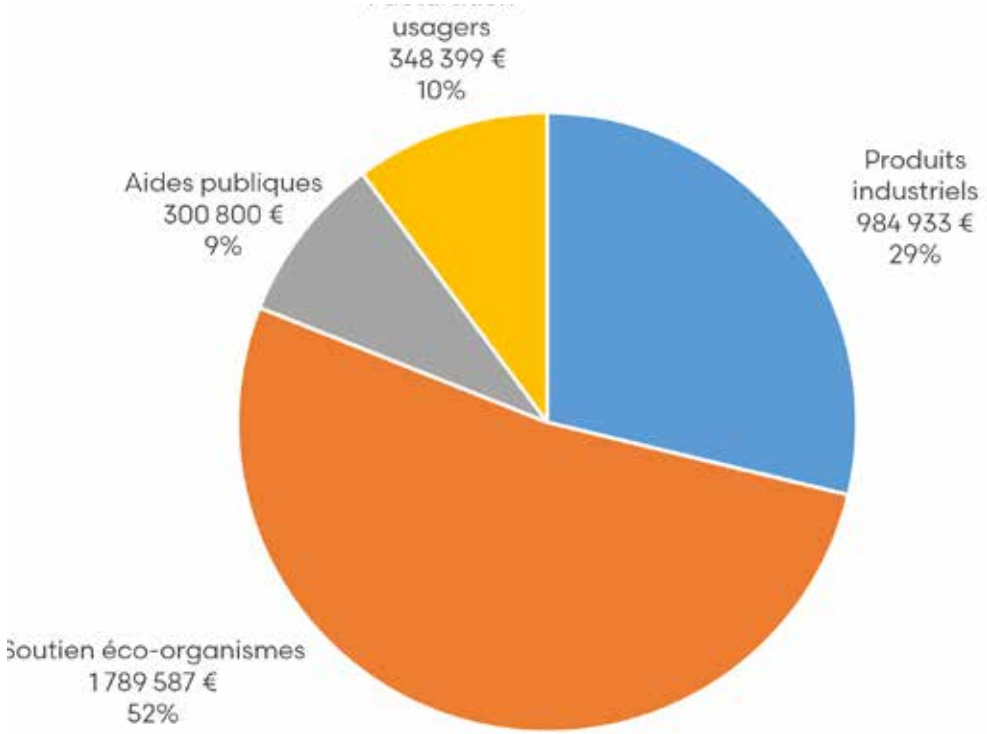
(exprimé en € HT- source COMPTACOUT 2025)



LA NATURE DES PRODUITS

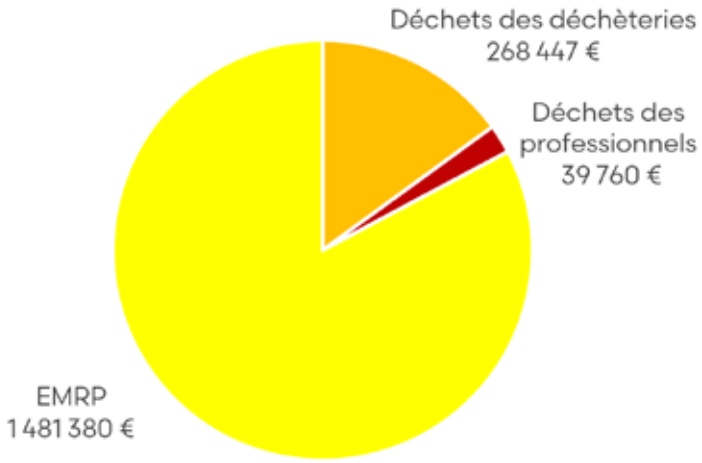
RÉPARTITION DES RECETTES

(exprimé en € HT- source COMPTACOUT 2025)



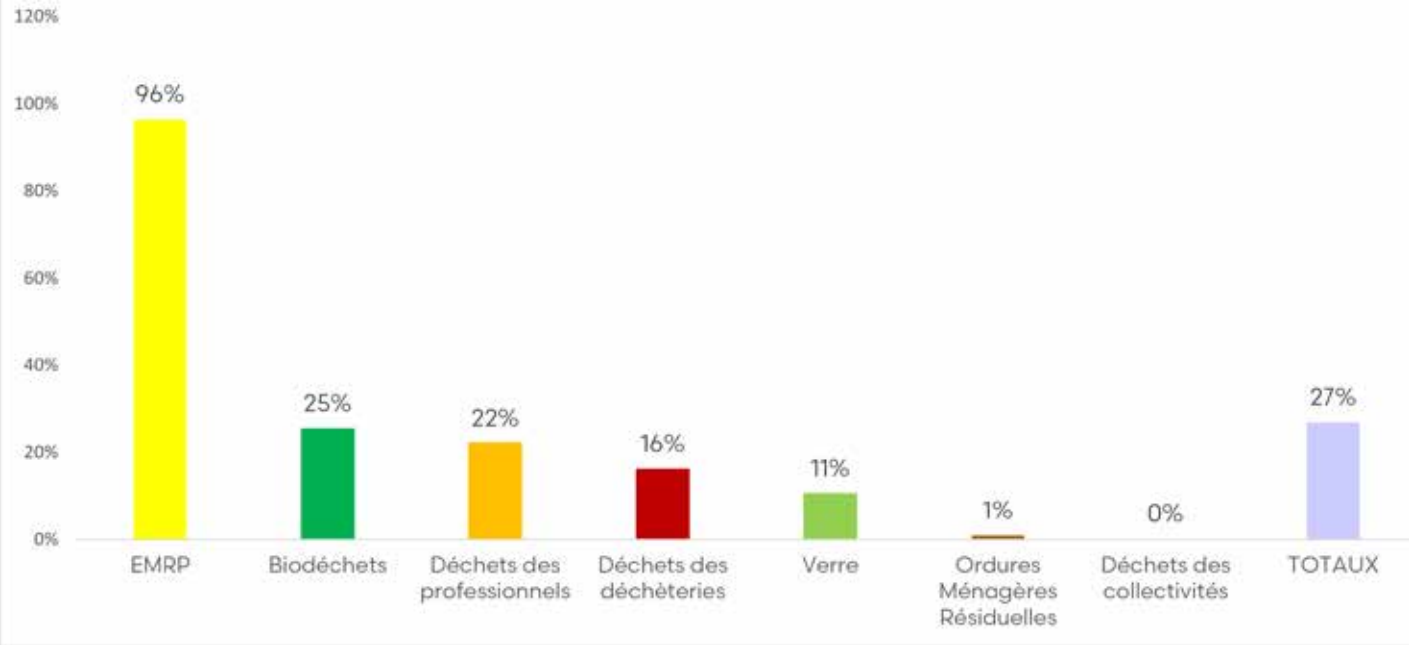
SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES PAR FLUX DE DÉCHETS

(exprimé en € HT- source COMPTACOUT 2025)



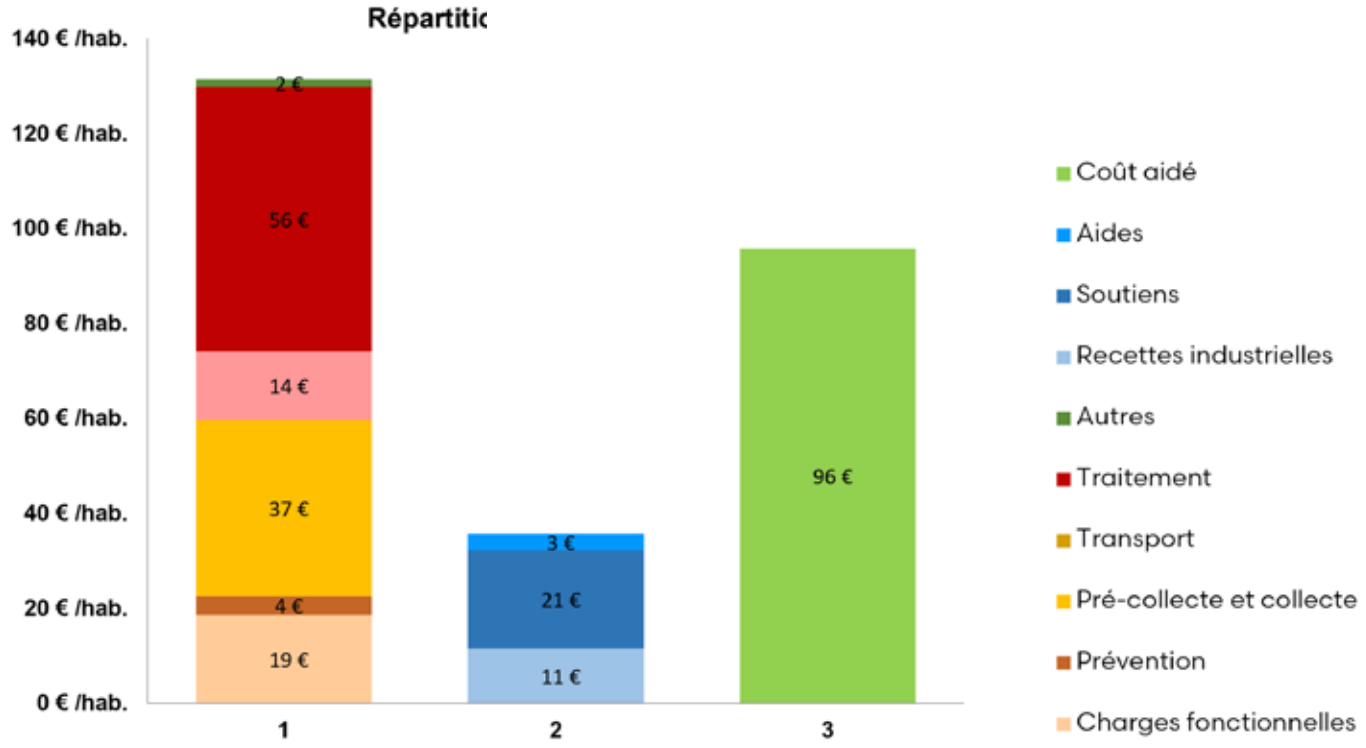
LA COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS, DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS 2024-2025

(Hors participations des Communautés de communes)



En 2025, le taux de couverture des charges par les produits est de 27%. Il est en augmentation par rapport à 2024 (25%). Le flux le plus financé reste le flux EMRP (96%), en augmentation par rapport à 2024 (75%). Il est suivi du déchets alimentaires (25%), des déchets des professionnels (22%) et des décheteries (16%). En ajoutant la facturation des professionnels, le taux de couverture des charges et des produits passe de 27% de 29%

LA RÉPARTITION DES CHARGES, PRODUITS ET COÛT AIDÉ EN € PAR HABITANT



En 2025 :

- Montant total des charges : 131 €/hab.
- Montant total des produits : 36 €/hab.
- Taux de couverture des charges par les produits : 27%
- Coût résiduel (ou coût aidé) : 96 €/hab.

Le coût aidé permet d'identifier le coût du service : il s'agit du coût restant à la charge de la collectivité.

Il est calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits.

Il ne prend pas en compte :

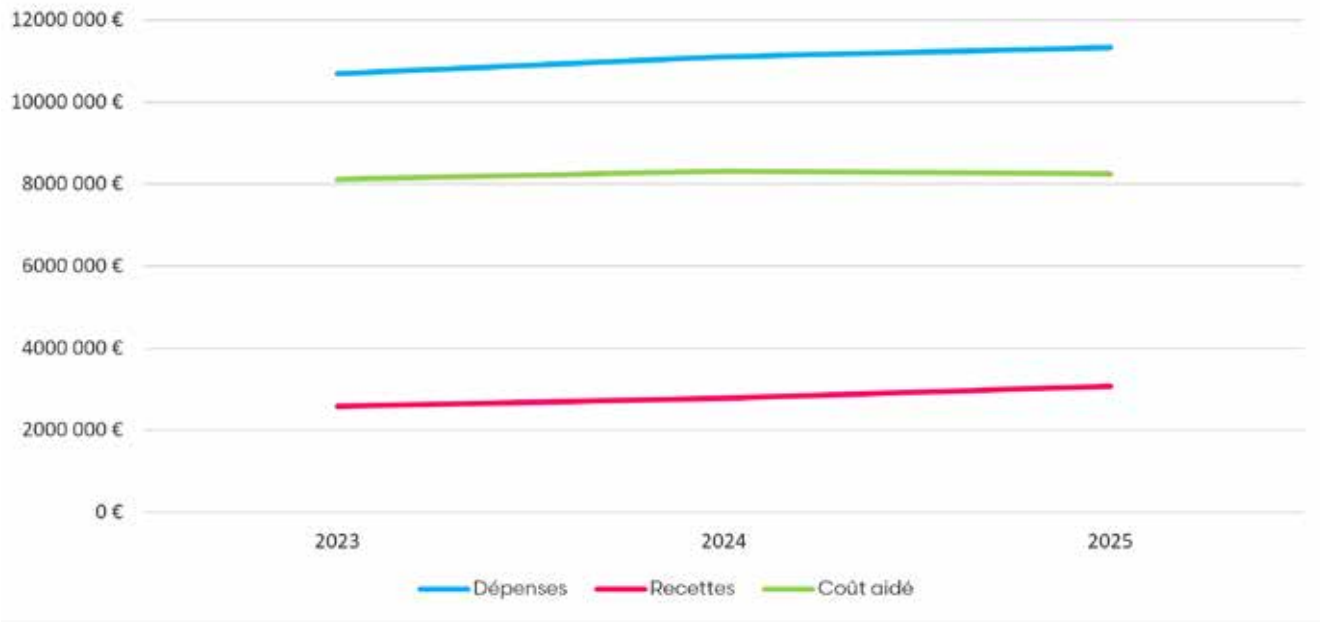
- **la facturation des usagers, notamment la facturation des professionnels**
- **les participations des Communautés de Communes**

EVOLUTION DES COÛTS DE 2023 À 2025

La matrice des coûts permet d'identifier le coût réel du traitement des déchets en distinguant les charges et les produits.

Elle permet de calculer différents coûts, notamment le coût aidé en € HT, c'est à dire le coût résiduel à la charge de la collectivité, calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits (hors facturation des professionnels).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES, RECETTES, COÛT AIDÉ EN € HT



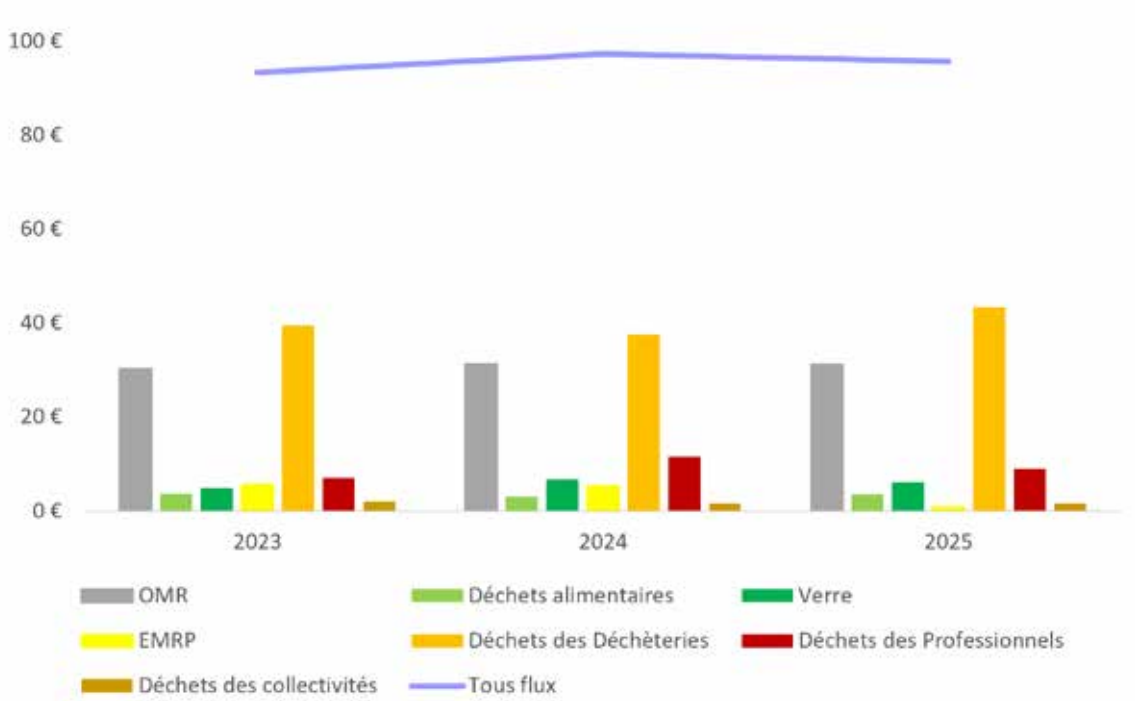
Entre 2023 et 2025, les dépenses évoluent de 10 691k € à 11 328k € (+6%).

Les recettes propres du Syndicat Centre Hérault sont sur une tendance haussière et passent de 2 577k € à 3 075k € (+19%).

Le coût aidé est stable sur la période. En 2025, il s'élève à 8 200k €.

EVOLUTION DES COÛTS DE 2023 À 2025

ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS HT/€ PAR HABITANT, PAR FLUX



La matrice permet également d'identifier des :

- **des coûts par habitant qui est un indicateur de la pression fiscale exercée sur les usagers**
- **des coûts par tonne qui positionne la collectivité en tant qu'exploitant**

La comparaison entre €/habitant et €/tonne doit faire l'objet d'une vigilance notamment dans l'interprétation que l'on peut leur donner.

En 2025, les coûts aidés de tous les flux est stable, voire en légère diminution (passage de 97 € à 96 € /hab.).

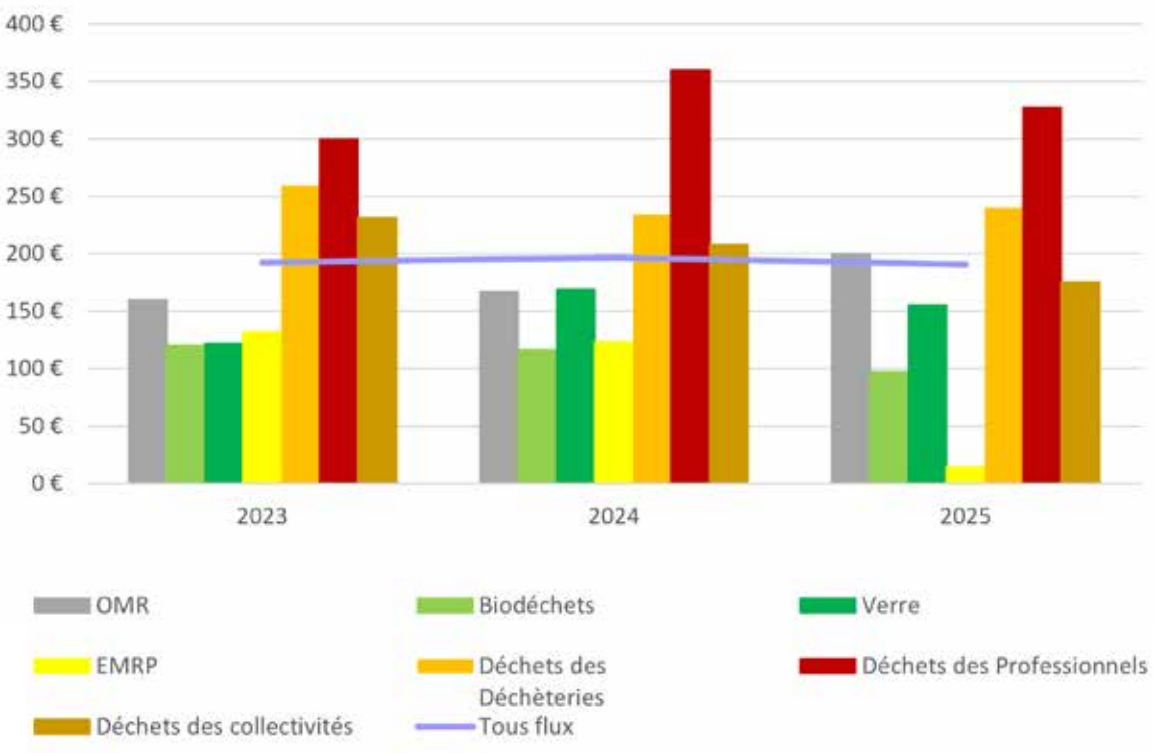
Le coût aidé des ordures ménagères et celui des déchets des déchèteries sont les flux les plus importants.

L'année 2025 est marquée par :

- la stabilité du coût aidé des **ordures ménagères** est stable (31€ HT/hab.), malgré l'augmentation du tarif de la TGAP, en raison de la baisse des tonnages liées au nouveau service de collecte, ainsi que celui des **déchets alimentaires** (4 € HT/hab.).
- une diminution du coût aidé des **EMRP** (passage de 6 € à 1€ HT/hab.) en lien avec la hausse des soutiens des éco organismes.
- la hausse du coût aidé des **déchets de déchèteries** (passage de 39 € à 43 € HT/hab.).
- le coût aidé des **déchets des professionnels** varie d'une année sur l'autre (7 €, puis 12 €, puis 9 € HT/hab.), en raison de la fermeture de la déchèterie professionnelle à Saint André de Sangonis, la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie ou encore les différentes évolutions de tarifs.

EVOLUTION DES COÛTS DE 2023 À 2025

ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS HT/€ PAR TONNE, PAR FLUX



Le coût aidé en € par tonne est passé de 197€ à 191€ (-1%).

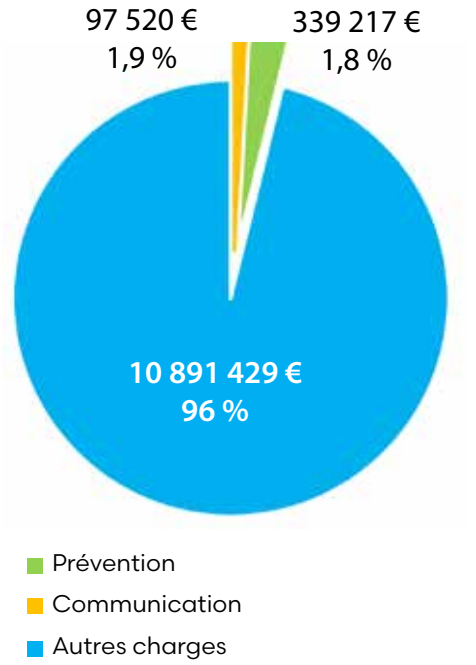
Les ordures ménagères (diminution des tonnages) et le verre (hausse des coûts) sont sur une tendance haussière, tandis que les déchets alimentaires, les emballages (hausse des tonnages et des recettes associées) et les déchets des déchèteries sont sur une tendance baissière.

Le coût le plus élevé concerne les déchèteries professionnelles (328 € HT/t) en augmentation par rapport à 2023.

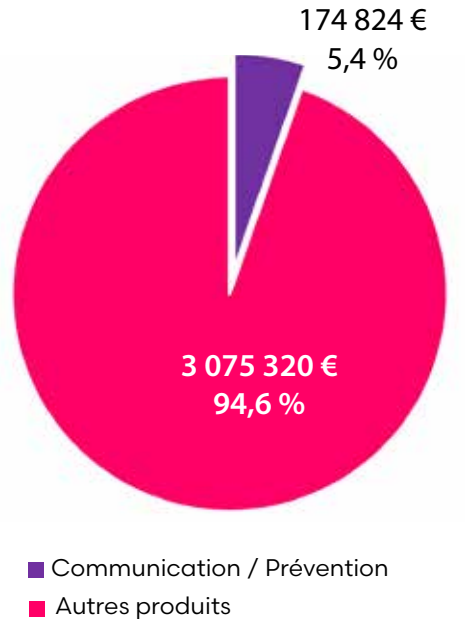
FOCUS COÛTS COMMUNICATION ET PRÉVENTION

Déchets	Dépenses	%
Communication	97 520 €	0,9%
Prévention	339 217 €	3,0%
Total Prévention / Communication	**436 737 €**	**3,9%**
Autres charges	10 891 429 €	96,1%
Total	**11 328 166 €**	**100%**

DÉPENSES



RECETTES ET COÛT AIDÉ



En 2025, le Syndicat Centre Hérault a consacré 436 737 € à la communication et à la prévention, soit 3,9 % de ses dépenses de fonctionnement. Cette enveloppe se répartit entre les actions de communication (97 520 €) et les actions de prévention (339 217 €).

Les principaux postes de dépenses restent liés à la gestion des ordures ménagères et aux différents flux de déchets apportés en déchèterie.

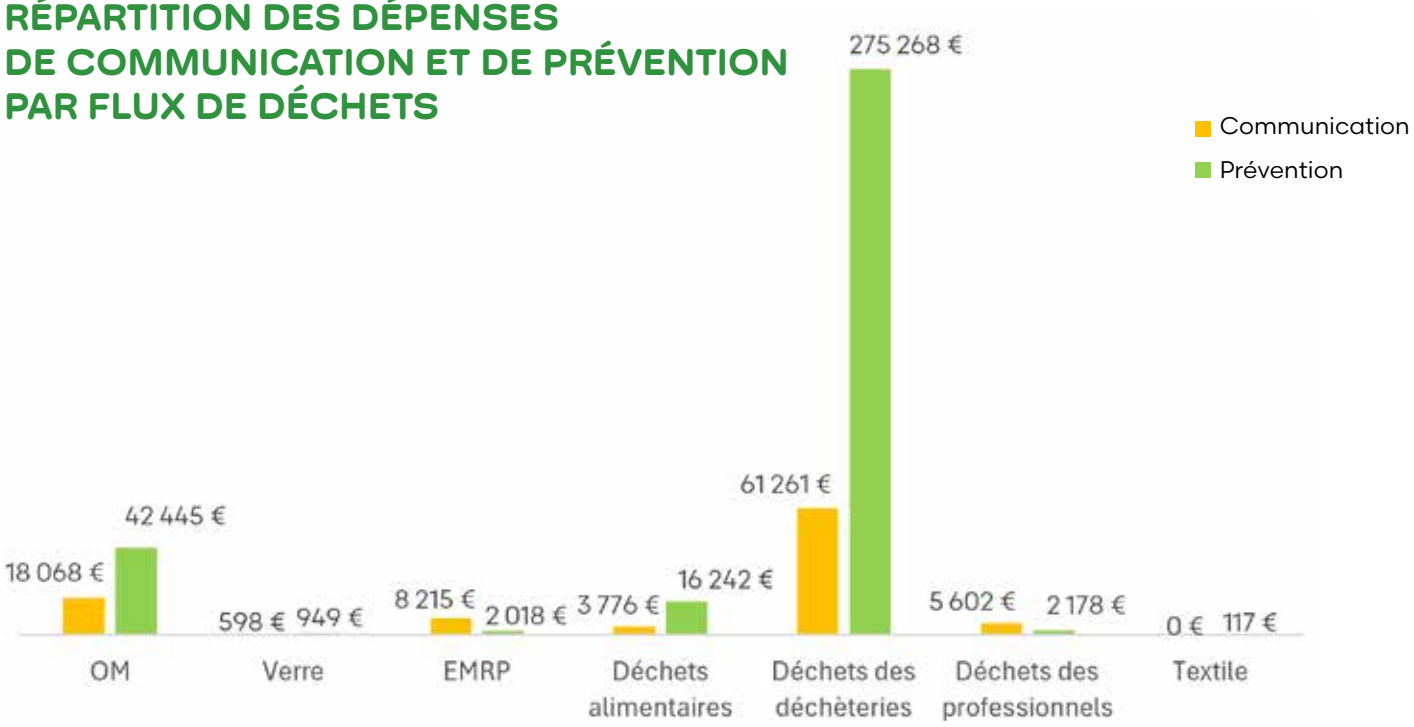
En matière de communication, les publications et campagnes annuelles ont été maintenues. Les dépenses consacrées aux campagnes spécifiques ont toutefois été inférieures à celles de 2024. En parallèle, la prévention a été marquée par la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et par le renforcement des moyens humains. Les actions de prévention menées au cours de l'année sont détaillées à la page 29 du présent rapport.

Dans la matrice des coûts, les amortissements et suvbventions font l'objet de traitements extra-comptables et concernent principalement le bâtiment de la Ressourcerie et les aires de compostage partagées.

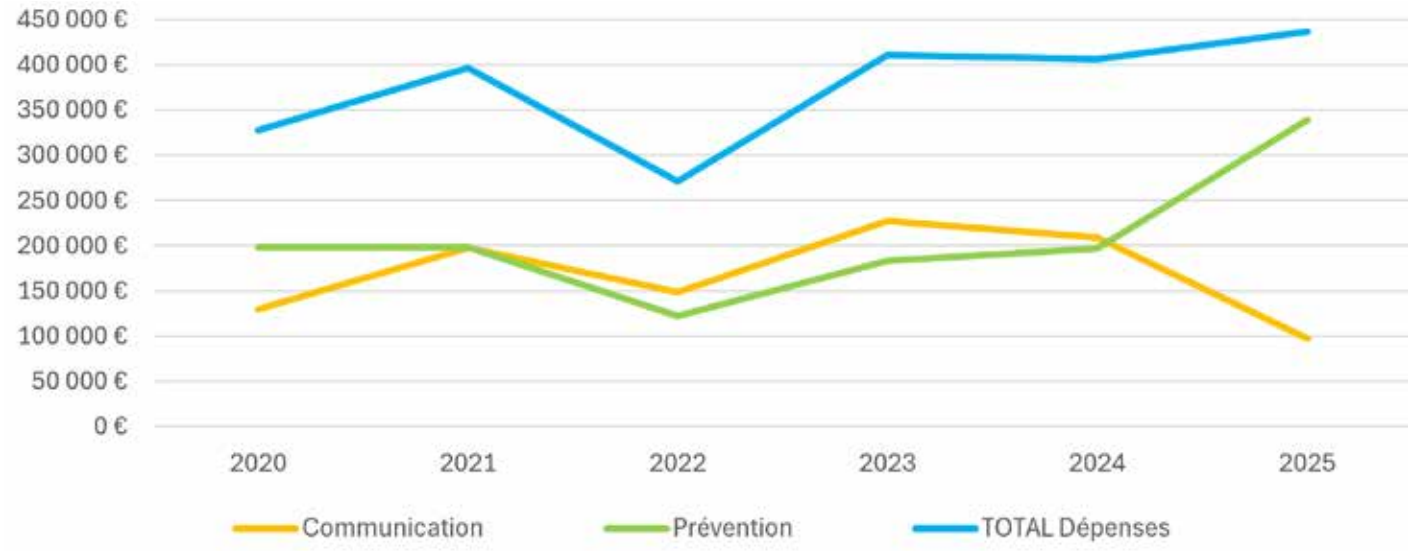
DÉPENSES DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION PAR HABITANT ET PAR TONNE

Dépenses	Communication	Prévention
En €	97 520	339 217
En € / habitant	1,1	3,9
En € / tonne	2,3	7,9

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION PAR FLUX DE DÉCHETS



ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE COMMUNICATION ET DE PRÉVENTION 2020-2025



GOUVERNANCE ET SERVICES

TARIFS

LEXIQUE



LE COMITÉ SYNDICAL

Il est constitué de quatre élus titulaires et de quatre élus suppléants et représente paritairement les trois communautés de communes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Membres titulaires

M. Olivier BERNARDI
(Président)
Maire d'Aspiran

M. Claude REVEL
(1er Vice-Président)
Président de la CCC
Maire de Canet

M. Francis BARDEAU
Maire de Nébian

Mme Isabelle SILHOL
Maire de Péret

Membres suppléants

M. Bertrand ALEIX
Elu de Paulhan

Mme Sophie COSTEAU
Maire de Mérifons

M. Patrick-Albert JAURES
Maire de Mourèze

Mme Isabelle LE GOFF
Elue de Clermont-l'Hérault

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

Membres titulaires

M. Ludovic CROS
(3ème Vice-Président)
Elu de Lodève

M. Daniel VALETTE
(4ème Vice-Président)
Maire de Soumont

M. Daniel FABRE
Maire des Plans

M. Jean-Luc REQUI
Président de la CCLL
Maire de Saint-Etienne-de-Gourgas

Membres suppléants

Mme. Danièle JOSEPH
Elue du Bosc

Mme Isabelle PERIGAULT
Maire de Soubès

M. Frédéric ROIG
Maire de Pégairolles-de-l'Escalette

M. Jean TRINQUIER
Maire du Caylar

COMMUNAUTÉ DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT

Membres titulaires

M. Jean-François SOTO (2ème Vice-Président)
Président de la CCVH
Maire de Gignac

Mme Véronique NEIL (Bureau)
Maire de Pouzols

Mme Martine BONNET
Maire de Puilacher

Mme Marie-Hélène SANCHEZ
Elue de Gignac

Membres suppléants

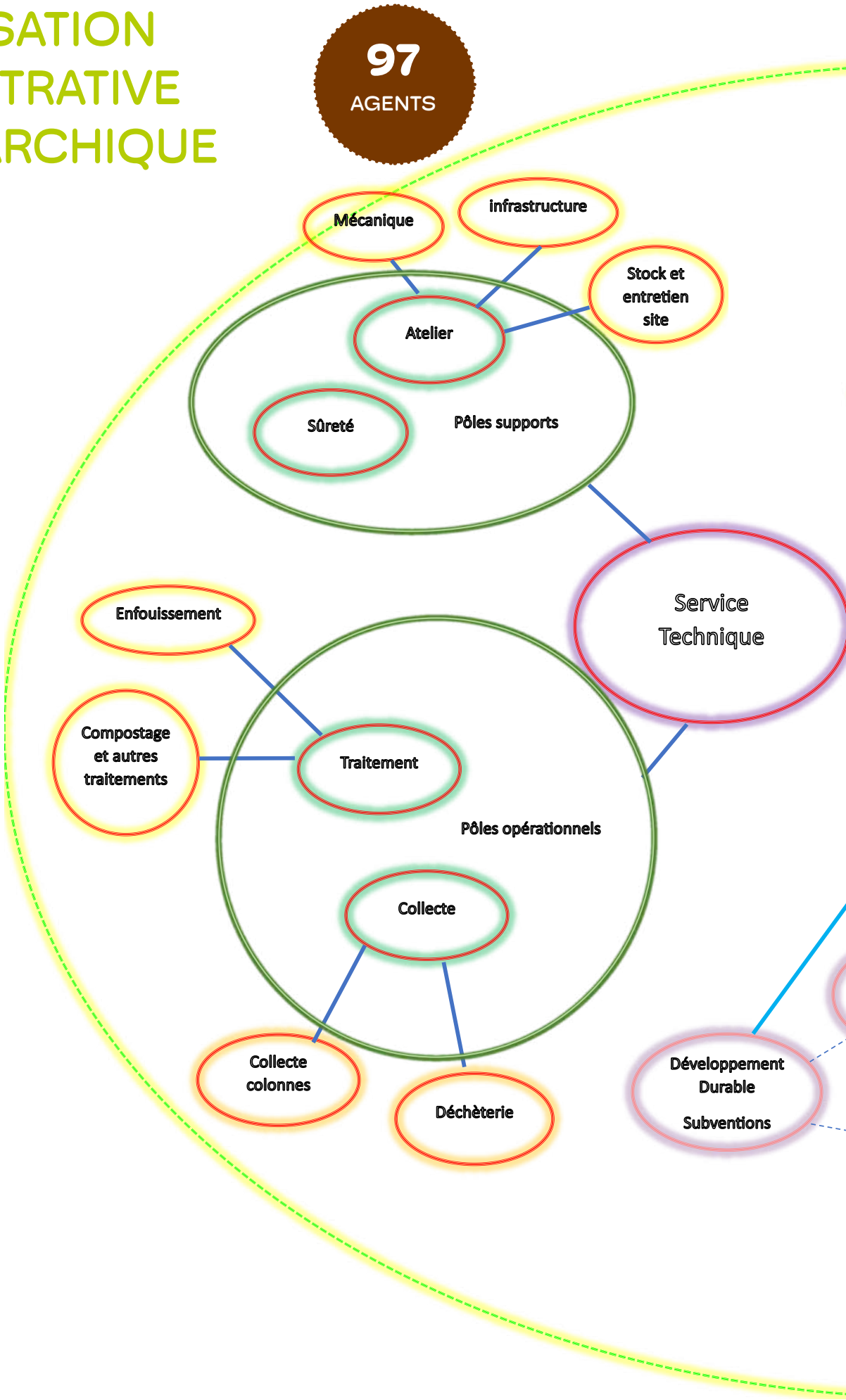
M. Grégory BRO
Maire de Saint-Bauzille-de-la-Sylve

M. David CABLAT
Maire de Vendémian

M. Daniel REQUIRAND
Maire de Saint-Guiraud

M. Jose MARTINEZ
Maire de Belarga

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET HIÉRARCHIQUE




Relations usagers et régie
Finance compta
Marché commande publique
Service Affaire Financière et Commande Publique
Administratif DGS et Elus
Moyens Généraux
Contrôle de gestion (Compta cout)
Gestion de projets
Président & Elus
Direction Générale des Services
Qualité Sécurité Environnement
Ressources Humaines / Informatique
Ressources Humaines
informatique
Chargé de missions Dev Terr et Projets structurant
Service Communication et Développement Territorial

LES SERVICES SUPPORT

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le service a pour objectif principal d'assurer la gestion administrative et financière du Syndicat Centre Hérault, hors ressources humaines, dans les domaines suivants :

Administration générale :

- Il assure l'accueil physique et téléphonique, ainsi que la gestion du courrier ;
- Il prépare, organise et suit les réunions ;
- Il rédige et suit les actes administratifs ;
- Il gère les archives.

Finance :

- Il prépare, avec l'ordonnateur, le budget et suit son exécution ;
- Il a en charge la comptabilité : l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes ;
- Il établit, en collaboration avec le service gestion de projet, une comptabilité analytique pour identifier et maîtriser les coûts de la gestion des déchets ;
- Il gère la facturation des ventes et prestations de service développées par l'activité du Syndicat ;
- Il assure la régie de recette des ventes de produits (compost et granulats).

Contrat :

- Il conçoit et gère les contrats, en particulier les marchés publics, nécessaires à la mise en oeuvre de la politique du Syndicat Centre Hérault, et suit les subventions associées.

Transversalité :

- Il assure la veille juridique dans ses domaines de compétences ;
- Dans le cadre de la certification, il pilote le processus Finances et Achat ;
- En tant que fonction « support », il assiste et conseille les services du SCH.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Créé en fin d'année 2023, ce service dédié au développement durable et à la recherche de subvention, a pour double mission de rechercher tous les financements possibles pouvant soutenir les différents projets du Syndicat Centre Hérault, ainsi que la mise en œuvre de réflexion, d'échange et d'actions visant la réduction de notre impact carbone, la protection de l'environnement, la gestion des ressources, la qualité de vie au travail et l'engagement de nos agents.

GESTION DE PROJETS

Le service gestion de projets assure entre autres :

- La prospective : il prévoit la gestion future des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ;
- Le suivi de la conformité réglementaire des sites du Syndicat, la veille réglementaire, les dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (suivi et réalisation).
- La gestion de projets d'optimisation : extension de l'exploitation de l'ISDND, granulation de bois et compost, etc.
- Le contrôle de gestion et la comptabilité analytique (y compris Compta-coût), coûts des services, etc.
- Le suivi des tonnages des éco organismes (Citeo, Eco-mobilier, etc.)

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le service communication et développement territorial du Syndicat Centre Hérault a pour mission de :

- Faire connaître et expliquer la politique de gestion des déchets du SCH à ses interlocuteurs : administrés, scolaires, professionnels, associations, élus et partenaires institutionnels ;
- Mener des actions de prévention des déchets ;
- Elaborer et mettre en oeuvre le Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Mener de nombreuses séances de travail avec les acteurs locaux et partenaires ;
- Organiser des visites des installations du SCH et mener des interventions en direction des scolaires;
- Animer les projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, en concertation avec les élus référents «Déchets et économie circulaire»

QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

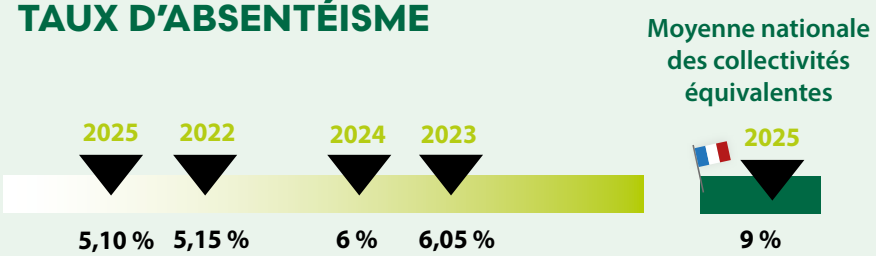
Ce service est le garant de la politique QSE du Syndicat, en assurant le suivi du système QSE et en élaborant un schéma directeur permettant de prendre en compte les objectifs de la Direction, les contraintes du Syndicat Centre Hérault et les demandes des clients. Il met en place les procédures QSE, effectue des audits internes en matière d'application des process et de la réglementation, participe à l'analyse des dysfonctionnements, propose des pistes d'amélioration en lien avec les services, prend en charge la veille réglementaire et technologique, anime l'équipe chargée de mettre en oeuvre la démarche QSE, sensibilise les membres du syndicat aux enjeux liés à la QSE et mène une démarche de prévention des risques. Son objectif est l'amélioration continue des services en termes de Qualité, Sécurité et Environnement. Depuis plus de 10 ans, le SCH est engagé dans une démarche ISO 9001 et ISO 14001.

RESSOURCES HUMAINES

Aux regards des grandes orientations et du quotidien du SCH, le service recherche l'efficience en garantissant les compétences utiles au fonctionnement actuel et à venir de la collectivité dans le strict respect du cadre législatif et réglementaire et en gérant la vie administrative et professionnelle des agents. Le service se décline en quatre pôles :

- La gestion des agents : regroupe la confection des salaires et les relations avec les institutions, la gestion des absences, le suivi des contrats de l'embauche au départ.
- Les emplois et les compétences : ont en charge la procédure « recrutement » ainsi que la procédure « formation ».
- Les relations sociales : gèrent l'environnement de travail (médecine, hygiène, conditions de travail, Document Unique avec le service QSE, bien-être, ...), l'action sociale, les organismes paritaires, les procédures disciplinaires.
- Le pôle pilotage s'assure du bon déploiement des orientations en terme de management et de gestion du changement, prévoit et suit son budget, assure une veille réglementaire et législative.

TAUX D'ABSENTÉISME



CHIFFRES CLÉS

- 97 agents dont 87 titulaires
- 88,21 % de compétences pourvues (83,71 % avec l'absentéisme)
- 1 225 bulletins de salaires (aucune erreur de traitement)
- 90 % agents SST et 95 % formés EPI
- 780 arrêtés

QUATRE GRANDS AXES

1. Gérer le lien social
2. Préserver la motivation et l'implication du personnel
3. Pérenniser les compétences et les savoirs
4. Maintenir la qualité de service

À noter en 2025

- 1/1/25 : portail RH
- 02/25 : arrivée secrétariat formation et cnas
- 11/25 : refonte RIFSEEP

LES SERVICES SUPPORT (SUITE)

RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

	Compétences (objectif = 80)	Qualité de traiitement (Objectif = 90)	Baromètre agent (Objectif = 90=
2025	**82,50**	**96,56**	**94,59**
2024	87,15	95,43	90,70
2023	86,68	91,05	88,76

INFORMATIQUE

Le service Informatique est en charge de la maintenance préventive et curative du parc informatique, de l'optimisation et de la fluidification de la circulation des données, de l'optimisation des logiciels et de la messagerie, de la gestion de la sécurité, des E/S et des sauvegardes et de l'assistance aux utilisateurs.

Indicateurs	Cibles	2025
Taux de traitement des sollicitations	90 %	96 %
Taux de respect des délais de traitement en priorité 1	100 %	100 %
Taux de postes informatiques à jour	100 %	98,51 %
Nombre de plainte liées au débit internet	N-1>N	12
Taux de réussite de tests de sauvegardes (un test par semaine)	100 %	100 %
Nombre d'attaque nécessitant intervention ou vigilance accrue	pas de cible (juste un constat) pas de séquelles sur les attaques	5
Séquelles consécutives aux attaques	0	0
Temps du DRH passé en informatique	constat	14 %

À noter en 2025

- Départ du PPR prépositionné sur le poste d'informaticien

DEUX GRANDS AXES

FLUIDIFIER :

- Garantir la disponibilité et la pertinence du matériel « physique » et « logique ».
- Former à l'utilisation (savoir réagir pour limiter les demandes d'intervention).
- Informer pour augmenter la confiance dans le système en place.

SÉCURISER ET RESPONSABILISER :

- Protéger les données.
- Protéger la vie (vie privée, écoresponsabilité).

LE SERVICE TECHNIQUE

LE PÔLE COLLECTE

Le pôle collecte est un service opérationnel en charge de :

- L'exploitation des 9 déchèteries pour les particuliers : accueil des usagers et évacuation des déchets
- La collecte des 391 points tri pour la valorisation du verre, des papiers et des emballages.

En complément de l'organisation au quotidien, il porte des projets relatifs à l'évolution technique des équipements et modes d'exploitation, ainsi qu'au développement des collectes sélectives et des filières de tri.

LE PÔLE TRAITEMENT

- Exploite la déchèterie gros véhicules d'Aspiran pour les déchets des professionnels
- Composte les déchets organiques (végétaux et déchets alimentaires) sur la plateforme de compostage d'Aspiran
- Exploite l'ISDND de Soumont pour l'enfouissement des ordures ménagères et autres déchets non-recyclables
- Réalise le transfert et le transport de différents flux de déchets vers leur filière de traitement ou valorisation
- Assure la livraison de ses produits à la vente (compost, bois de paillage, granulats recyclés)

En complément, appuyé par son laboratoire interne, il porte des projets d'optimisation d'exploitation des sites de traitement.

LE PÔLE MAINTENANCE

Le pôle Maintenance prend en charge l'ensemble de la maintenance et des contrôles réglementaires :

- Des matériels roulants et non roulants du SCH : engins (broyeurs, cribles, chargeurs, compacteur...), poids lourds, véhicules légers, ponts bascules, équipements de compaction des déchèteries...
- Des infrastructures du SCH : siège, 9 déchèteries, 1 déchèterie gros véhicules, plateforme de compostage, installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

En parallèle, il appuie les pôles Collecte et Traitement dans les choix techniques de leurs projets.

LE PÔLE PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES

Ce pôle travaille en lien avec les différents services des forces de l'ordre. Il a pour mission d'assurer la protection des biens et des agents du SCH. Il intervient dans les cas de :

- Vols, tentatives de vols, dégradations
- Dépôts sauvages pour constat et facturation
- Conflits et agressions

Il représente le SCH dans les actions menées devant les tribunaux pour ces différents cas.

En parallèle, il organise la gestion des vêtements de travail et d'une partie des équipements de protection individuels (EPI) des agents.

LES PRODUITS

NOS PRODUITS ISSUS DE MATÉRIAUX RECYCLÉS (1)	0 < Q < 100	Q < 100
Terre végétale criblée	24 € TTC/t	22,20 € TTC/t
Terre végétale criblée et amendée	48,10 € TTC/t	44,40 € TTC/t
Terre de remblai	9,60 € TTC/t	
Tout venant 0/31,5	13,20 € TTC/t	12,90 € TTC/t

Chargement libre au hangar de vente ou chargement mécanique sur demande.

NOS PRODUITS ISSUS DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (2)	0 < Q < 1	1 < Q < 5	5 < Q < 10 t	10 < Q < 50 t	50 < Q < 100 t	100 t < Q < 150 t	150 t < Q < 200 t
Compost croissance (3)	65 € TTC/t	55 € TTC/t	50 € TTC/t	44 € TTC/t	34 € TTC/t	28 € TTC/t	
Compost structurant (3)	65€ TTC/t	55 € TTC/t	50 € TTC/t	40 € TTC/t	30 € TTC/t	24€ TTC/t	20€ TTC/t
Bois de paillage	25€ TTC/t	20€ TTC/t	16€ TTC/t	13€ TTC/t	10€ TTC/t		

(1) TVA à 20 %
(2) TVA à 10 %
(3) Facturation minimale à 100 kg

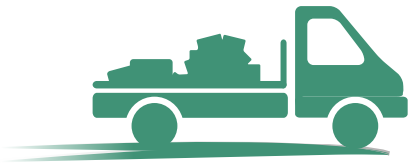
SERVICE DE LIVRAISON

(à partir de 10 tonnes, TVA à 20 %)

Zone 1 : 78 € TTC	**Zone 2** : 90 € TTC	**Zone 3** : 108 € TTC	**Zone 4** : 126 € TTC
Adissan, Aspiran, Bélarga, Brignac, Campagnan, Canet, Cazouls-d'Hérault, Ceyras, Clermont l'Hérault, Lieuran-Cabrières, Nébian, Paulhan, Péret, Saint-Pargoire, Usclas-d'Hérault.	Cabrières, Gignac, Joncquières, Lacoste, Lagamas, Le Pouget, Liausson, Montagnac, Mourèze, Pézenas, Plaissan, Popian, Pouzols, Salasc, St-André-de-Sangonis, St-Bauzille-de-la-Sylve, St-Félix-de-Lodez, St-Guiraud, St-Pargoire, St-Pons-de-Mauchiens, St-Saturnin, Tressan, Vendémian, Villeneuvette .	Abeilhan, Alignan-du-Vent, Aniane, Arboras, Aumelas, Celles, Florensac, Le Bosc, Le Puech, Lodève, Montpeyroux, Octon, Pouzolles, Puéchabon, Roujan, Soubès, St-Guilhem-le-Désert, St-Jean-de-Fos, St-Jean-de-la-Blaquière, Usclas-du-Bosc, Valmascle, Villeveyrac.	Argelliers, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Fozières, La Boissière, Lauroux, Lavalette, Mérifons, Montarnaud, Murviel-les-Montpellier, Olmet-et-Villecun, Pégairolles-de-l'Escalette, Poujols, Soumont, St-Etienne-de-Gourgas, St-Paul-et-Valmalle, St-Privat, Vailhauquès.
Zone 5 : 150 € TTC	**Zone 6** : 174 € TTC	**Zone 7** : 198 € TTC	**Zone 8** : 252 € TTC
Frontignan, Grabels, La Vacquerie, Le Caylar, Le Cros, Les Rives, Magalas, Montpellier ouest, Murviel-les-Béziers, Puimisson, St-Félix-de-l'Héras, St-Michel-d'Alajou, Sète, St-Georges-d'Orques, St-Pierre-de-la-Fage, Villeneuve-les-Maguelone.	Capestang, Cessenon-sur-Orb, Les Matelles, Montady, Romiguières, Roqueredonde, Sorbs, St-Clément-de-Rivière, St-Gély-du-Fesc, St-Mathieu-de-Tréviers, St-Maurice-de-Navacelles, St-Nazaire-de-Ladarez.	Ganges, Mauguio, Mudaison, Valflaunès, Vendargues.	Lansargues, Lunel, Mandagout, St-André-de-Majencoules.

LES TARIFS DES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE

- Pour les titulaires d'un compte, la facturation est effectuée mensuellement par produit.
- Les professionnels domiciliés hors territoire du Syndicat Centre Hérault peuvent déposer leurs déchets à condition de payer au comptant.
- En cas de dépôt de différents flux de déchets en pesée unique, le prix appliqué sera celui du produit le plus cher avec obligation de trier par produits lors du dépôt.
- L'accès n'est pas possible pour les PL d'un PTAC > 7,5 t ou tout ensemble d'une masse supérieure à 7,5 t.



Forfait au passage	
Cartons	31,20 €
Polystyrène	
Prix en € TTC / tonne	
Inertes (gravats, terre etc.)	13,32
Bois traité	177,60
Bois non traité (palettes)	130,80
Plâtre	180,00
Végétaux	78,00
Végétaux broyés	48,00
Verre plat	45,60
Non recyclables *	302,60



** prix incluant la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en vigueur. Attention : les pare-brise font partie des non-recyclables.*

DÉPÔTS GRATUITS

Mobilier éligible «Éco-mobilier» :
pour les professionnels porteurs de la carte Éco-mobilier et pour les particuliers .

Métaux

A

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ASQA : Amendement Sélectionné Qualité Attestée

B

Bois : Bois traité non dangereux (panneaux, bois de démolition, d'ameublement, résidus d'exploitation forestière...)

Bois combustible : Bois non traités issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes, cagettes, planches...

C

CCC : Communauté de Communes du Clermontais

CCLL : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

CCVH : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Colonne de tri : matériel permettant la collecte sélective du verre, des EMR, du papier et des TLC. Les colonnes de tri sont regroupées en points tri.

CSR : Combustible Solide de Récupération

D

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : issus des activités de diagnostic, suivi et traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire : déchets piquants, coupants, tranchants, ne devant en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques.

DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

DDS : Déchets Diffus Spécifiques : issus de produits chimiques produits en petite quantité, pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets nécessitent un traitement spécifique. Ils comprennent les Déchets Ménagers Spéciaux, l'huile de vidange, l'huile végétale et les batteries.

Déchets municipaux : concerne les déchets collectés par les communes, les déchets du nettoiement, les déchets de dégrillage de station d'épuration...

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : de composition complexe, essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres, bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquide, cartouches, toner...)

Dépôt sauvage : déchets abandonnés clandestinement dans l'environnement, dans des zones accessibles au public ou Privées, avec ou sans le consentement du propriétaire (dépôt de déchets au pied d'une colonne de tri non remplie par exemple)

DIB : Déchets Industriels Banals : déchets des activités économiques non dangereux et non inertes

DM : Déchets Ménagers : tout déchet dangereux ou non dangereux dont le producteur est un ménage : OMR, encombrants collectés en porte à porte, collectes sélectives et déchets des déchèteries

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : regroupent les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, hors déchets municipaux

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E

ECT: Extension des Consignes de Tri

ELA : Emballage Liquide Alimentaire : briques alimentaires

EMRP : Emballages Ménagers Recyclables et Papier: emballages en plastiques (bouteilles et flacons), métaux, briques alimentaires, cartonnettes et papier collectés dans la colonne jaune

EPI : Equipement de Protection Individuelle

FG

FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA

Flux développement : rassemble 5 familles d'emballages : le PET coloré, le PET opaque, les barquettes en PET, les pots ou barquettes en polystyrène et les barquettes multicouches

GM : Gros de Magasin : petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité

IJL

Inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique en cas de stockage (béton, pierres, briques, tuiles, carrelages, terres, déblais, gravats non pollués).

ISDND : L'Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement. Elle est strictement réglementée.

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LTECV : Loi de Transition Energétique pour le Croissance Verte

N

Non recyclables : encombrants collectés en déchèterie, ne pouvant faire l'objet d'une valorisation et donc enfouis à l'ISDND

O

Objets réemployables : Objets et mobilier en bon état et réutilisables collectés par la Ressourcerie Cœur d'Hérault

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : déchets des ménages restant après la collecte sélective et collectés dans les bacs gris

P

PE-PP : bouteilles, flacons, pots et barquettes en mélange, en polyéthylène haute densité (PE) et polypropylène (PP)

PETc : Polyéthylène Téréphtalate coloré : bouteilles et flacons en plastique transparent et brillant (bouteilles d'eau, etc.)

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Point tri de proximité ou Point d'Apport Volontaire (PAV) : regroupements de colonnes de tri, installés en différents points du territoire

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

QSE : Qualité Sécurité Environnement

REP : Responsabilité Elargie des Producteurs

T

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes : taxe due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants

TI : Tarification Incitative consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent

TLC : Textile, Linge de maison, Chaussures des ménages collectés dans les colonnes de tri

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : appel à projet lancé en 2014 et 2015 par le Ministère en charge de l'environnement et porté par l'ADEME

t : Tonnes = 1 000 kg

V

Végétaux : Déchets organiques des parcs et jardins : tonte de gazon, taille de haies, feuilles mortes...